

**Commune municipale de Moutier**  
**Concept de développement urbain**  
**Moutier 2030**

## 0.0 Tables des matières

0.01	Introduction – Objectifs	Page 3
0.02	Contenu	Page 4
<b>0</b>	<b>Données de base générales</b>	Page 5
0.1	Situation de Moutier	Page 7
0.2	Plan directeur cantonal et Moutier	Page 9
0.3	Moutier et les communes voisines – Couronne de Moutier	Page 11
0.4	Démographie	Page 12
0.5	Surfaces	Page 13
0.6	Cours d'eau et dangers naturels	Page 18 / 19
0.7	Protection du patrimoine bâti	Page 20
0.8	Aires agricoles et forestières	Page 22
0.9	Aménagement local	Page 24
<b>1</b>	<b>Activités économiques</b>	Page 27
1.1	Données de base	Page 27
1.2	Objectifs	Page 31
1.2.2	Pôle de développement économique	Page 34
1.2.3	Développement des Laives	Page 35
1.2.4	Evaluation de la délocalisation de Chalière sur le secteur de Pré des Ecuelles	Page 36
1.2.5	Extension de la zone d'activités	Page 37
1.2.6	Potentiel de restructuration et de requalification	Page 41
<b>2</b>	<b>Habitation</b>	Page 53
2.1	Données de base	Page 53
2.2	Objectifs	Page 55
2.3	Développement vers l'intérieur	Page 56
2.4	Potentiel d'extension de la zone à bâtir d'habitation	Page 63
<b>3</b>	<b>Equipement public</b>	Page 70
3.1	Données de base	Page 70
3.2	Objectifs	Page 71
<b>4</b>	<b>Mobilité</b>	Page 73
4.1	Données de base	Page 73
4.2	Objectifs	Page 77
<b>5</b>	<b>Attractivité et valorisation du Centre-Ville</b>	Page 81
5.1	Données de base	Page 81
5.2	Objectif	Page 83
<b>6</b>	<b>Les cours d'eau - La Birse</b>	Page 89
6.1	Données de base	Page 89
6.2	Objectifs	Page 92
<b>7</b>	<b>Nature et paysage</b>	Page 97
7.1	Données de base	Page 97
7.2	Objectifs	Page 98
<b>8.</b>	<b>Conclusion</b>	Page 101
<b>9.</b>	<b>Annexe</b>	Page 102
	Glossaire	Page 104
	Procédure - Validité	Page 105

## Auteurs

### Groupes de travail

Service de l'Urbanisme de la Ville de Moutier

M. Christian Poma (coordination des différents groupes de travail)

Président de la Commission d'Urbanisme de la Ville de Moutier

M. Pascal Eschmann, Conseiller municipal

Promotion économique :

M. Pascal Eschmann

M. Jean-Jacques Clémenton

M. Francis Koller

M. Jean-Paul Bovée

M. Manuel Gsteiger

M. Christian Kropf

M. Christian Poma

Promotion de l'habitat et des équipements publics :

M. Jean-Jacques Clémenton

M. Pascal Eschmann

M. Frédy Délétroz

M. Christian Poma

Promotion de la nature et du paysage :

M. Stève Guerne

M. Christian Poma

Statistiques :

M. Jean-Paul Bovée

Urbanisme :

d. croptier urbanisme et planification

---

Acronymes :

OACOT : Office des affaires communales et de l'organisation du territoire

CRTU : Conférence régionale des transports et de l'urbanisme

ARJB : Association régionale Jura-Bienne

OED : Office des eaux et des déchets

OPC : Office des Ponts et Chaussées

OPN : Office de la promotion de la nature

*PDC : Plan directeur cantonal*

*PDE : Pôle de développement économique cantonal*

*PZ : Plan de zones communal*

*CDU : Concept de développement urbain « Moutier 2030 »*

Sources :

Plans et photographies aériennes : Geoportail be et Geojb

### 0.0.1.1 Introduction

La Ville de Moutier est confrontée à de multiples enjeux qui vont déterminer son développement à venir.

Actuellement le développement des activités économiques et de l'habitation est fortement freiné voire impossible par manque de disponibilité en terrains à bâtir et par manque d'objectifs coordonnés.

Se donner les moyens nécessaires pour renforcer l'attractivité de la ville, pour développer son économie et l'habitation, nécessite la coordination et l'engagement de tous les acteurs du processus politique et économique pour une réflexion de base orientée à l'horizon de 2030.

A l'initiative de la Promotion économique, les autorités municipales ont décidé d'engager une planification coordonnée qui se traduit par un *Concept de développement urbain* « Moutier 2030 ».

Dans un premier temps, il fut envisagé d'élaborer un plan directeur sectoriel. Son projet a fait l'objet d'un examen auprès des services cantonaux coordonnés par l'OACOT. Il s'est avéré qu'un plan directeur en l'état actuel des connaissances et en raison de la difficulté à pouvoir ancrer et déterminer les objectifs en termes financier et temporel, n'était pas l'instrument approprié ni souhaité par les auteurs.

### 0.0.1.2 Objectifs du Concept de développement urbain « Moutier 2030 »

*Planifier en termes de stratégies et non de plans figés*

Le Concept de développement urbain se veut l'outil de planification pour formuler les objectifs de développement du territoire communal à l'horizon de 2030.

Pourquoi 2030 ? C'est l'horizon prévisible raisonnable qui permet d'anticiper l'évolution de l'économie et de l'habitat dans la mesure du possible tout en orientant les objectifs de développement.

Il vise une mettre en place les données de base et les objectifs d'aménagement à moyen et long termes et, c'est essentiel, il se conçoit en termes de stratégies ouvertes et évolutives qu'il n'est guère possible de mettre en œuvre au moyen de plans figés (par exemple le plan de zone). De plus, il a l'avantage de servir de guide contraignant pour les autorités municipales au-delà des limites de leur mandat.

Le Concept de développement urbain doit se fonder sur une volonté politique qui vise un développement coordonné des activités économiques, de l'habitat, des transports et de l'énergie en garantissant la préservation de la nature et du paysage.

Son élaboration requière la participation et la collaboration des groupes d'intérêts et des commissions politiques afin de pouvoir concrétiser les objectifs d'un développement coordonné.

Le Concept de développement urbain est un instrument souple régulièrement ajusté en fonction des développements et des objectifs ultérieurs.

Il constitue une base contraignante pour les autorités municipales dans le cadre d'une future révision du plan d'aménagement local, notamment dans sa première phase, lors de l'élaboration de la conception directrice.

### 0.0.1.3 Portée du Concept de développement urbain « Moutier 2030 »

- Il formule les objectifs de développement urbain souhaitable à l'horizon 2030.
- Il vise à l'élaboration d'un projet urbain durable.
- Il constitue la planification de base en vue de la prochaine révision du plan d'aménagement local.

Le Concept de développement urbain « Moutier 2030 » est contraignant (au même titre qu'une chartre) uniquement pour les autorités municipales qui s'engagent à le suivre dans les procédures d'aménagement local ultérieures.

## 0.0.2 Contenu

- **Données de base générales**

- Situation de Moutier.
- Moutier au plan directeur cantonal.
- Démographie.
- Moutier et les communes voisines.
- Aménagement local.
- Transport et mobilité.
- Equipements publics.
- Aires agricoles et forestières.

- **Thématique abordées**

Chaque thème comprend :

- Les données de base et les constats sur la situation actuelle
- Les objectifs
  - Activités économiques
  - Habitation
  - Equipements publics
  - Transports et mobilité
  - Attractivité et valorisation du Centre-Ville
  - Les cours d'eau – La Birse
  - Nature et paysage (de manière marginale et uniquement en zone à bâtir et dans son environnement proche)

Les redondances ne sont pas exclues dans la mesure où certains contenus peuvent se retrouver dans plusieurs thèmes abordés.

En annexe :

Evaluation statistique J.-P. Bovée

Thèmes non traités qui font ou feront l'objet de planifications sectorielles particulières.

- Energie et approvisionnement.
- Plan directeur des mobilités.
- Protection de la nature et du paysage hors zone à bâtir.

### 0.1.1 Le site de Moutier

Extrait de l'inventaire ISOS (Inventaire des sites construits à protéger en suisse)

#### *Relations spatiales entre les composantes du site*

*Moutier se situe à l'intersection d'un synclinal (Petit-Val et Grand-Val) et de deux cluses, les Gorges de Court et les Gorges de Moutier. Ces gorges sont reconnues comme sites géologiques d'importance suprarégionale et offrent un des visages les plus typiques du Jura plissé.*

*L'agglomération urbanisée se présente comme un vaste conglomérat de bâtiments, couvrant l'ensemble du fond de la vallée et empiétant de part et d'autre sur les versants. Déjà, la surface construite du site se propage en direction des deux vallées latérales et atteint les villages avoisinants de Belprahon, Eschert et Perrefitte. Au nord et au sud, le site construit est délimité par des pâturages qui sont limités par de denses forêts. La morphologie du site est donnée par le cours de la Birse qui traverse le fond de la vallée et par la route cantonale qui lui est parallèle. L'absence d'un tissu structuré, et le manque de cohésion qui en résulte, remontent au 19<sup>ème</sup> siècle, lorsque l'activité dans le domaine de la construction débuta simultanément à plusieurs endroits dans le fond de la vallée, tandis que la dissémination des principales usines n'arrangea pas les choses. Aucune époque n'a contribué de manière déterminante à unifier les diverses parties de l'agglomération.*

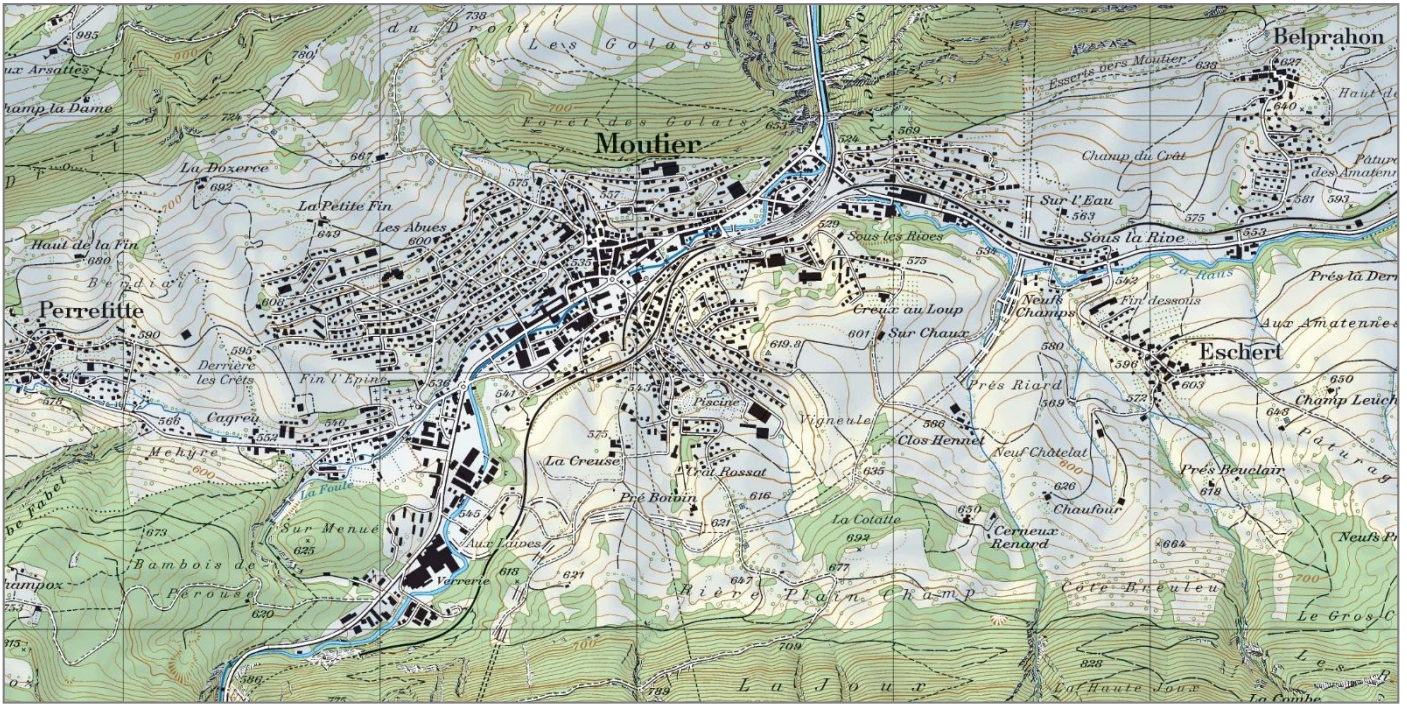
#### **Appréciation générale**

Le développement urbain de la Ville de Moutier est fortement contraint par la topographie, la forêt environnant le site bâti et par la préservation des bonnes terres agricoles.

A partir du 19<sup>ème</sup> siècle, la Ville de Moutier est devenue un centre de développement industriel important qui caractérise encore aujourd'hui sa structure urbaine et son architecture.

Moutier / Photo aérienne / Extrait Géoportail BE





Moutier / carte topographique (1 : 25'000 réduction sans échelle)



Moutier et Couronne de Moutier / Carte Siegfried 1880 / Extrait Géoportail be

## 0.1.2 Moutier aujourd'hui

### Ses atouts

- Une cité conviviale et appréciée par ses habitants.
- Un site historique remarquable, de la période moyenâgeuse à la période du développement industriel du 19<sup>ème</sup> siècle.
- Une excellente accessibilité au réseau autoroutier suisse (deux jonctions à la route nationale A16).
- Des équipements publics et une offre d'activités socioculturelles de qualité (enseignement, culture, sport et loisirs, etc.).
- Un environnement paysager et naturel de grande qualité apprécié pour les loisirs en plein-air.
- Un microclimat favorable avec un ensoleillement généreux.
- Le dynamisme des autorités municipales.

### Ses faiblesses

- Une évolution démographique négative depuis 1970.
- Une évolution négative du nombre d'emplois et du nombre d'entreprises.
- Des réserves de terrains destinés à l'habitation suffisantes mais non disponibles.
- L'absence de réserve de terrain en zones d'activités économiques.
- La dispersion des pôles attractifs qui affaiblit la cohésion urbaine.
- Un grand nombre de logements petits et moyens vacants, par contre, une offre insuffisante en grands logements.
- Un site entre deux gorges en fond de vallée, ce qui limite fortement le potentiel d'extension de la zone urbanisée.

## 0.1.3 Objectifs prioritaires « Moutier 2030 »

### Démographie

- Une démographie positive pour atteindre (scénario optimiste) 8'000 habitants à l'horizon de 2030.

### Environnement et énergie

- Créer les bases pour une planification urbaine durable.

### Activités économiques

- Mettre à disposition des terrains pour le développement des activités industrielles et artisanales.
- Créer un pôle de développement économique cantonal dans le secteur « Aux Laives ».
- Etablir une collaboration intercommunale pour le développement des activités économiques.
- Favoriser l'implantation d'activités tertiaires au Centre-Ville.
- Valoriser le caractère industriel de la cité par la préservation des architectures industrielles de qualité, la requalification de quartiers industriels vétustes et favoriser l'implantation de nouvelles industries dans un environnement cohérent par une architecture de qualité (trop souvent, depuis les années 80, les constructions industrielles des ont été érigées sans cohérence urbaine et présentent une qualité architecturale de moindre valeur).

### Habitat

- Favoriser en priorité le développement vers l'intérieur (mise à disposition des terrains non construits, densification, rénovation et restructuration).
- Prévoir des extensions de la zone d'habitation pour pouvoir, le cas échéant, répondre à une augmentation importante de la population (scénario 8'000 habitants).
- Mise en valeur des quartiers d'habitation existants.
- Mise en valeur de l'habitat au Centre-Ville (favoriser la rénovation, création de grands logements, requalification des friches, des îlots vétustes, requalification des espaces publics, etc.).

### Equipement public

- Consolider et assurer la pérennité des équipements existants.
- Mettre en discussion et évaluer le transfert des terrains de sport de Chalière dans le but de renforcer le pôle d'activités Sud sur les espaces ainsi libérés.

### Mobilité

- Garantir au minimum l'offre et la qualité actuelle des transports publics (rail et lignes de bus).
- A plus long terme, optimiser le réseau de desserte urbaine par bus.
- Développer et mettre en place un réseau de mobilité douce.
- Améliorer l'organisation du réseau communal et valorisation des espaces attenants (hiérarchie du réseau routier, modération des circulations, organisation du stationnement, etc.).
- Requalification de la route cantonale « traversée de la Ville » et des places de la Gare, du Collège et du Suisse.
- Terminer les aménagements des rues de la Vieille Ville.

### **Attractivité et revalorisation du Centre-Ville**

Ici, certains thèmes se recoupent avec ceux figurant aux chapitres précédents et suivants, notamment la requalification de la traversée de Moutier (route cantonale) ainsi que le concept de revalorisation de la Birse et de ses berges.

- Renforcer la cohésion des pôles attractifs actuellement dispersés par une requalification de la traversée de Moutier comprise comme axe de cohésion urbaine. (de la Gare jusqu'au pôle industriel Sud) et parallèlement.
- Améliorer la qualité urbaine des espaces publics (aménagement, éclairage, mobilier urbain et signalétique).
- Favoriser la mixité Habitat-Activités tertiaires.

### **Les cours d'eau – La Birse**

L'objectif prioritaire vise à assurer la gestion des cours d'eau et à maîtriser les dangers de crues.

- Dans la mesure du possible, revitaliser les cours d'eau et en particulier la Birse, la Rauss et la Chalière.
- Etablir un concept de revitalisation de la Birse (trame bleu) et de ses berges en relation avec la valorisation des espaces publics de la traversée de Moutier, de la trame verte et des cheminements de mobilité douce.

### **Nature et paysage**

Le thème nature paysage se limite ici au périmètre de la zone urbanisée et à ses environs immédiats.

- Assurer la pérennité et revaloriser, le cas échéant, les éléments naturels et paysagers à l'intérieur de la zone à bâtir et aux alentours immédiats de celle-ci (lisières de forêt, allées d'arbres, biotopes particuliers, etc.).
- Créer et compléter des trames vertes dans le but de favoriser la continuité du réseau écologique à l'intérieur du domaine bâti.

## 0.2 Moutier au plan directeur cantonal

Le plan directeur cantonal (PDC) fixe les principes et les orientations de base qui doivent être appliqués dans le cadre des planifications du niveau communal.

Le Concept de développement urbain « Moutier 2030 » doit s'en référer ou, le cas échéant, justifier une orientation qui s'en écarterait.

Moutier figure au plan directeur cantonal comme centre régional d'importance cantonale (11 centres régionaux dans le canton de Berne).

Moutier ne dispose d'aucun Pôle de développement économique cantonal (PDE).

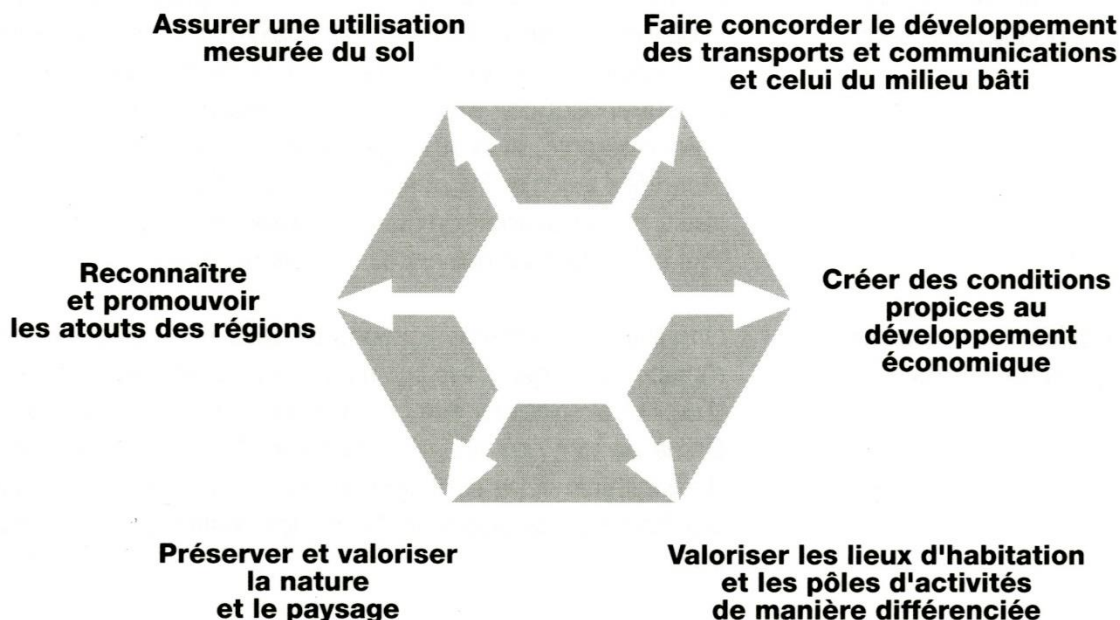
Le secteur des Laives n'a pas fait l'objet d'un PDE car le secteur était occupé par le chantier A16 et ensuite, il s'est avéré que le plan de quartier en vigueur devait être actualisé et redéfini complètement.

Les modifications de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, décidées par votation populaire du 3 mars 2013, impliquent une révision du plan directeur cantonal. Avant 2015 – 2016, toutes révisions des plans d'aménagement locaux sont en attente afin de pouvoir s'adapter aux nouvelles règles. Cela concerne plus particulièrement le dimensionnement de la zone à bâtir pour laquelle de nouveaux modes de calcul devront être appliqués.

Principes généraux / Objectifs du PDC qui doivent guider la planification du CDU « Moutier 2030 ».

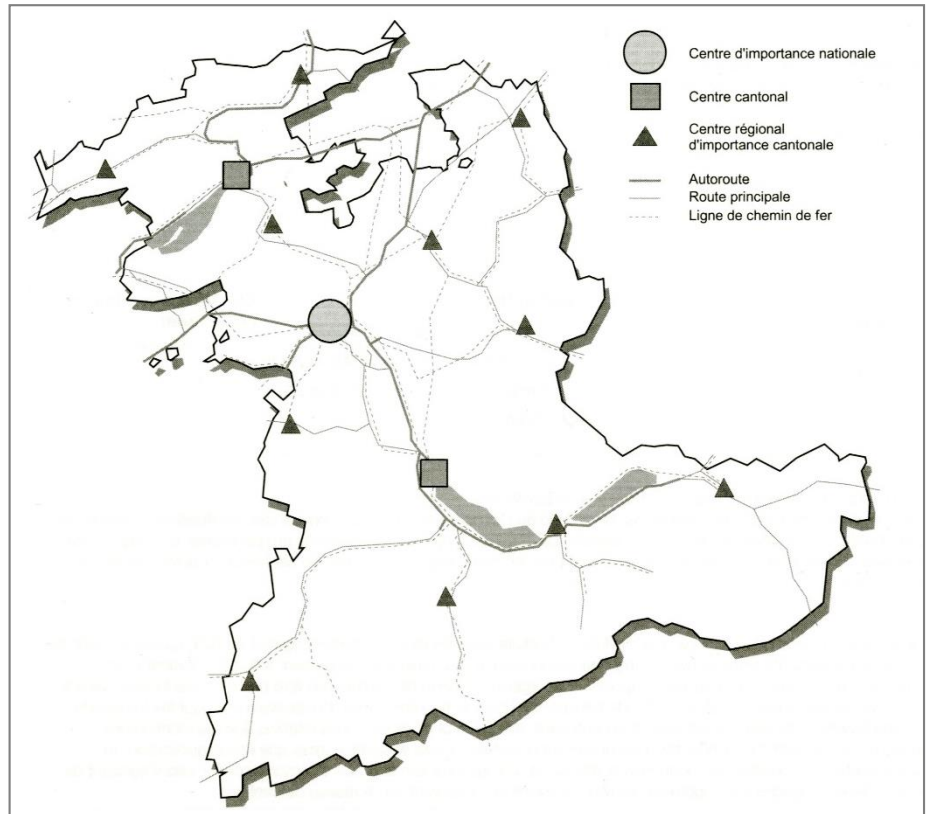
(Extrait du PDC)

### Six objectifs principaux de nature matérielle



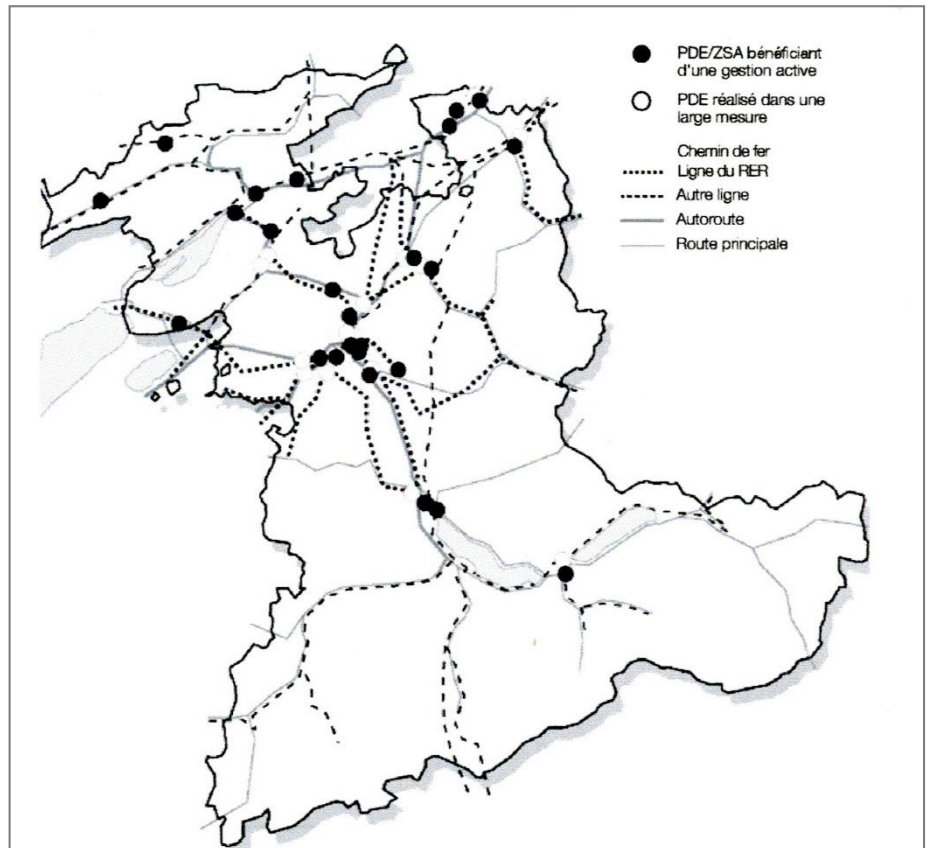
### Réseau de centres du canton de Berne

Extrait PDC



### Pôle de développement économique cantonal

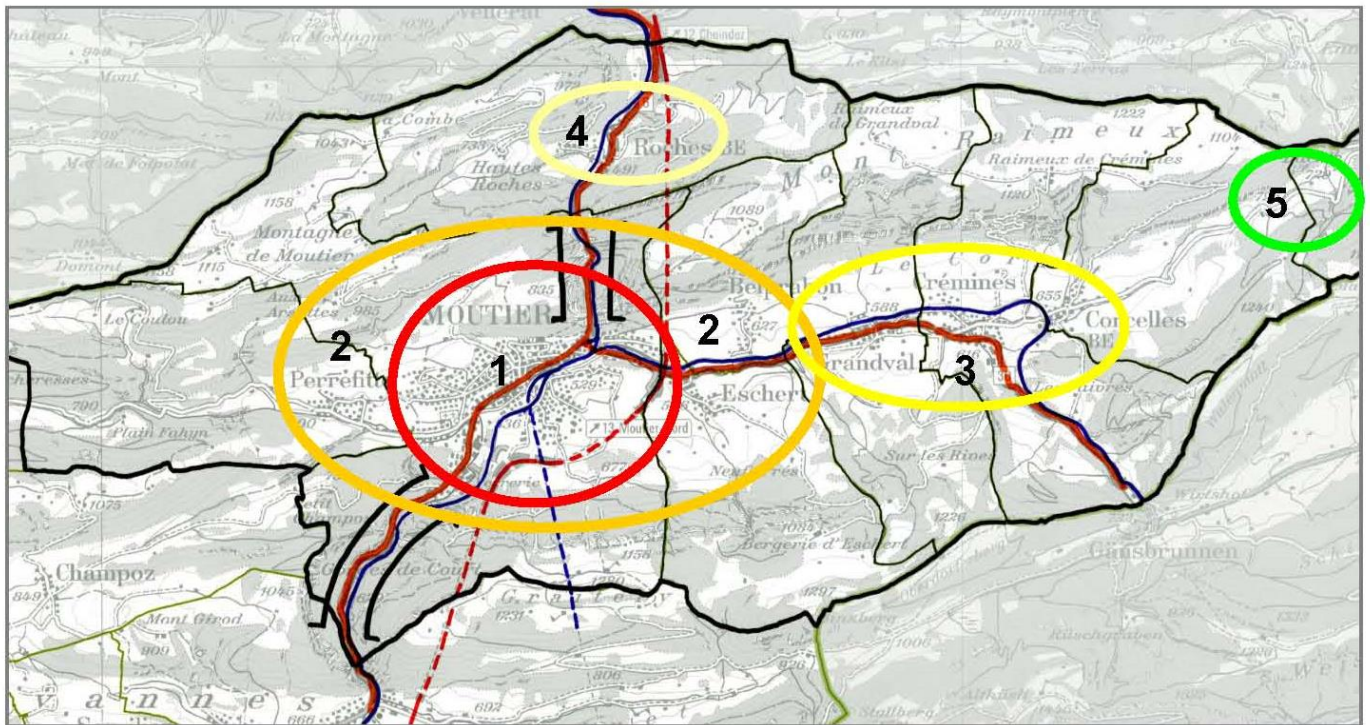
Extrait PDC



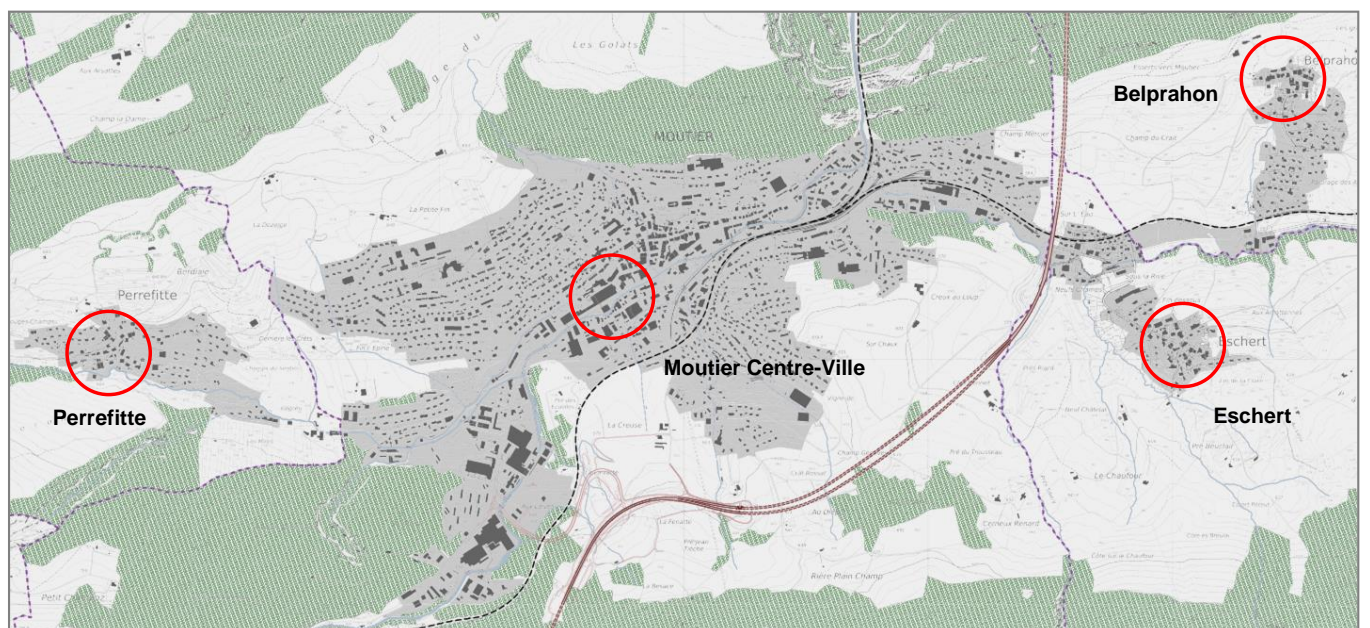
### 0.3 Moutier et les communes voisines

L'avenir institutionnel de la région est en phase de discussion et d'évaluation. Toutefois, le processus est suspendu aux décisions populaires des votations sur la question jurassienne qui auront lieu en 2015 – 2016.

Le concept de développement urbain est urgent et doit être mis en œuvre avant que les décisions sur la question jurassienne soient connues. Par conséquent, le CDU « Moutier 2030 » ne peut pas prendre en compte les objectifs de développement au niveau du projet de fusion des communes. Il se limite à quelques pistes et à la prise en compte de la Couronne de Moutier (Moutier, Eschert, Belprahon, Perrefitte) dans le cadre des évaluations statistiques. Il mentionne encore les domaines où la coordination intercommunale s'avère nécessaire.



1. Moutier
2. Couronne de Moutier : Moutier, Perrefitte, Eschert, Belprahon
3. Satellites : Grandval, Crémines, Corcelles
4. Satellite : Roches



## 0.4 Démographie

(Source : J.-P. Bové)

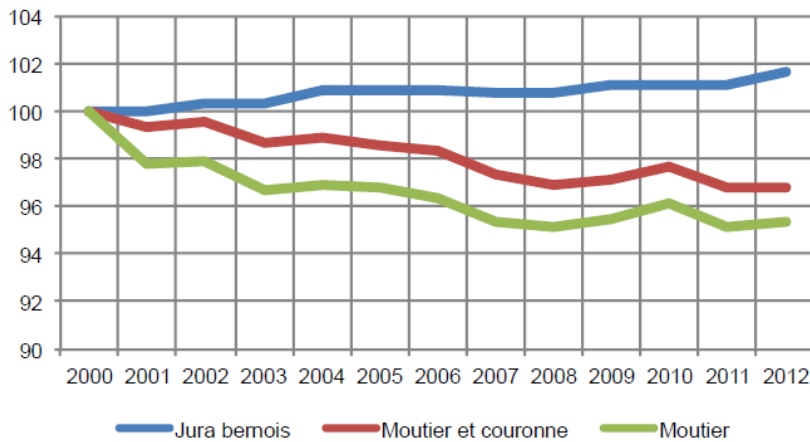
### 0.4.1 Population résidente totale, de 2001 à 2012 (au 1<sup>er</sup> janvier)

	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Jura bernois	51796	51546	51539	51548	51356	51374	51450	51446	51405	51135	51128	50980	50966
Moutier	7480	7466	7539	7486	7462	7479	7562	7597	7601	7582	7682	7670	7843
Moutier et couronne (MC)	8619	8621	8699	8655	8630	8669	8758	8783	8804	8790	8866	8847	8905
Belprahon	303	297	303	301	316	325	327	330	327	330	329	341	336
Eschert	372	378	378	383	363	369	368	359	368	369	360	359	331
Perrefitte	464	480	479	485	489	496	501	497	508	509	495	477	395
Moutier en % de MC	86.8	86.6	86.7	86.5	86.5	86.3	86.3	86.5	86.3	86.3	86.6	86.7	88.1
Moutier en % du JB	14.4	14.5	14.6	14.5	14.5	14.6	14.7	14.8	14.8	14.8	15.0	15.0	15.4
MC en % du JB	16.6	16.7	16.9	16.8	16.8	16.9	17.0	17.1	17.1	17.2	17.3	17.4	17.5

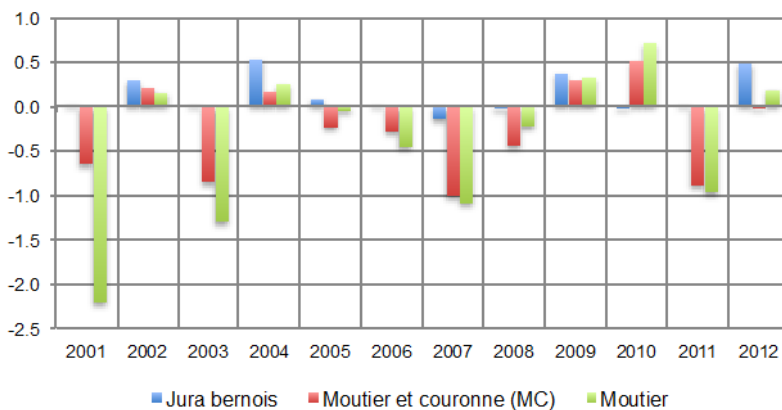
Origine des données : OFS (jusqu'en 2011 : Espop ; dès 2012 : Statpop).

Source, calculs : J.-P. Bovée.

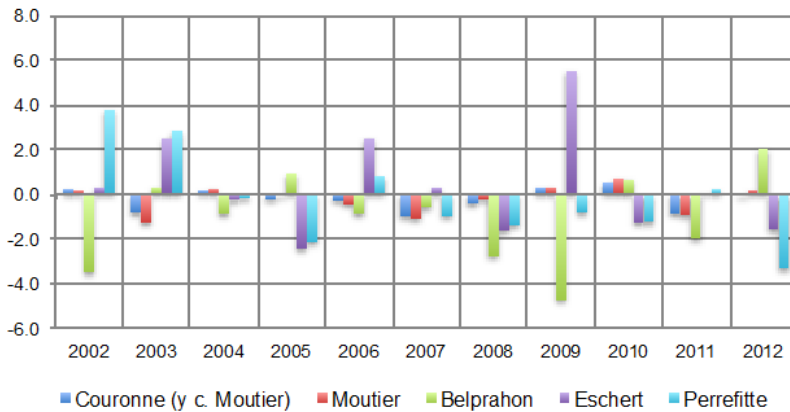
### 0.4.2 Evolution de la population résidente totale, de 2000 à 2012 (Indice, 2000 = 100)



### 0.4.3 Variation annuelle de la population, de 2001 à 2012 (%)



#### 0.4.4 Evolution de la population totale, de 2002 à 2012 (%)



#### 0.4.5 Appréciation- Constat :

De 2000 à 2012, la population de Moutier a diminué de 363 habitants (-4,6%).

Cette diminution se constate également pour la couronne de Moutier : diminution de 286 habitants (-3,2%).

Pour les communes de la couronne (sans Moutier)

Belprahon : - 33 hab. Eschert : + 41 hab. Perrefitte : + 69 hab. Bilan : + 77 hab.

Jura bernois en 2012 : 51'796 hab.

2000 – 2012 Augmentation de la population du Jura bernois de 830 hab.(+ 1,62%).

Alors que la population du Jura bernois est en très légère augmentation ou du moins se stabilise, la Ville de Moutier ainsi que Belprahon ont perdu des habitants depuis 2000.

Autre constat : la population étrangère à Moutier en 2012 est de 24,2 % (1'813 hab.).

#### 0.4.6 Objectifs :

**Le plan directeur sectoriel « Moutier 2030 » se réfère à trois scénarios. Toutefois, l'objectif 2030 vise clairement une évolution démographique positive selon le scénario 3) : 8'000 habitants**

**Population de la Ville de Moutier en 2030**

**Scénario 1 : Stabilité de la population : objectif minimum (env. 7500 hab. / +/- 0) 7'500 hab.**

**Scénario 2 : Faible augmentation de la population (prévisions de l'OACOT + 4% 7'800 hab. Objectif moyen (env. 7'765 hab. / + 285 hab.)**

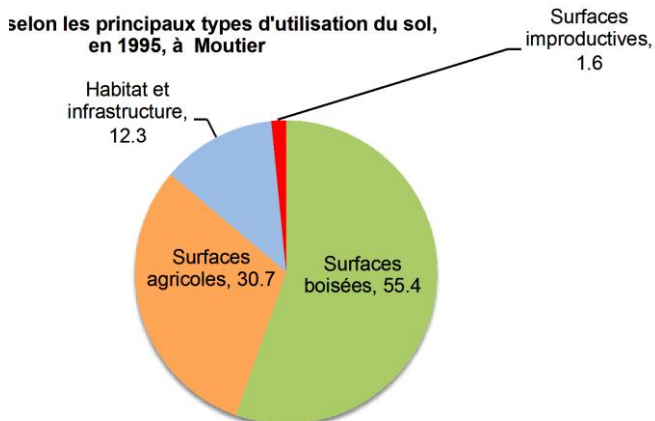
**Scénario3 : Fort développement. : objectif optimiste : 8'000 hab. (+ 420 à 500 hab.) 8'000 hab.**

## 0.5 Surfaces

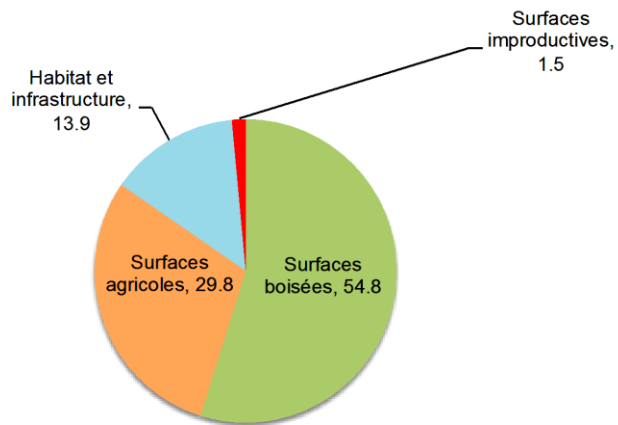
(Source : J.-P. Bové)

	Surface en 2005 (hectares)					Surface en 1994 (hectares)				
	Total	Surfaces boisées	Surfaces agricoles	Habitat et infrastructure	Surfaces improductives	Total	Surfaces boisées	Surfaces agricoles	Habitat et infrastructure	Surfaces improductives
<b>Nombres absolus</b>										
Jura bernois	54165	26588	24053	3226	298	54165	26841	23999	3020	305
Moutier	1962	1076	584	273	29	1962	1087	603	241	31
Moutier et couronne (MC)	3867	2207	1262	362	36	3867	2216	1289	318	44
Belprahon	384	201	153	28	2	384	203	155	25	1
Eschert	660	366	264	27	3	660	366	269	20	5
Perrefitte	861	564	261	34	2	861	560	262	32	7
<b>Taux (%)</b>										
Moutier en % de MC	50.7	48.8	46.3	75.4	80.6	50.7	49.1	46.8	75.8	70.5
Moutier en % du JB	3.6	4.0	2.4	8.5	9.7	3.6	4.0	2.5	8.0	10.2
MC en % du JB	7.1	8.3	5.2	11.2	12.1	7.1	8.3	5.4	10.5	14.4
<b>Variation 1994/2005 (% de 1994)</b>										
Total JB	0.0	-0.9	0.2	6.8	-2.3	...	...	...	...	...
Moutier	0.0	-1.0	-3.2	13.3	-6.5	...	...	...	...	...
Moutier et couronne (MC)	0.0	-0.4	-2.1	13.8	-18.2	...	...	...	...	...
Belprahon	0.0	-1.0	-1.3	12.0	100.0	...	...	...	...	...
Eschert	0.0	0.0	-1.9	35.0	-40.0	...	...	...	...	...
Perrefitte	0.0	0.7	-0.4	6.3	-71.4	...	...	...	...	...

Origine des données : OFS.  
Source, calculs : JPB et Fistat.

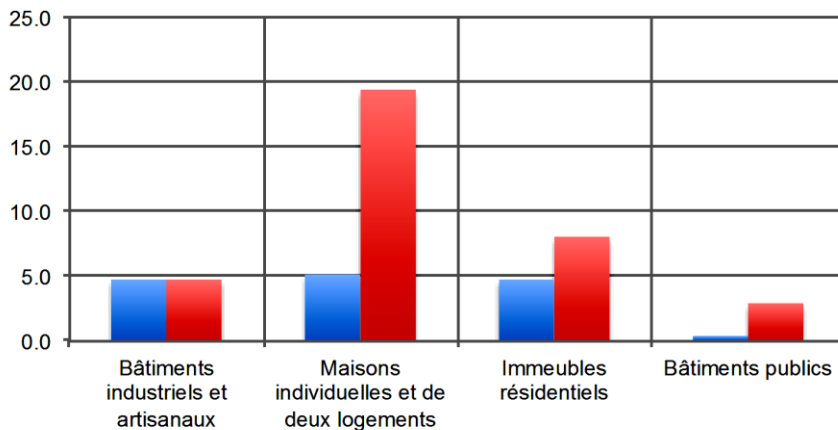


Surfaces selon les principaux types d'utilisation du sol en 1995, à Moutier



### Surfaces selon les principaux types d'utilisation du sol en 2005, à Moutier

#### 0.5.2 Surfaces utilisées et terrains attenants, en 2005, à Moutier (% des surfaces d'habitat et d'infrastructure)



Bleu : surface utilisée    Rouge : terrains attenants

Surfaces d'habitat et d'infrastructure, en 2005 (ha)	Jura bernois	Moutier	Moutier et couronne (MC)				Périmètre fusion (PF)					
			Total	Belprahon	Eschert	Perrefitte	Total	Corcelles	Crémines	Grandval	Roches	Souboz
Total	3226	273	362	28	27	34	517	16	51	34	35	19
Bâtiments industriels et artisanaux	70	13	16	1	1	1	19	1	1	1	-	-
Terrains attenants aux bâtiments industriels et artisanaux	113	13	16	-	1	2	23	-	-	2	5	-
Maisons individuelles et maisons de deux logements	143	14	19	3	2	-	26	-	2	4	1	-
Terrains attenants aux maisons individuelles et maisons de deux logements	699	53	78	9	6	10	100	4	8	7	2	1
Maisons alignées et en terrasses	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Terrains attenants aux maisons alignées et en terrasses	5	2	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-
Immeubles résidentiels	69	13	16	-	1	2	16	-	-	-	-	-
Terrains attenants aux immeubles résidentiels	155	22	24	1	-	1	30	-	4	1	1	-
Bâtiments publics	23	1	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Terrains attenants aux bâtiments publics	59	8	9	-	1	-	10	-	-	1	-	-
Bâtiments agricoles	89	1	6	-	3	2	13	1	3	1	1	1
Terrains attenants aux bâtiments agricoles	213	7	14	2	4	1	28	4	4	2	3	1
Bâtiments non déterminés	48	6	7	-	-	1	7	-	-	-	-	-
Terrains attenants aux bâtiments non déterminés	98	9	9	-	-	-	13	1	1	1	-	1
Autoroutes	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bordures d'autoroutes	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Routes, chemins	766	48	64	5	2	9	114	5	13	8	12	12
Bordures de routes	95	2	5	1	-	2	6	-	1	-	-	-
Aires de parc de stationnement	49	5	6	-	1	-	7	-	-	1	-	-
Aires ferroviaires stabilisées	84	8	10	2	-	-	15	-	3	-	2	-
Bordures de voies ferrées	57	5	6	1	-	-	15	-	5	2	2	-
Aérodromes (surfaces gazonnées)	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations d'approvisionnement en énergie	6	1	1	-	-	-	2	-	1	-	-	-
Stations d'épuration des eaux usées	5	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-
Autres installations d'approvisionnement et d'élimination	12	3	3	-	-	-	3	-	-	-	-	-
Décharges	33	-	1	-	-	1	2	-	-	1	-	-
Extraction de matériaux	104	1	1	-	-	-	6	-	1	-	2	2
Chantiers	56	23	30	2	5	-	34	-	-	-	3	1
Friches et bâtiments désaffectés	11	2	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-
Parcs publics	23	3	3	-	-	-	8	-	4	1	-	-
Installations de sport	69	8	11	1	-	2	11	-	-	-	-	-
Terrains de golf	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Terrains de camping	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cimetières	18	2	2	-	-	-	3	-	-	1	-	-

Origine des données : OFS.

Source, calculs : JPB et Fistat.

Données complémentaires à produire :

év. d. 1982

comparaisons 1994-2005, év. 1982

pourcentages

### 0.5.3 Appréciation-Constat

Les données sont appréciables et connues jusqu'en 2005

Le tableau ci-contre montre que pour la commune de Moutier les surfaces « Habitat et infrastructure » augmentent de 13,3 % de 1994 à 2005, soit, de 241 ha à 273 ha ce qui représente **32 ha**.

La proportion est encore plus élevée pour la Couronne de Moutier : augmentation de 13,8 % soit de 318 ha à 362 ha ce qui représente 44 ha.

Cette augmentation importante est due en partie à l'emprise de la construction de la route nationale A16.

#### Constat :

**Les surfaces utilisées pour la construction augmentent fortement alors que la population de la Ville de Moutier diminue. Cette tendance est générale et démontre que l'étalement des zones à bâtir progresse continuellement.**

Cette emprise se fait principalement sur les terres agricoles (diminution de 19 ha) et sur les surfaces boisées (11 ha) et dans une moindre mesure sur les surfaces improductives (2 ha).

Le graphique précédant montre les relations entre les surfaces bâties selon les typologies et les espaces attenants aux constructions.

Pour Moutier

Bâtiments industriels et artisanaux : 13 ha - Surfaces attenantes : 13 ha (Proportion 1 / 1)

Maisons individuelles et maisons de deux logements : 14 ha – Surfaces attenantes : 53 ha (Proportion 1/ 3,78)

Immeubles résidentiels : 13 ha – Surfaces attenantes : 22 ha (Proportion 1/ 1,69)

Bâtiments publics : 1 ha – Surfaces attenantes : 8 ha (proportion 1/ 8)

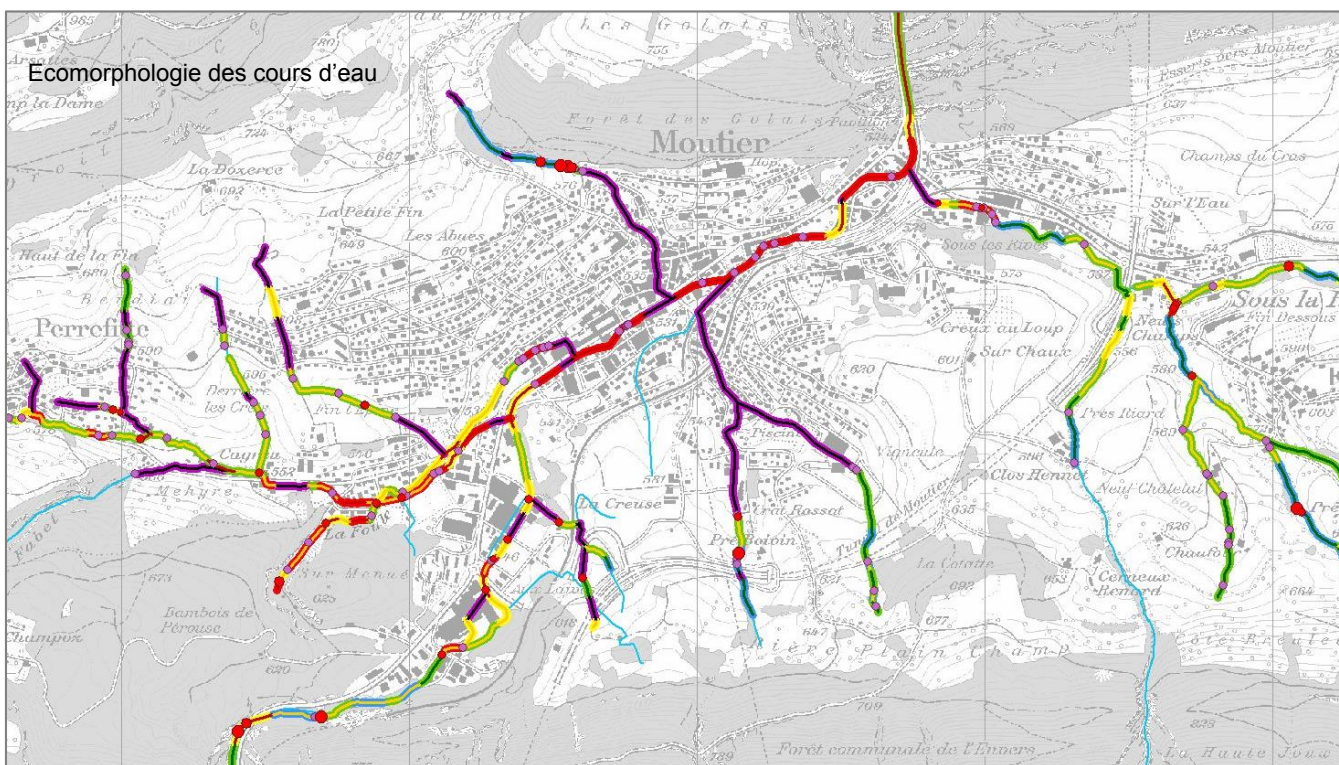
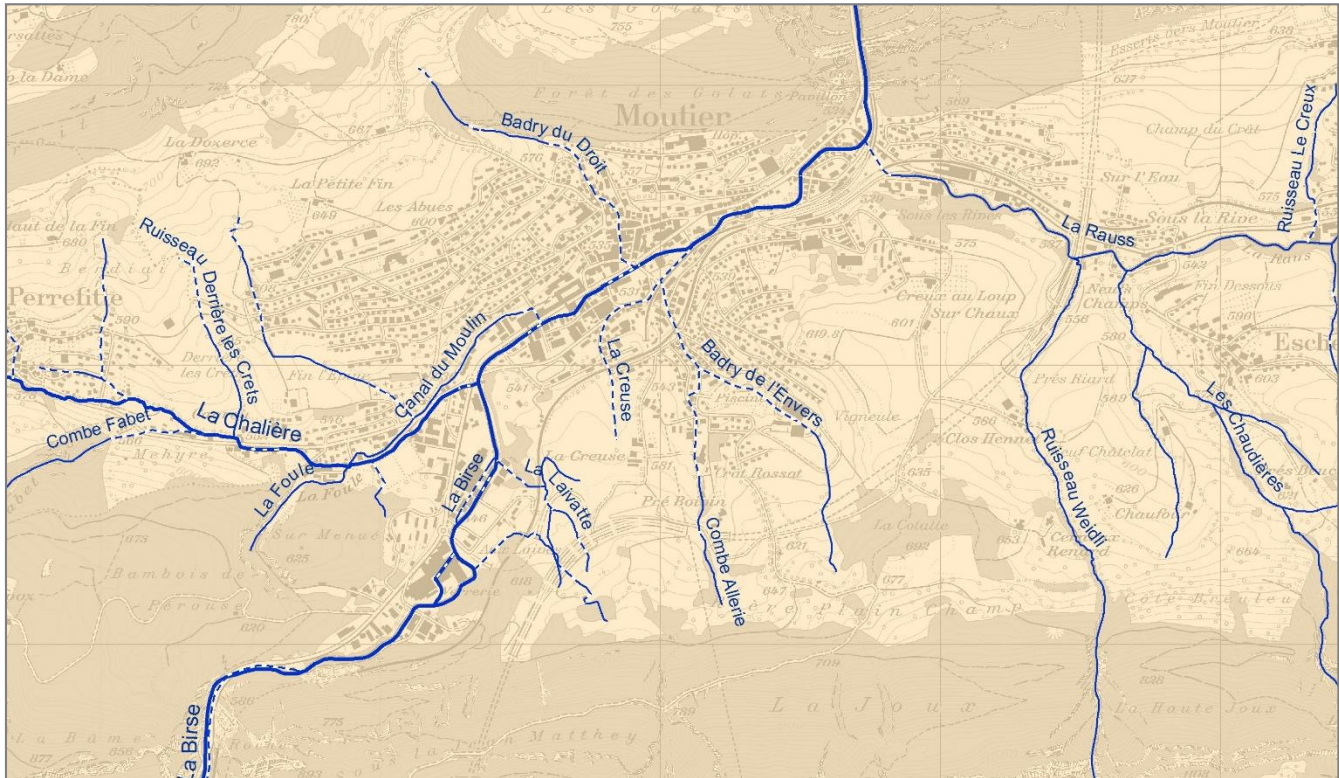
**Si les bâtiments publics sont ceux qui génèrent le plus de surfaces attenantes (ce qui est explicable du fait des aires publiques importantes liées aux activités des bâtiments publics), l'habitat individuel consomme environ 4 fois la surface du bâtiment lui-même. Cette proportion démontre, s'il est encore nécessaire, que l'habitat individuel est une des causes principales de l'étalement urbain.**

### 0.6.1 Les cours d'eau

La Birse forme l'épine dorsale et le fond de vallée de l'agglomération de Moutier qui, entre deux cluses, a été favorable à l'implantation de l'industrie et des voies de communication. Elle est canalisée sur presque toute sa longueur et les berges artificielles n'apportent aucune qualité paysagère ou alors qu'en de très rares endroits.

Les deux vallées latérales (Petit Val et Grandval) sont alimentées par La Chalière et La Rauss

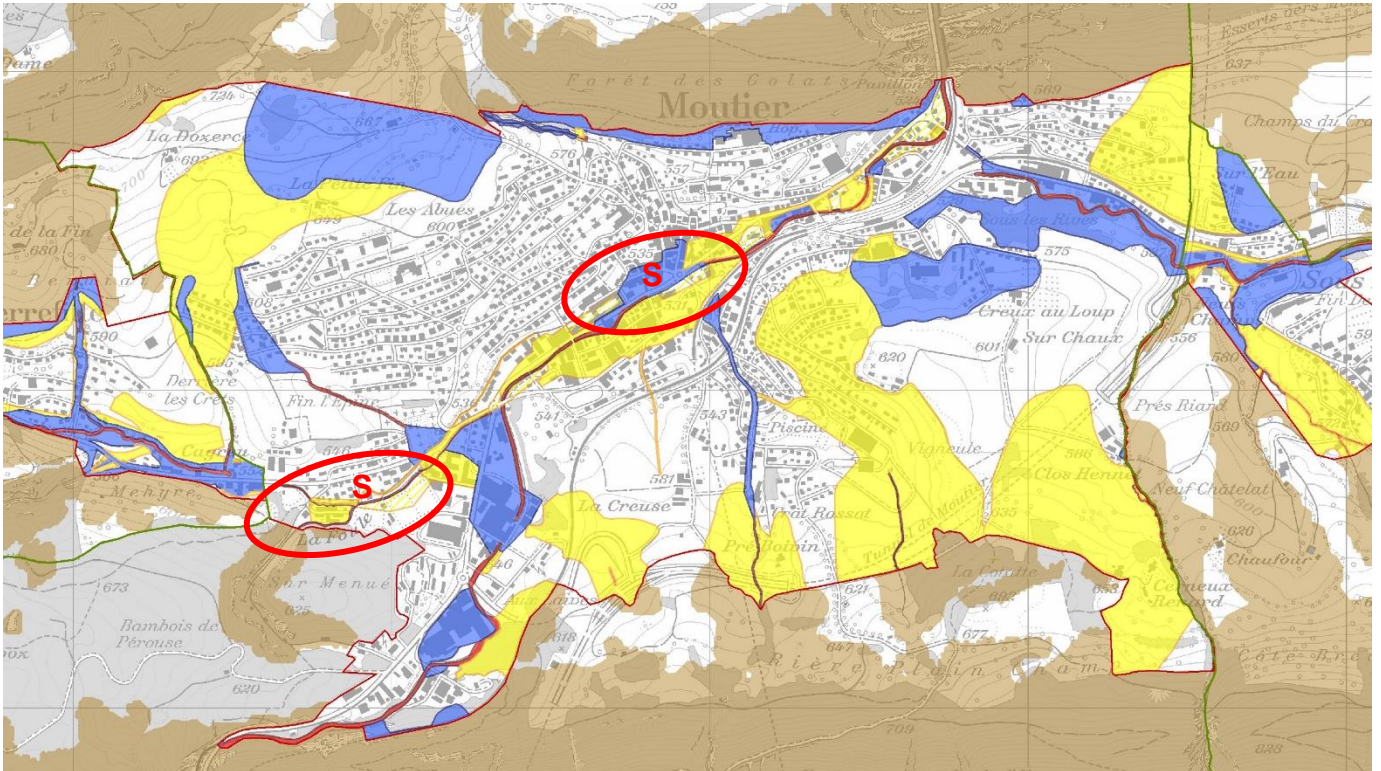
On remarque encore le Canal du Moulin vestige de l'époque préindustrielle et de nombreux petits cours d'eau pour la plupart souterrains.



## 0.6.2 Dangers naturels

La carte des dangers naturels fait actuellement l'objet d'une révision complète. Selon nos premières informations, l'étendue des dangers de crue est considérablement augmentée, en particulier en relation avec la Birse et la Chalière.

La plus grande partie des dangers naturels sont des dangers de degré moyen (bleu) dus au risque d'inondation ou de glissement de terrain. Les dangers les plus marqués se situent le long des cours d'eau et dans une moindre mesure sur les flancs de l'Endroit.



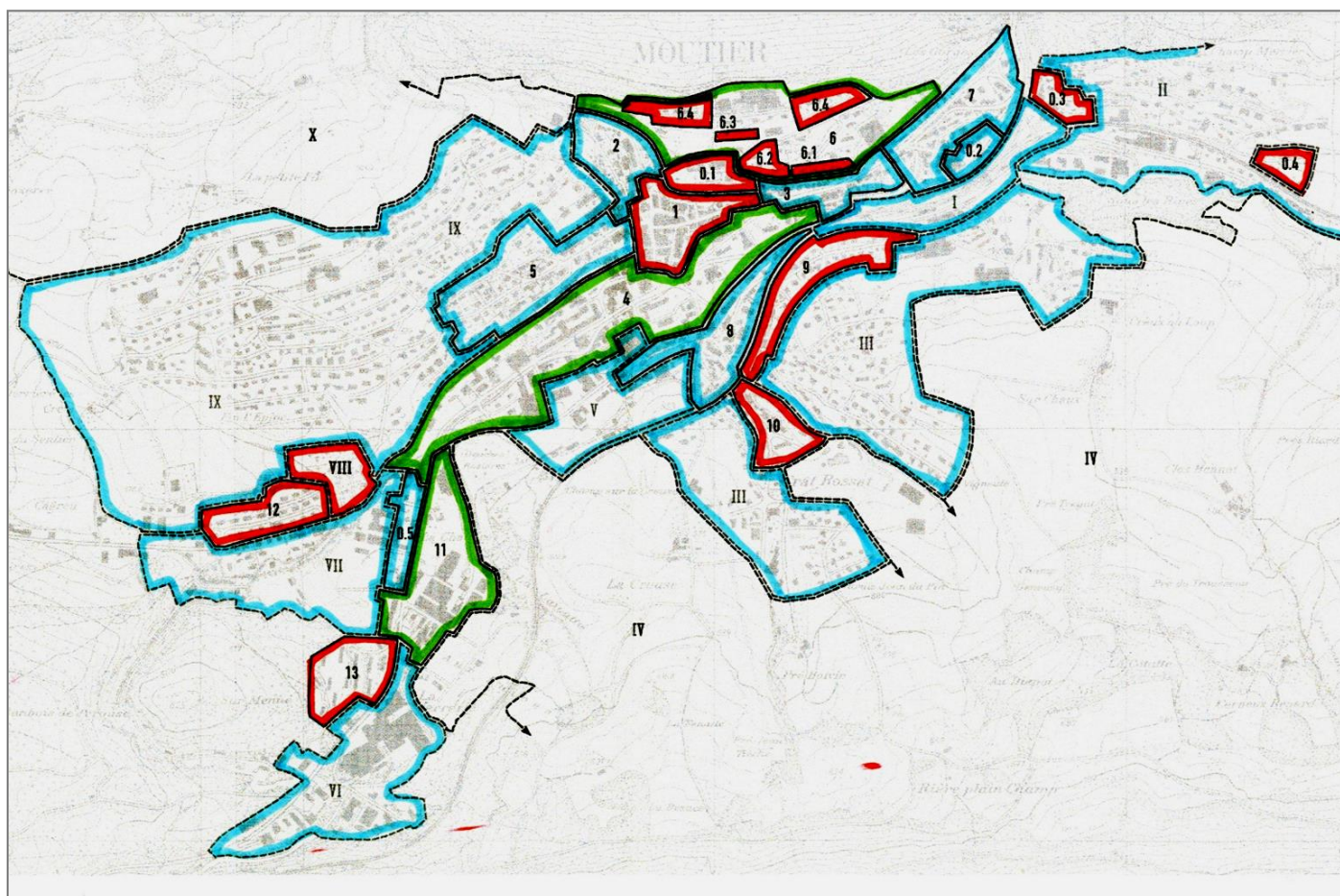
Carte des dangers naturels (source geoportail BE, sans échelle)

**S** Secteurs sur lesquels l'étendue de la zone de danger de degré moyen sera probablement étendue

## 0.7 Protection du patrimoine bâti

La protection du patrimoine bâti repose sur trois instruments de planification

- L'inventaire ISOS (Inventaire des sites construits à protéger en Suisse), inventaire fédéral comme base d'appréciation de la qualité des sites construits. La Ville de Moutier figure à l'inventaire ISOS comme site construit d'importance nationale.
- Le recensement architectural (RA). Inventaire communal et cantonal qui détermine les ensembles bâtis et les bâtiments dignes de protection respectivement dignes de conservation.
- Le plan de zones en vigueur qui définit des mesures de protection du site bâti au plan et au règlement communal d'affectation et de construction.



L'objectif de sauvegarde **A** préconise la sauvegarde de la substance (en rouge).

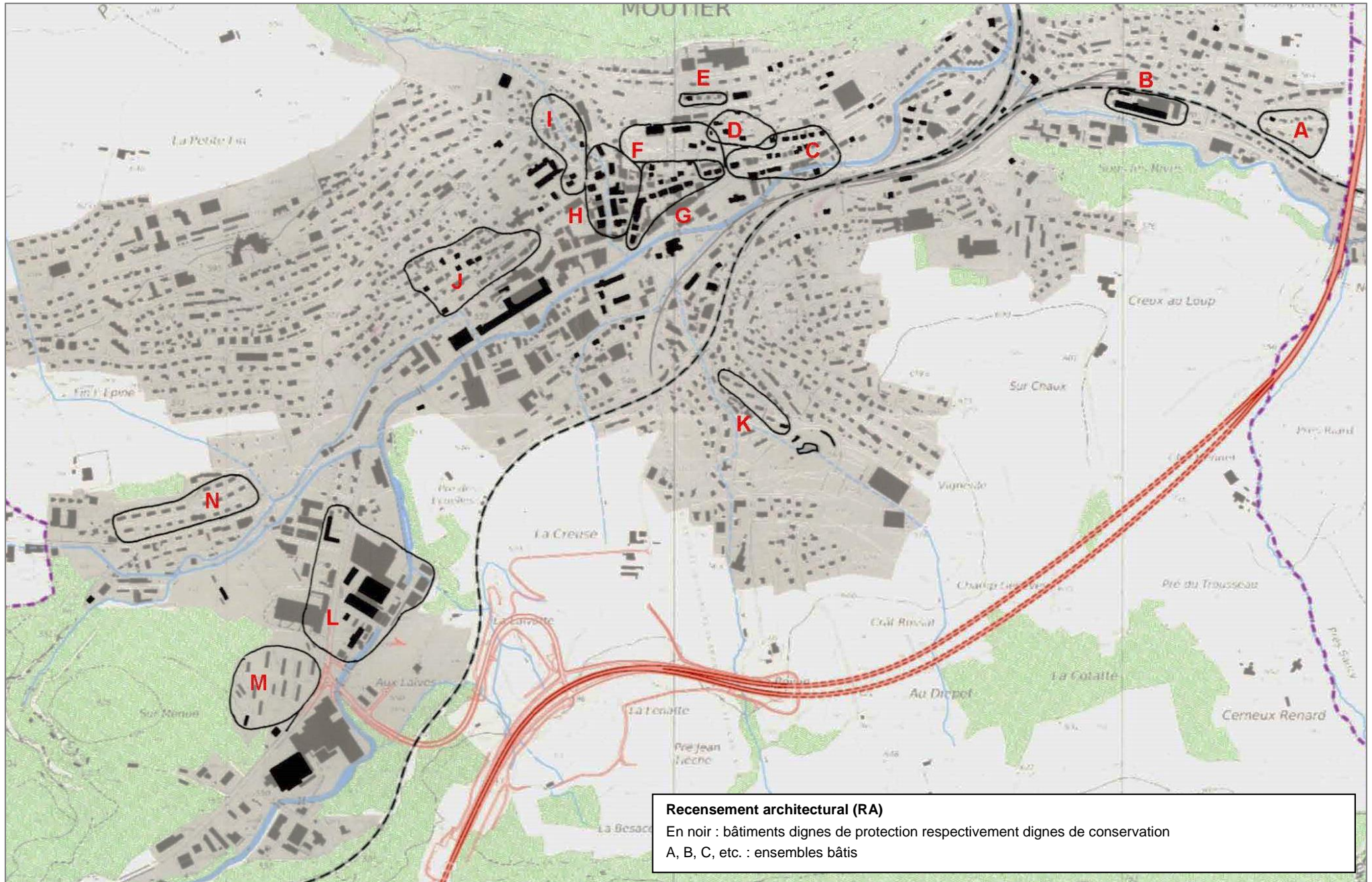
Conservation intégrale de toutes les constructions et composantes du site, de tous les espaces libres ; suppression des interventions parasites.

L'objectif de sauvegarde **B** préconise la sauvegarde de la structure (en bleu).

Conservation de la disposition et de l'aspect des constructions et des espaces libres ; sauvegarde intégrale des éléments et des caractéristiques essentiels à la conservation de la structure.

L'objectif de sauvegarde **C** préconise la sauvegarde du caractère (en vert).

Conservation de l'équilibre entre les constructions anciennes et nouvelles ; sauvegarde intégrale des éléments essentiels à la conservation du caractère.



### 0.8.1 Agriculture

Les bonnes terres agricoles se situent majoritairement au Sud de la Ville dans les secteurs ; La Creuse, Crât Rossat, Sur Chaux et Creux au Loup.

On dénombre 5 exploitations agricoles en périphérie Sud de la Ville et 3 en périphérie Nord.

Une ferme en exploitation en zone à bâtir.

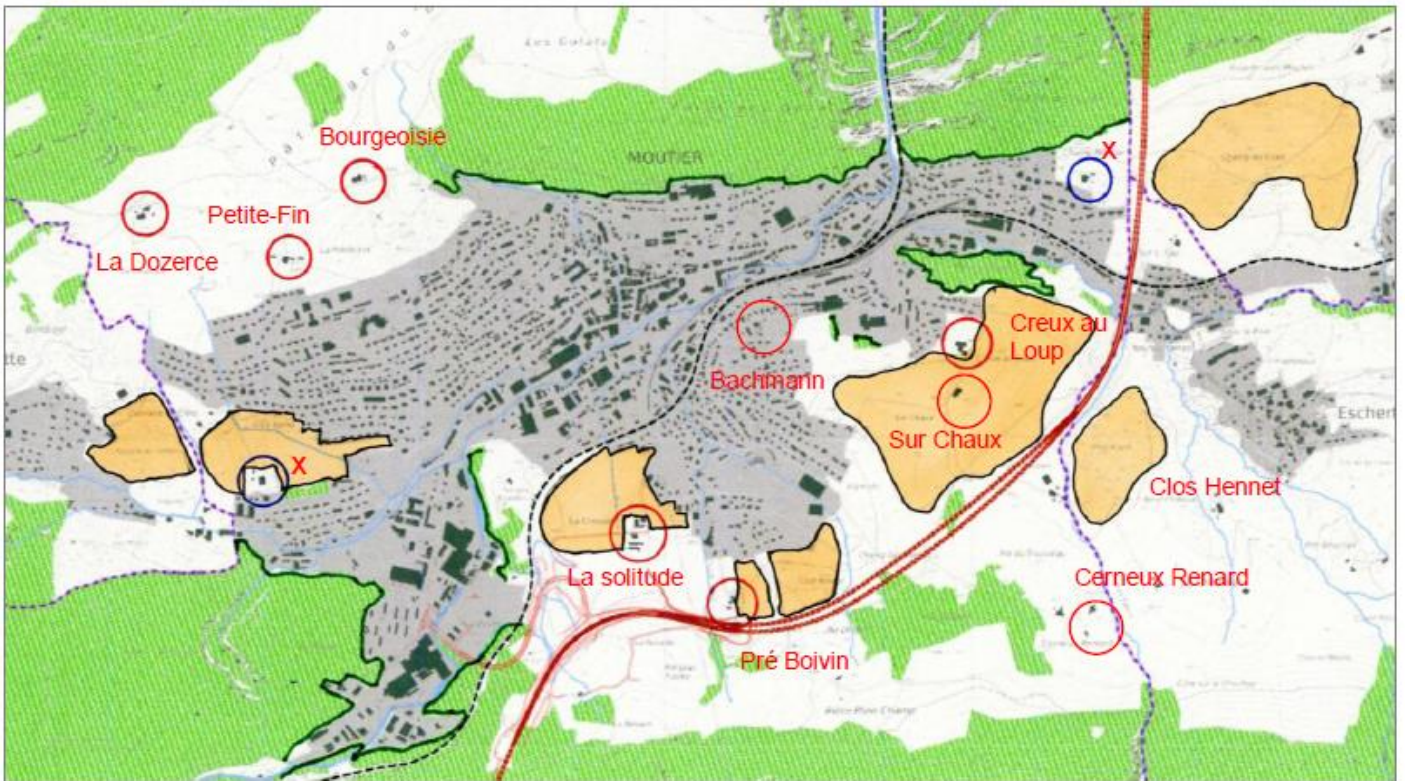
Deux fermes (Champ Mercier et Sur les Crêt) ne sont plus exploitées.

#### Surface agricole utile (SAU) Evaluation statistique 2000 – 2011

	Moutier	Moutier et couronne	Belprahon	Eschert	Perrefitte
<b>2011</b>					
SAU - Surface agricole utile totale (en ha)	505.4	962.6	79.6	147.3	230.3
Terres ouvertes (en ha)	29.3	106.7	24.6	43.1	9.7
Surfaces herbagères (en ha)	472.6	850.2	54.3	103.9	219.4
Autres SAU (ha)	3.5	5.7	0.7	0.3	1.2
<b>2000</b>					
SAU - Surface agricole utile totale (en ha)	468.1	943.8	81.3	161.5	232.9
Terres ouvertes (en ha)	43.0	132.3	26.8	51.7	10.8
Surfaces herbagères (en ha)	419.5	802.8	53.8	108.0	221.5
Autres SAU (ha)	5.6	8.7	0.7	1.8	0.6
<b>Variation 2000-2011 (hectares)</b>					
SAU - Surface agricole utile totale (en ha)	37.3	18.8	-1.7	-14.2	-2.6
Terres ouvertes (en ha)	-13.7	-25.6	-2.2	-8.6	-1.1
Surfaces herbagères (en ha)	53.1	47.4	0.5	-4.1	-2.1
Autres SAU (ha)	-2.1	-3.0	0.0	-1.5	0.6
<b>Variation 2000-2011 (%)</b>					
SAU - Surface agricole utile totale (en ha)	8.0	2.0	-2.1	-8.8	-1.1
Terres ouvertes (en ha)	-31.9	-19.3	-8.2	-16.6	-10.2
Surfaces herbagères (en ha)	12.7	5.9	0.9	-3.8	-0.9
Autres SAU (ha)	-37.5	-34.5	0.0	-83.3	100.0

Origine des données : OFS.

Source, calculs : J.-P. Bovée.



Zone agricole et limite de forêt jouxtant la zone à bâtir  
 Bonnes terres agricoles et exploitations agricoles X Abandon de l'exploitation

### Appréciation – Constat

Evaluation de la diminution des surfaces agricoles des 11 dernières années

Moutier :

SAU totale : + 37,3 ha / augmentation de 8 %  
 Terres ouvertes : - 13,7 ha / diminution de 31,9 %  
 Surfaces herbagères : + 51,1 ha / augmentation de 12,7 %  
 Autres : - 2,1 ha / diminution de 37,5 %

Couronne de Moutier :

SAU totale : +18,8 ha / augmentation de 2 %  
 Terres ouvertes : - 25,6 ha / diminution de 19,3 %  
 Surfaces herbagères : + 47,4 ha / augmentation de 5,9 %  
 Autres : - 3.0 ha / diminution de 34,5 %

L'ensemble des surfaces agricoles SAU a augmenté que ce soit pour Moutier ou la couronne de Moutier. Ceci est vraisemblablement dû à la mise en place d'un nouveau modèle de calcul et dans une moindre mesure au remaniement consécutif à la réalisation de l'A16.

Par contre, on constate la forte diminution dans les deux cas des surfaces de terres ouvertes (qui sont les meilleures terres agricoles).

## 0.9 Aménagement local

### 0.9.1 Plan de zones et règlement

La dernière révision de l'aménagement local qui date de 2002 est devenue obsolète. D'une part, elle n'est plus conforme aux dispositions légales entrées en vigueur depuis 2002 et d'autre part, elle ne répond plus aux objectifs actuels. Par ailleurs, l'entrée en vigueur prochaine de la révision du plan directeur cantonal va modifier considérablement les bases d'appréciation des besoins en surface pour le développement de la zone à bâtir.

Par conséquent, une révision complète de l'aménagement local s'impose et les contenus du concept de développement urbain constituent les bases pour son élaboration.

### 0.9.2 Réserves de terrains en zone à bâtir

#### Habitation

Les réserves de terrain en zone d'habitation sont importantes mais pour la plus grande partie non disponibles.

Au 25 janvier 2011 elles s'élevaient à 12,17 ha,

Deux grands secteurs sont en cours de planification (Plan de quartier).

- Les Prés Zuber.
- La Poterie.

Par contre les grands secteurs tels Courte-Raye, Villa Holzer et les quartiers Est ne sont pas disponibles pour l'instant (plan de quartier à revoir, thésaurisation, etc.).

De nombreuses parcelles éparses sont encore libres mais en grande partie en mains privées et non disponibles.

#### Activités économiques

La seule réserve pour le développement des activités d'une certaine importance se situe Aux Laives. En l'état, elle n'est pas disponible et l'élaboration de la révision du plan de quartier est en cours.

Reste quelques surfaces éparses et résiduelles qui ne constituent pas des réserves véritablement disponibles.

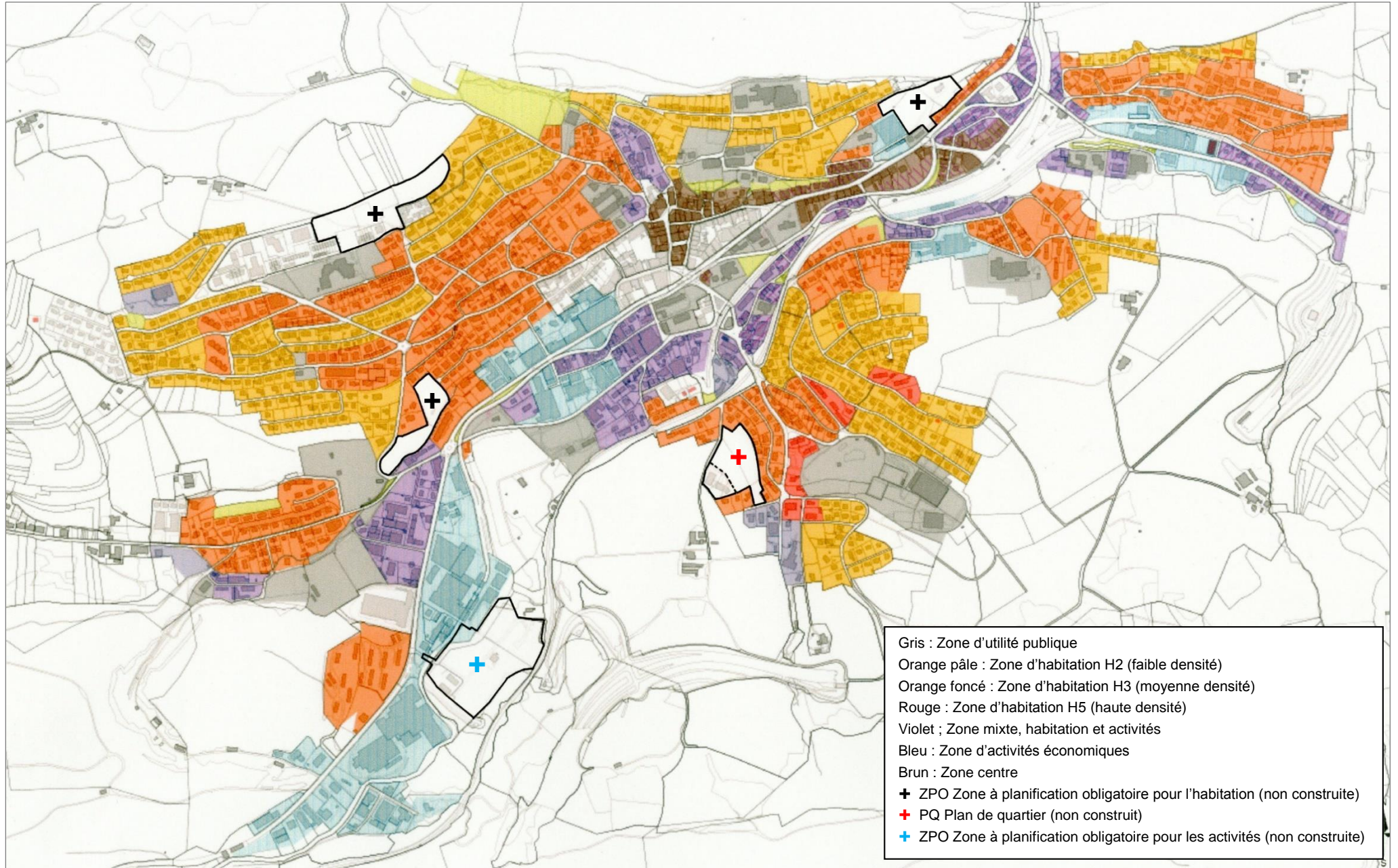
### 0.9.3 Constat

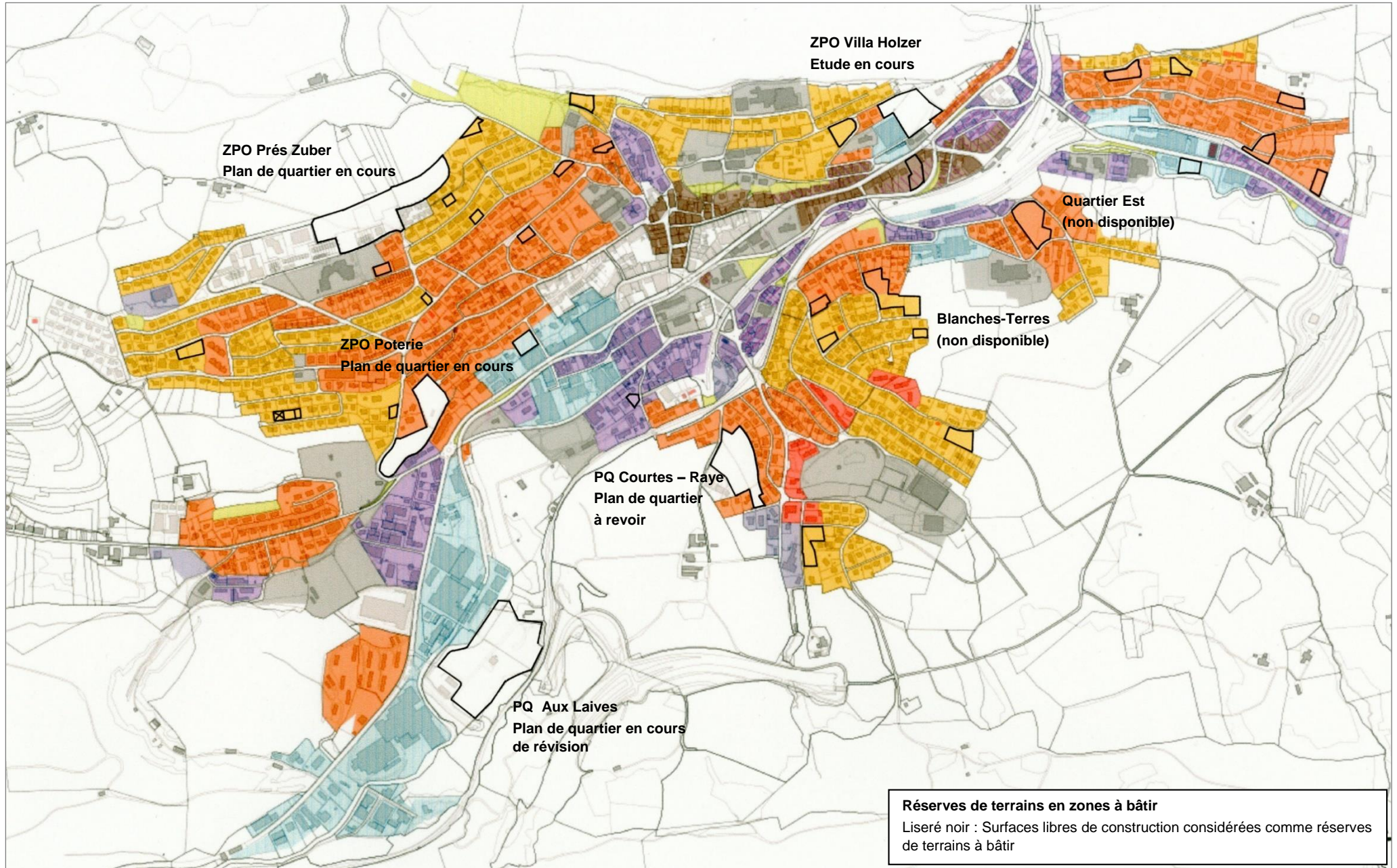
Les réserves en zone d'habitation sont suffisantes en regard des projections du canton pour les 15 prochaines années. Toutefois, actuellement il n'y a quasiment aucune disponibilité. La planification (plan de quartier) et la mise à disposition des terrains des grands secteurs (Prés Zuber, Poterie et Courte-Raye) sont urgentes.

Pour les activités économiques la situation est très préoccupante car excepté le secteur Aux Laives il n'y a quasiment aucune réserve de terrain disponible.

On dénombre plusieurs secteurs ou îlots sans structure cohérente comprenant pour la plupart des bâtiments vétustes et une organisation des espaces publics déficiente.

Le plan de zones actuel n'identifie pas suffisamment les secteurs qui méritent d'être restructurés et revalorisés. Par ailleurs, plusieurs plans de quartier sont devenus obsolètes.





## 1.1 Données de base

La ville de Moutier a bénéficié d'une forte croissance industrielle liée à l'industrie horlogère jusqu'à la dépression de 1970. Cette croissance s'est concrétisée plus particulièrement par l'implantation d'une industrie des machines et de la microtechnique, qui marque encore le paysage industriel de la ville.

Malgré la forte récession des années 70 et de nombreuses restructurations, l'industrie des machines et de l'outillage reste l'activité industrielle prédominante.

### 1.1.1 Genre d'activités

#### Activités secondaires

Activités industrielles

Activités prédominantes, grandes entreprises locales :

Industrie des machines, manufacture horlogère, décolletage, machine outils et fabrication de verres.

Activités interdépendantes des grandes entreprises locales :

Menuiserie, électricité, composants électroniques, outillage, etc.

Activités artisanales

Activités de la construction : bâtiment, génie civil, etc.

Industrie du bois : menuiserie, charpente.

Garage, carrosserie, etc.

Activités nouvelles en voie de développement :

Technologie médicale.

Clentech.

#### Activités tertiaires

Moutier comprend les activités tertiaires d'une petite ville. La part la plus importante revient à l'hôpital qui est l'activité économique qui emploie le plus de personnel. Son apport socio-économique est très important pour la ville et la région.

### Appréciation de la situation actuelle - Constat

Secondaire

Le tissu industriel de Moutier est peu diversifié et souvent interdépendant. Lorsqu'une grande entreprise a des difficultés cela se répercute sur l'ensemble du réseau industriel.

Par ailleurs, de nombreuses demandes pour l'implantation de nouvelles industries n'ont pas pu se concrétiser faute de terrain disponible.

Les activités artisanales sont bien développées et adaptées aux besoins locaux. Toutefois, elles sont également interdépendantes de l'évolution de l'industrie.

Tertiaire

Le nombre de commerces est insuffisant et ils présentent une offre peu variée (surtout pour les biens de consommations autres que l'alimentaire). Le centre-ville et en particulier la Vieille Ville manque de dynamisme économique.

On constate également une faible représentation des activités bancaires et de l'assurance.

L'offre en hébergement et restauration pourrait être améliorée (l'hébergement est problématique lors des grandes manifestations).

Moutier n'a pas de centre fort (dispersion des pôles d'intérêts) ce qui affaiblit les synergies commerciales.

### 1.1.2 Evaluation statistique

L'évaluation statistique prend en compte les données correspondant à la couronne de Moutier à titre complémentaire.

M = Moutier MC = Couronne de Moutier (Moutier, Perefitte, Eschert et Beprahon)

Période : 1995 – 2008 (les chiffres de 2011 ne sont pas encore disponibles)

#### Etablissements (E)

Total, primaire, secondaire et tertiaire

1995 M	E 429	2008 M	E 393	- 36
1995 MC	E 497	2008 MC	E 458	- 39

Secondaire

1995 M	E 114	2008 M	E 114	+/-
1995 MC	E 129	2008 MC	E 132	+ 3

Tertiaire

1995 M	E 291	2008 M	E 262	- 29
1995 MC	E 320	2008 MC	E 290	- 40

#### Emplois (EPT)

Total, primaire, secondaire et tertiaire

1995 M	EPT 3'725	2008 M	EPT 3'436	- 289
1995 MC	EPT 3'958	2008 MC	EPT 3'655	- 303

Secondaire

1995 M	EPT 2'060	2008 M	2'022	- 38
1995 MC	EPT 2'170	2008 MC	2'126	- 44

Tertiaire

1995 M	EPT 1'605	2008 M	EPT 1'382	- 223
--------	-----------	--------	-----------	-------

1995 MC	EPT 1'689	2008 MC	EPT 1'465	- 224
---------	-----------	---------	-----------	-------

#### Appréciation - Constat

Les statistiques portant sur la période 1995 à 2008 nous montrent un affaiblissement général des activités économiques et en particulier de manière plus marquée pour le tertiaire.

### 1.1.3 Activités économiques et plan de zones

Le plan de zones en vigueur de 2002 délimite des zones d'activités industrielles et artisanales, des zones mixtes (habitat, activités économiques) et la zone centre (habitat, artisanat et commerce).

Etat des réserves de terrains destinés aux activités économiques : 3,3 ha

Le secteur des Laives constitue la dernière réserve d'importance en zone d'activités. Cependant elle n'est pas disponible actuellement. Son plan de quartier en vigueur est obsolète et doit être entièrement révisé.

Le site Aux Laives est destiné en partie à la construction d'un « Technopôle ».

Le site des Laives présente des désavantages certains :

- Evaluer la stabilité des sols (ancienne décharge).
- Evaluer la nature des pollutions du sous-sol.
- Ruisseau à mettre à ciel ouvert (selon les nouvelles prescriptions des lois fédérales et cantonales).
- Distance à respecter par rapport à la forêt.
- Disponibilité en 2016.
- Une surface relativement restreinte (2,3 ha de libres si l'on déduit la surface nécessaire à la construction du Technopôle).

Mais il a également des avantages :

- Proche de la jonction A16.
- Intégré dans le tissu urbain de la zone d'activités.
- Accessibilité par le réseau des transports publics urbains.
- Disponibilité foncière assurée à l'horizon 2015 (le terrain en propriété du canton sera vendu à la commune).

#### Appréciation – Constat

Le développement des activités industrielles ne peut plus être assuré car le plan d'affectation ne dispose d'aucune réserve de terrain disponible.

La révision du plan de quartier des Laives devrait permettre la mise à disposition de nouveaux terrains disponibles pour l'implantation d'activités industrielles et artisanales.

### 1.1.4 Activités économiques et mobilité

Le transport par rail n'a que peu d'importance en matière de livraison industrielle par contre il est très utilisé par les pendulaires et les étudiants.

L'achèvement de la réalisation de l'autoroute A16 est d'une importance capitale.

Pour les activités industrielles de Moutier, l'A16 doit permettre une meilleure accessibilité au réseau national et une visibilité accrue.

L'achèvement de l'A16 va-t-elle permettre de redynamiser le développement des activités industrielles ou au contraire ne relier que des pôles économiques plus importants en traversant Moutier sans s'y arrêter ?

La mobilité douce (piétonne et cycliste) n'est guère favorisée, les pôles industriels éloignés de la gare ne sont pas ou insuffisamment raccordés au réseau de mobilité douce.

Les transports urbains relient les zones d'activités avec le centre-ville et la gare.

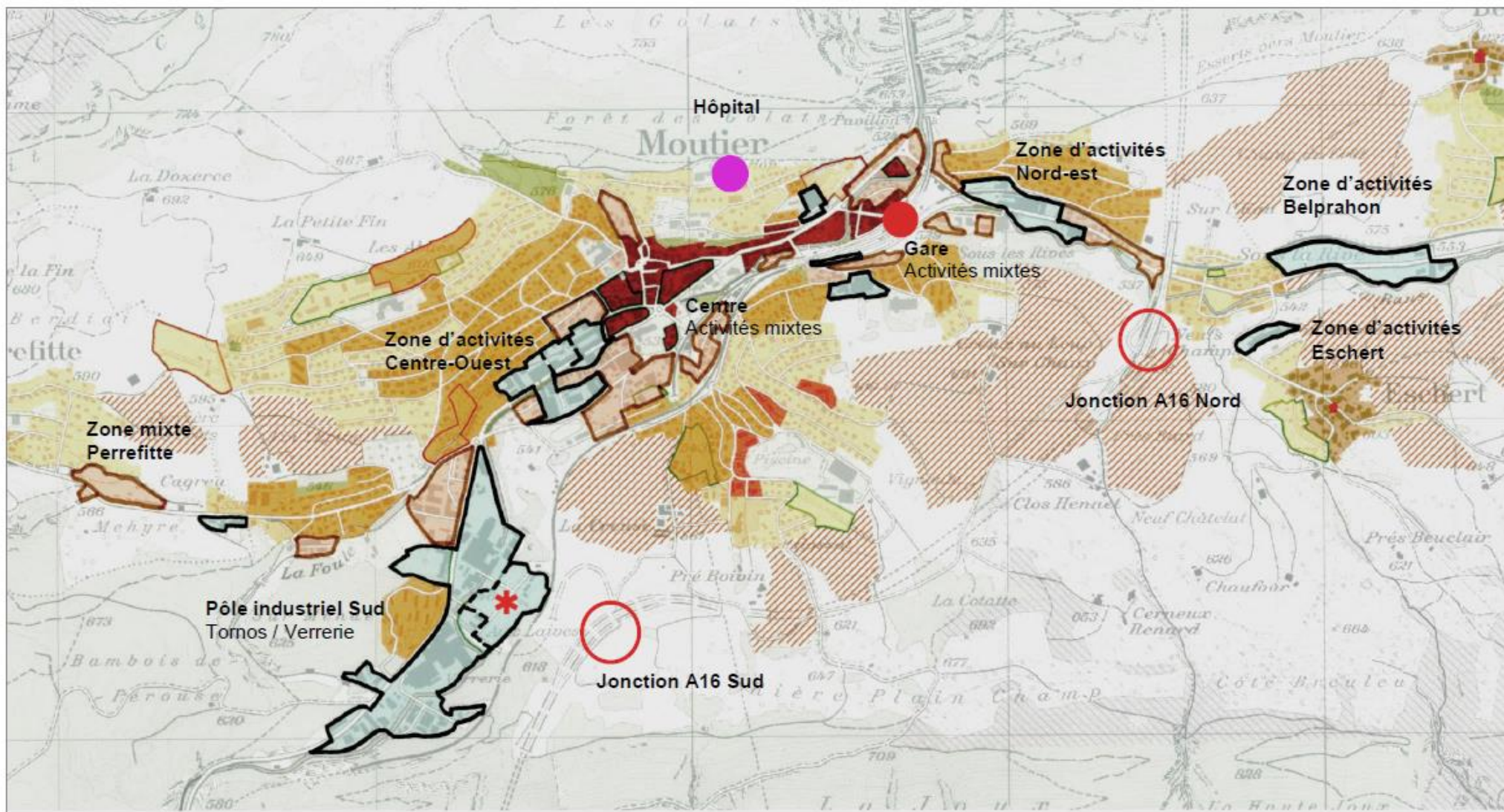
#### Appréciation – Constat

L'achèvement de l'A16 doit permettre de dynamiser le développement des activités économiques pour autant que tout soit mis en œuvre à cet effet.

Le PR (Parking P+-Rail) de la gare peut assurer le transfert voitures-rail des pendulaires.

Il n'existe aucun concept de mobilité douce qui pourrait assurer la liaison gare – pôle industriel Sud

Le réseau de transport urbain est adapté aux besoins des activités industrielles à l'exception du pôle industriel Sud qui ne jouit plus d'accès par bus (boucle Sur Menué supprimée, arrêt à Cité Sainte-Marie maintenu).



Zone d'activités (bleu) et zone mixte (ocre et brun) au plan de zones actuel

\* Secteur des Laives

(Plan de base – Source geoportail be sans échelle)

## 1.2 Objectifs

### a) Zone d'activités économiques

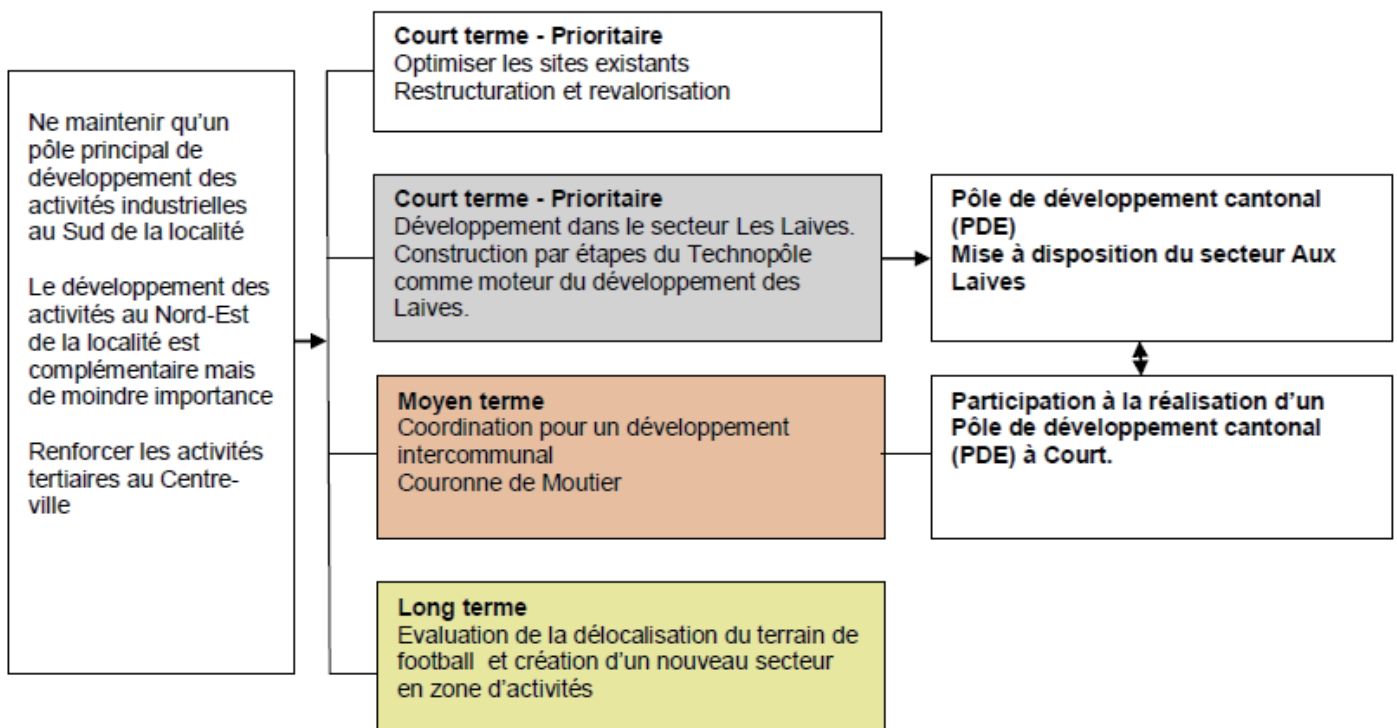
- Cibler le type d'industries pour compléter, valoriser, diversifier, renforcer, le tissu industriel de Moutier et augmenter (ou du moins stabiliser) le nombre d'emplois. Favoriser l'implantation de PME qui génèrent de nouvelles technologies.
- Mise en œuvre du Technopôle comme signal positif de développement industriel dans le secteur Aux Laives.
- Optimiser les sites existants – Adéquation des affectations – Restructuration et revalorisation.
- Assurer les réserves de terrains pour le développement des entreprises existantes.
- Coordination avec les communes de la Couronne – Promotion commune pour le développement et l'utilisation des réserves de terrains.
- Evaluer la délocalisation des terrains de football afin d'affecter le secteur en zone d'activités.
- Définir les potentiels d'extension de la zone d'activités.
- Création d'un pôle de développement économique cantonal.
- Promouvoir la qualité architecturale et environnementale des nouvelles constructions.

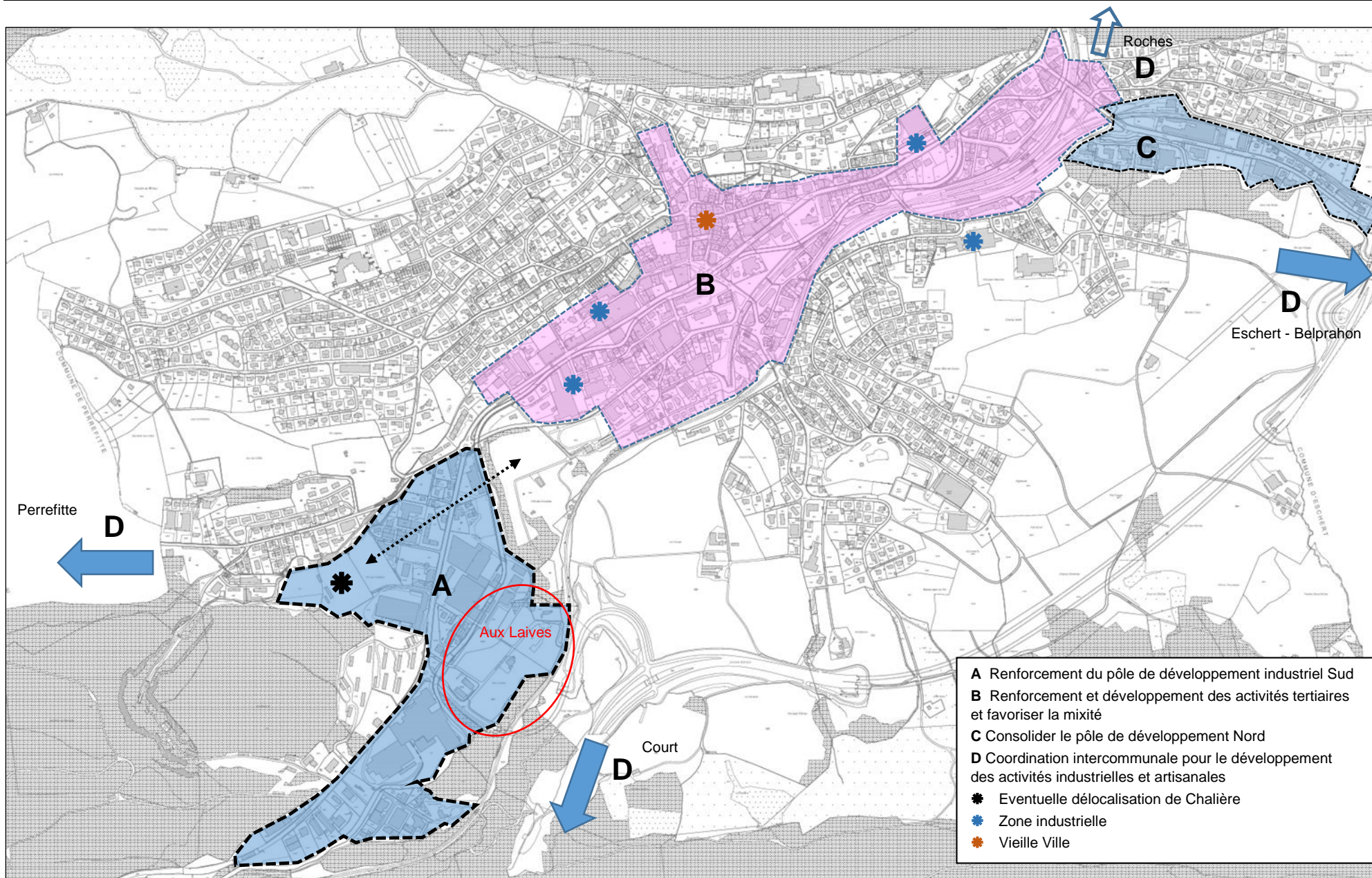
### b) Zone mixte et centrale

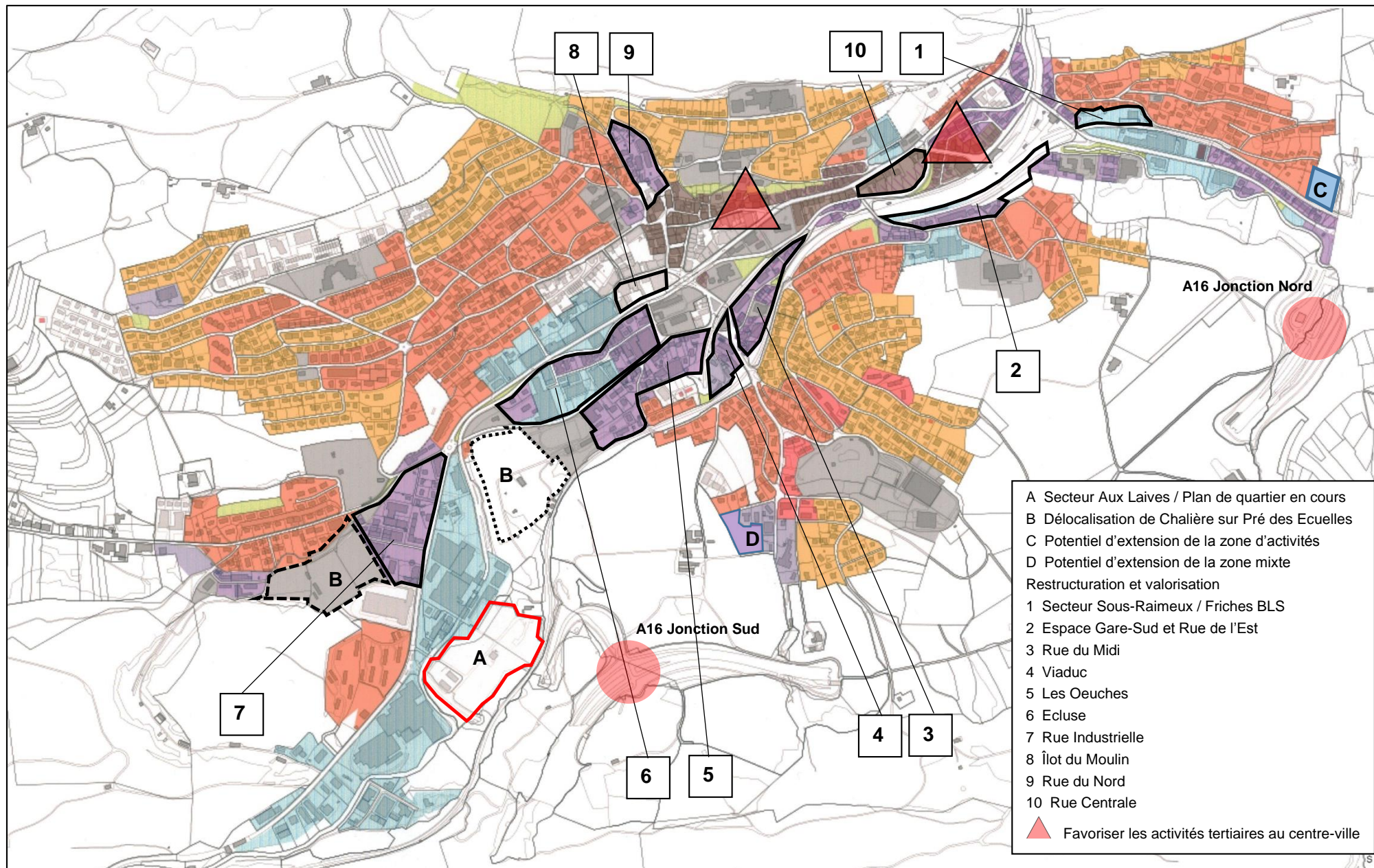
- Améliorer l'offre en matière commerciale et des services (diversification de l'offre commerciale et favoriser les activités tertiaires). Mise à disposition de terrains pour la création de nouvelles surfaces commerciales (Manor, Lidl, Aldi et autres).
- Dynamiser le tissu économique du Centre-ville.
- Restructuration et revalorisation des secteurs qui en présentent le potentiel (Rue du Moulin, Rue Centrale, bas de la Rue de l'Est, etc.).

Valoriser le centre-ville en créant une continuité spatiale cohérente entre le secteur de la Gare, la rue Centrale et la Rue Industrielle pour diminuer la dispersion des sites d'intérêts. Valorisation d'une continuité spatiale le long de la Birse et favoriser la mobilité douce.

### 1.2.1 Stratégie







## 1.2.2 Pôle de développement économique

### Création d'un pôle de développement économique cantonal (PDE)

Le site Aux Laives n'a pas la dimension suffisante pour la création d'un pôle cantonal (il ne reste que 2,3 ha de surface disponible si l'on déduit les surfaces déjà construites et le projet de Technopôle). Néanmoins, il convient d'inscrire le site Aux Laives comme pôle de développement économique cantonal (PDE).

La stratégie à suivre se focalise sur :

#### A) Renforcement du pôle industriel au Sud de la localité

- Renforcer le pôle industriel Sud par la mise à disposition du terrain Aux Laives comme PDE.
- Construction du Technopôle.
- Etude de la délocalisation du stade de Chalière pour agrandir la zone d'activités industrielles et artisanales.

#### B) Soutien à l'implantation d'un pôle cantonal de développement industriel à Court.

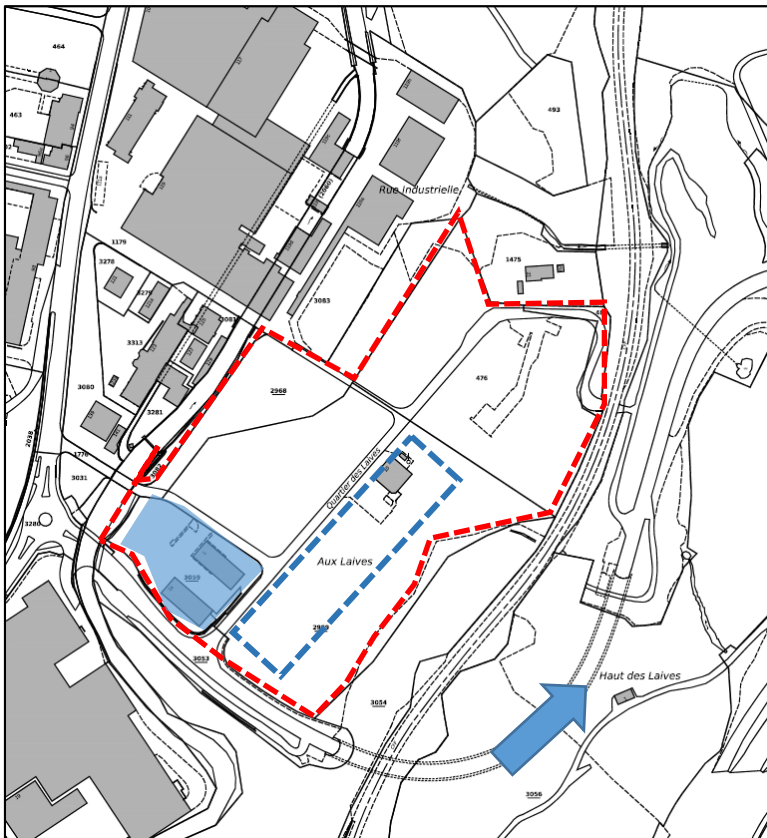
Le manque de terrains potentiels pour une extension de la zone d'activités industrielles ainsi que le potentiel relativement restreint dont disposent les Laives, ne laissent que peu de perspectives de développement sur le territoire communal de Moutier. Une option consiste à soutenir l'implantation d'un pôle économique cantonal à Court. Cette option nécessite une collaboration active à mettre en œuvre avec la commune de Court, la Région et le Canton.



Avant-projet de Technopôle sur le site Aux Laives

Pierre Liechti Architectes

### 1.2.3 Secteur Aux Laives



#### Légende

Périmètre rouge : plan de quartier (révision en cours)

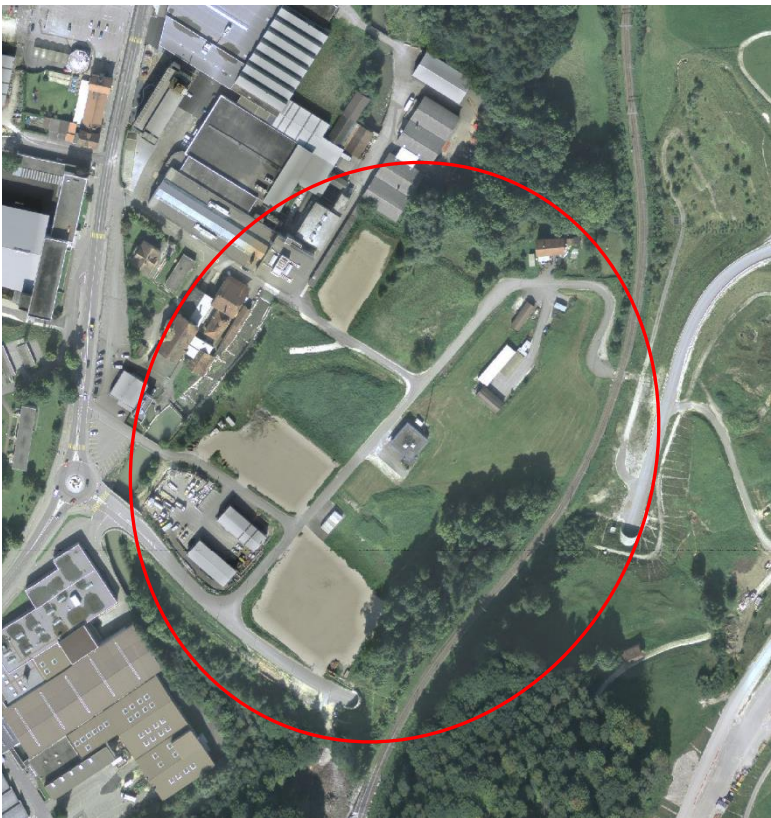
Périmètre bleu : emprise du Technopôle

Surface bleue : parcelle construite

Flèche bleue : accès à l'A16

#### Planification :

- Terminer la révision du plan de quartier.
- Réaménagement du ruisseau mis à ciel ouvert.
- Coordination avec la Région et le Canton pour l'attribution d'un pôle de développement économique.
- Réalisation par étape du Technopôle.
- Etude pour une accessibilité par bus (évaluation d'une desserte par bus via Court).



### 1.2.4 Evaluation d'une délocalisation du stade de Chalière

#### Scénario 1 Délocalisation de Chalière pour la création d'une nouvelle zone d'activités industrielles

Les terrains de Chalière situés en marge de la zone industrielle, comprenant une grande surface plane, pourraient être propices au développement des activités industrielles afin de compléter et d'offrir des disponibilités dans le pôle de développement Sud.

Toutefois, une stratégie de délocalisation n'est pas simple à mettre en œuvre. Elle peut paraître provoquante et, le cas échéant, une solution prendra beaucoup de temps.

La création d'une nouvelle zone d'activités sur le site de Chalière devrait être accompagnée par des mesures de restructuration de l'ensemble du quartier industriel afin d'optimiser l'utilisation des terrains.

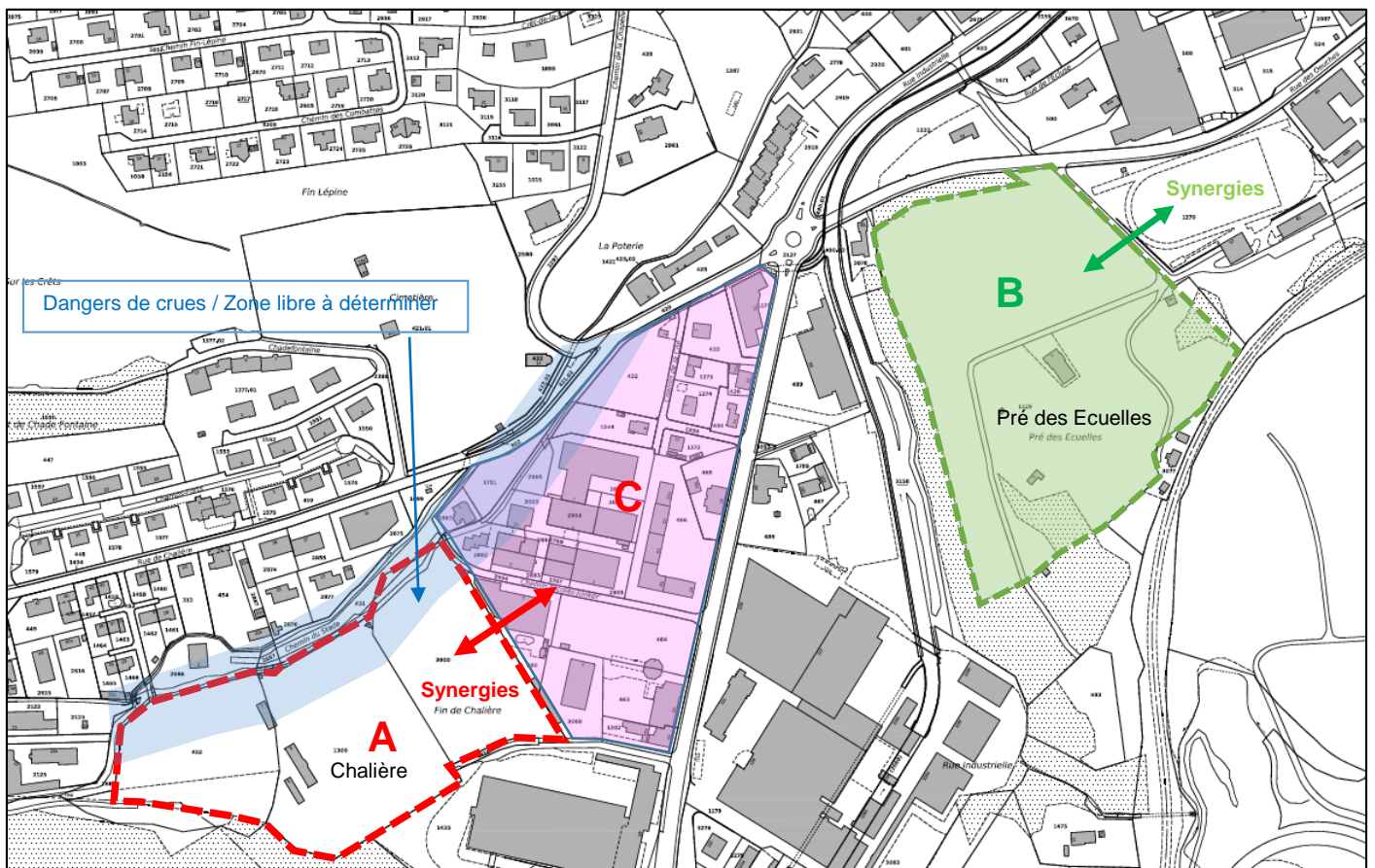
La planification devra prendre en compte les dangers de crues de La Chalière et réserver à cet effet une surface non constructible conséquente ou, le cas échéant, adapter les constructions à la situation de crues potentielles.

Quelles sont les sites alternatifs de délocalisation ?

- Pré des Euelles, situé à la rue des Oeuches dans le prolongement des installations sportives existantes. Toutefois, la surface est restreinte de par la présence de boisement et de la lisière forestière.
- Les autres sites présentent tous des inconvénients majeurs (accessibilité difficile, bonnes terres agricoles à préserver, topographie inappropriée, etc.).
- Le site des Laivattes, proche de la jonction A16 Sud, a été évalué et jugé impossible à réaliser, du moins à l'horizon de 2030.

#### Scénario 2 Maintien de Chalière et développement d'une nouvelle zone d'activités industrielles sur le site de Pré des Euelles.

Auquel cas la délocalisation de Chalière serait impossible à mettre en œuvre, il serait envisageable de développer une zone d'activités sur le site Pré des Euelles. Du genre parc-industrie, comme valeur ajoutée, en intégrant et valorisant les composantes naturelles du site.



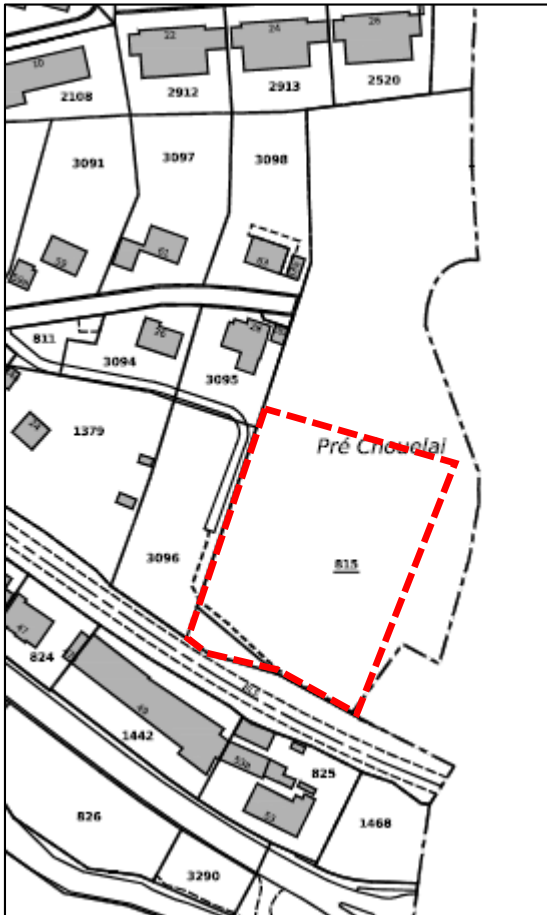
- Délocalisation du stade de Chalière / Création d'une zone d'activités industrielles
- Relocalisation du stade de football
- Restructuration et requalification du quartier industriel

### 1.2.5 Potentiel d'extension de la zone d'activités économiques

Le territoire de la commune de Moutier ne présente quasiment aucune possibilité d'extension de zone destinée aux activités économiques. Le CDU « Moutier 2030 » retient deux secteurs potentiels à évaluer :

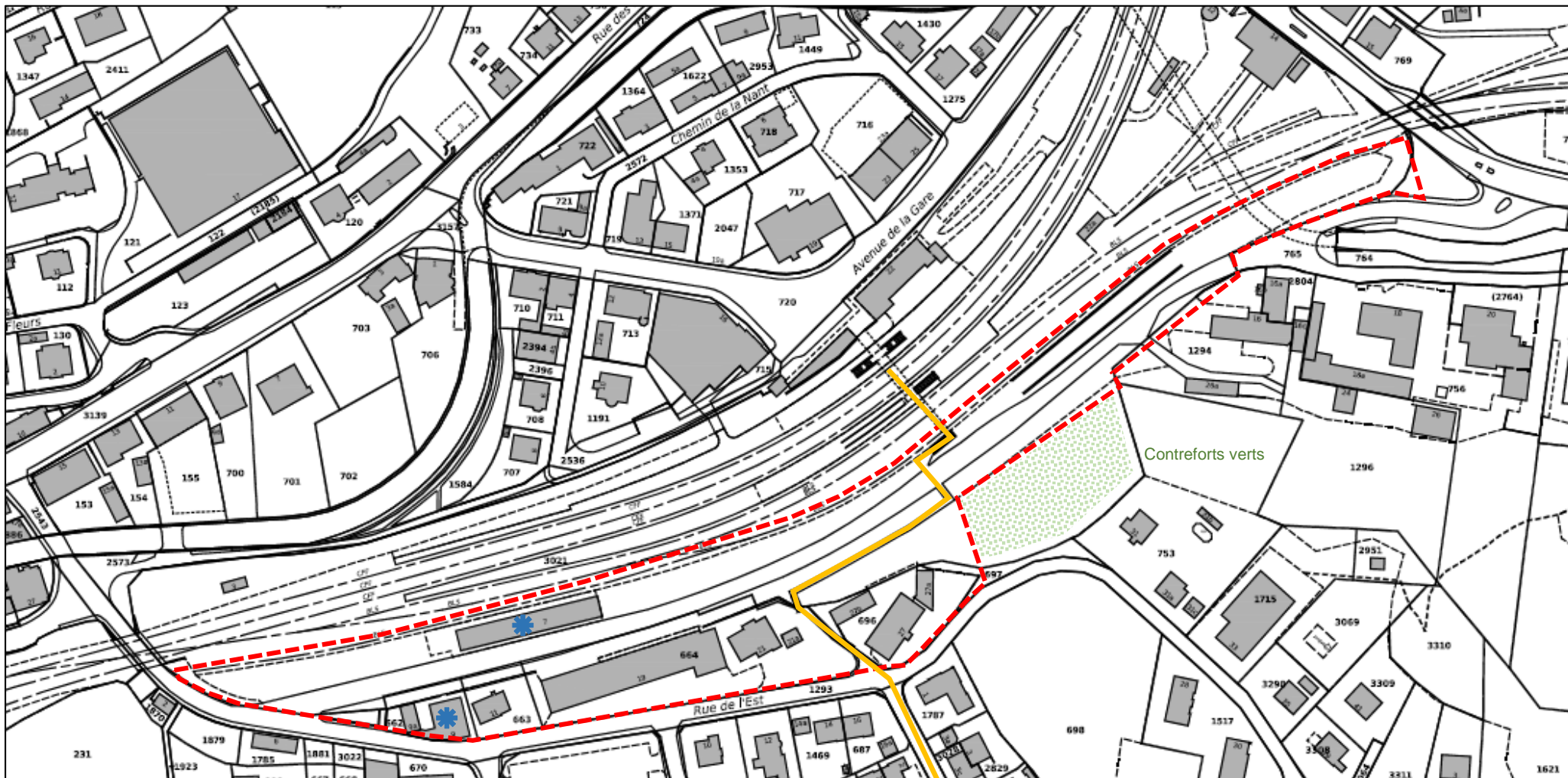
- Le secteur de Pré Chouelai (parcelle no 815) : petite surface à inclure en zone d'activités industrielles en complément des zones existantes au Nord-est de la localité.
- Le secteur Gare-Sud : potentiel important pour la création d'une zone d'activités économiques sur les terrains appartenant au CFF.

#### Prés Chouelai



Petite extension d'environ 5'000 m2 en bordure de la limite communale  
Destinée essentiellement aux activités industrielles et artisanales

## Espace Gare-sud

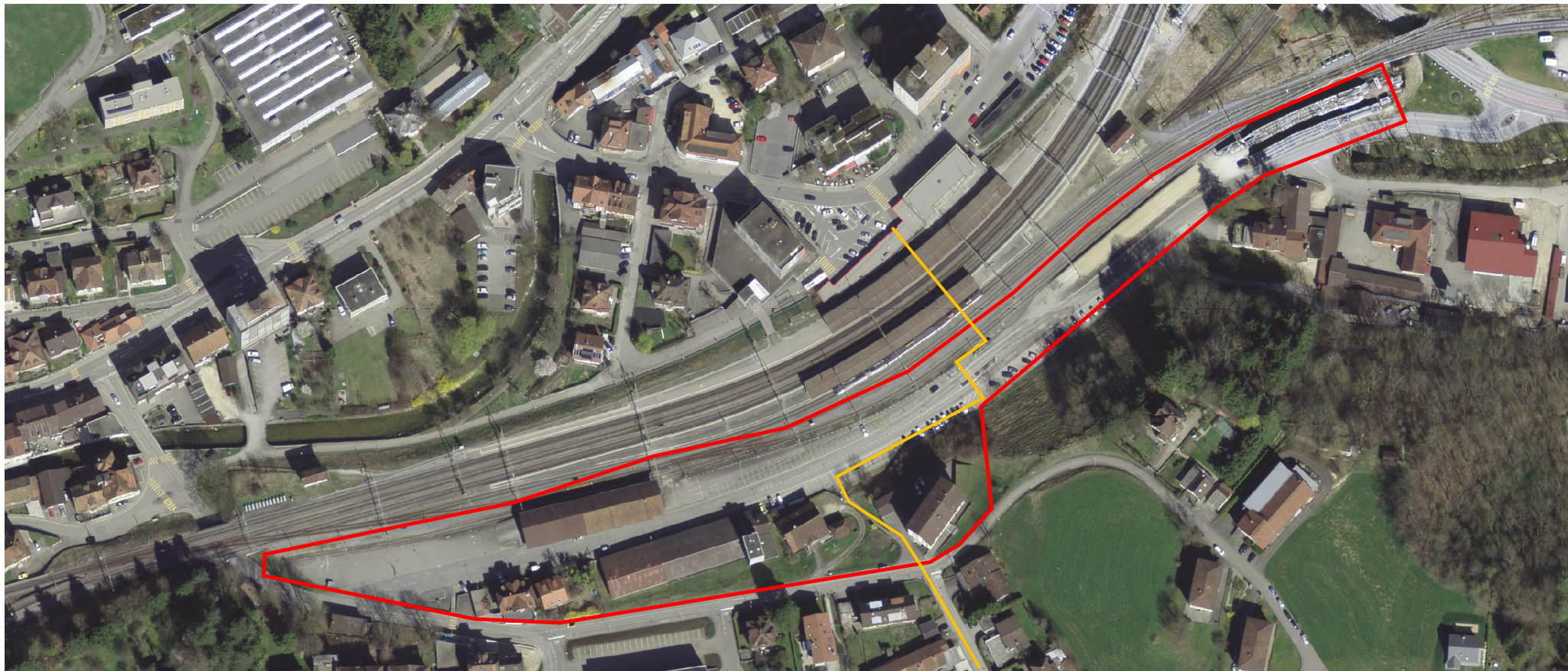


--- Périmètre du potentiel de développement des activités économiques « Gare-Sud »

★ Bâtiment digne de conservation

— Liaison piétonne prioritaire

## Espace Gare-Sud



En rouge ; Périmètre du secteur à planifier

En jaune ; Liaison piétonne prioritaire

## Espace Gare-Sud - Mesure de planification et de coordination

Le développement du secteur Espace Gare-Sud doit être considéré comme prioritaire. Il présente actuellement une grande surface de stationnement ainsi qu'un ensemble de constructions anciennes et vétustes.

La requalification de ces espaces permettrait l'aménagement d'une nouvelle zone de développement économique importante à proximité des transports publics. Elle doit être destinée prioritairement aux activités tertiaires et industrielles.

C'est un lieu de projet intensif de restructuration qui doit prendre en compte les enjeux énergétiques en synergie avec les autres paramètres et fonctions (autonomie énergétique dans la mesure du possible, développement selon des critères environnementaux élevés, intégration de la biodiversité, etc.).

Les terrains appartiennent aux CFF ce qui nécessite au préalable une coordination entre la Municipalité de Moutier, les CFF, la Région et le Canton, pour définir les orientations principales ainsi que les planifications et procédures à mettre en œuvre.

- Coordination CFF – Municipalité (planification et financement).
- Elaboration d'un concept d'aménagement comme base de travail.
- Ancrage du concept d'aménagement et définition des étapes de réalisation.
- Organisation d'un concours d'architecture et d'aménagement.
- Elaboration du plan de quartier.

## Eléments de planification

- Evaluer les possibilités de regrouper les places de stationnement aux deux extrémités du secteur (parking couvert sur plusieurs étages).
- Evaluer la suppression de la circulation traversant le secteur. Ne maintenir que les accès indispensables.
- Assurer la liaison piétonne et l'interface de la gare (place de la Gare – Gare-Sud).
- Evaluer la possibilité de supprimer une voie CFF (actuellement inutilisée).
- Délimiter les secteurs réservés à la construction.
- Définir les conditions en ressource énergétique.
- Définir les conditions pour des aménagements durables.

### 1.2.6 Potentiel de restructuration et de requalification

Traditionnellement la ville s'est développée avec l'industrie ce qui a généré des îlots d'utilisation du sol mixte comprenant des petites industries, de l'habitat et des jardins. Bon nombre de ces îlots sont actuellement devenus vétustes ou pour le moins incohérents et peu attractifs. Par ailleurs, plusieurs de ces îlots présentent des risques de pollution des sols due à l'industrie. Actuellement, les règles d'aménagement ne suffisent pas à une bonne gestion de ces secteurs. Elles permettent de poursuivre un développement chaotique par strates successives sans qualité urbaine.

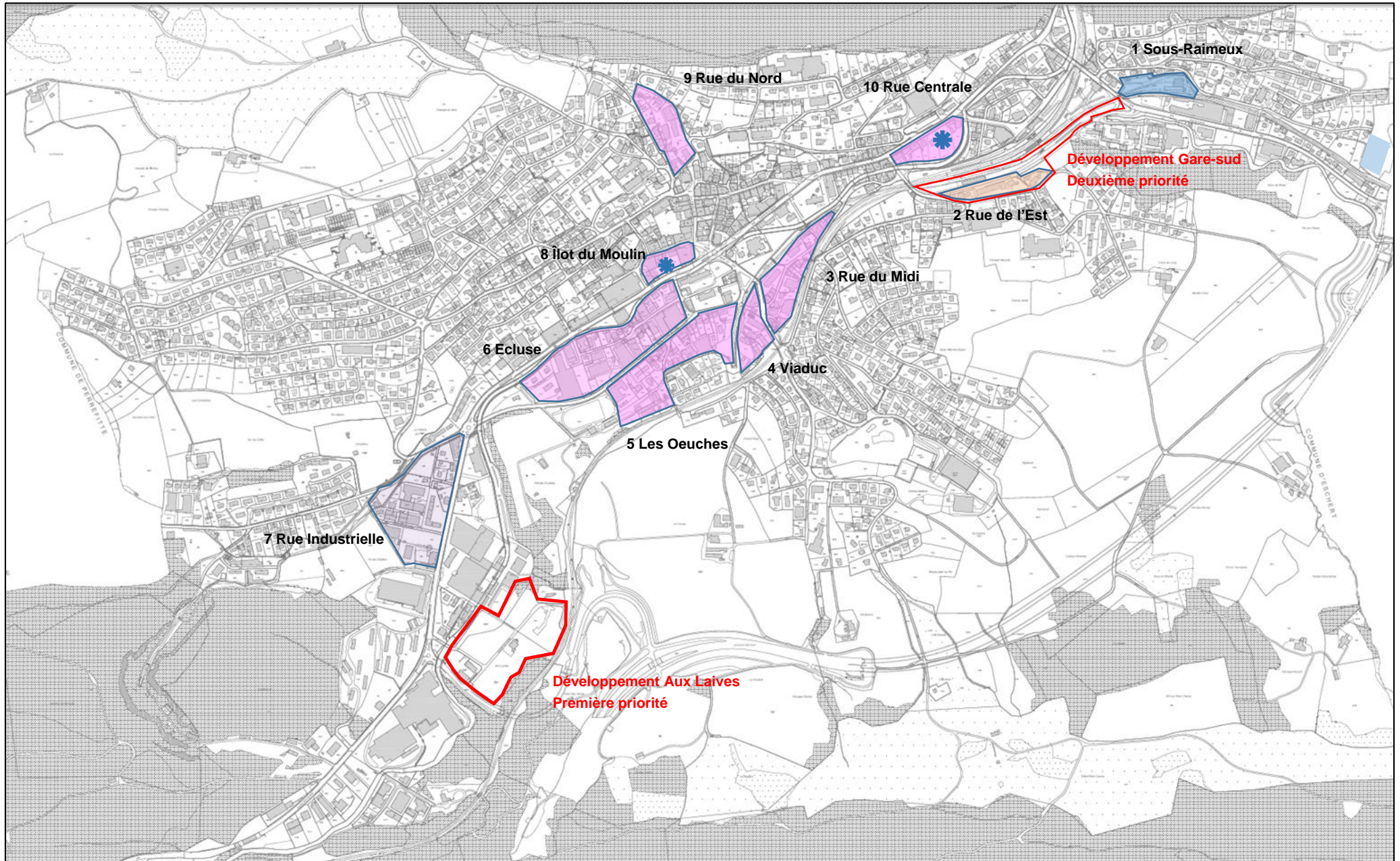
L'objectif prioritaire consiste à requalifier ces îlots en optimisant l'utilisation du sol, en valorisant les espaces publics (rues, places, végétation urbaine, etc.) en favorisant la mixité habitat – activités et le développement durable.

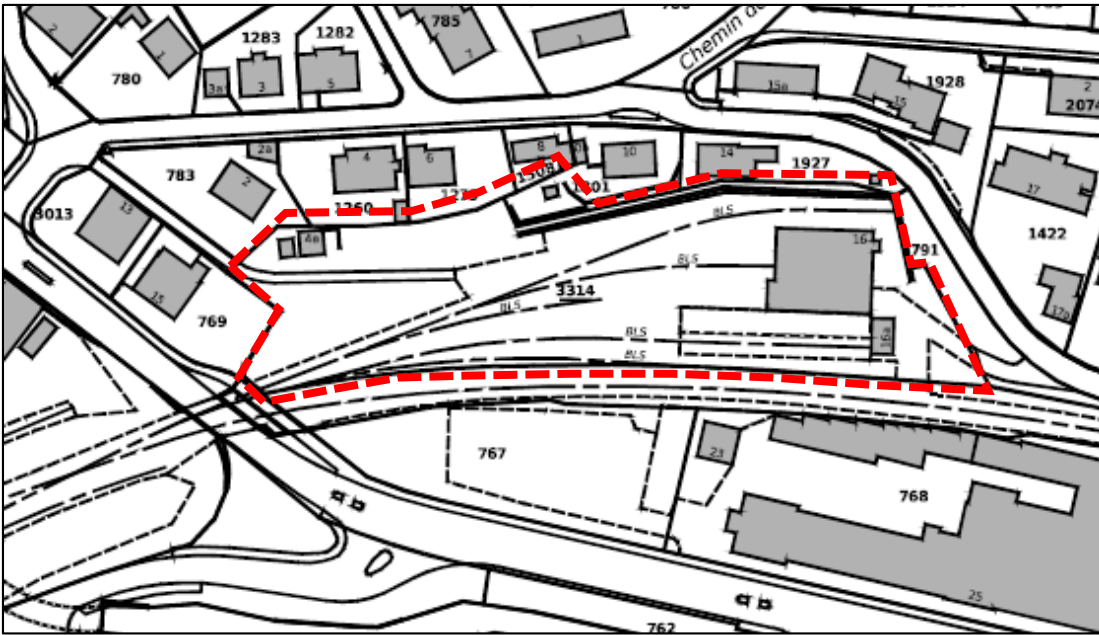
Les opérations de planification sont très complexes et nécessitent une approche globale pour chaque îlot. Une transformation, une reconstruction ou une nouvelle construction devrait constituer l'amorce d'une réflexion sur l'ensemble de l'îlot. La répartition foncière est le principal handicap que l'on rencontre dans ce type de zones et le réajustement de la trame viaire n'est pas facile à organiser. Mais il ne s'agit pas de faire table rase, il convient plutôt, lorsqu'un projet se présente, d'évaluer les opportunités de réorganisation du secteur et de le planifier dans son ensemble.

- Pour une meilleure intégration du bâti et une meilleure cohabitation des différentes utilisations.
- Pour une gestion optimale des surfaces constructibles.
- Pour une organisation des accès et des places de stationnement rationnels.
- Pour le maintien de la substance bâtie historique.
- Pour un environnement et des constructions se basant sur les principes de projet urbain durable.
- Pour la recherche d'une efficacité optimale en matière d'énergie.
- Pour le maintien d'espaces verts et la création de couloirs écologiques (trames vertes), de plantations d'arbres, etc.

#### Désignation des secteurs qui mériteraient une requalification

1. Sous-Raimeux Friches BLS
2. Rue de l'Est
3. Rue du Midi
4. Viaduc
5. Les Oeuches
6. Ecluse
7. Rue industrielle
8. Îlot du Moulin
9. Rue du Nord
10. Rue Centrale



**1 Secteur Sous-Raimeux - Friches ferroviaires BLS**

Ce secteur sert actuellement de dépôt, il est en partie désaffecté.  
Les sols sont probablement pollués.

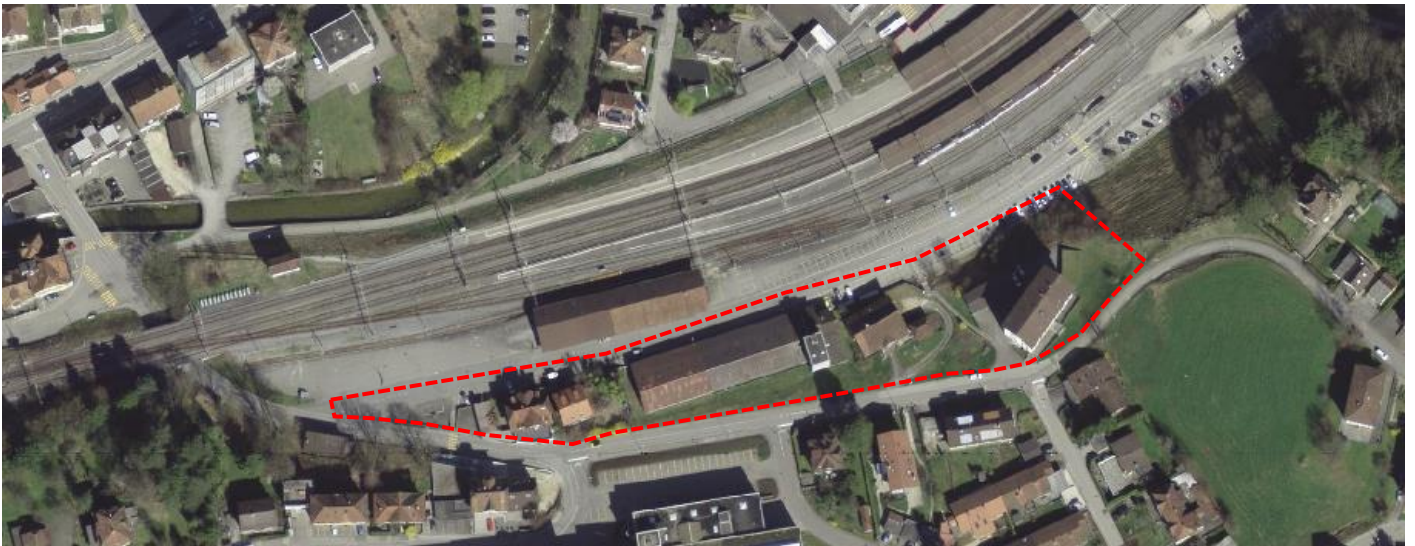
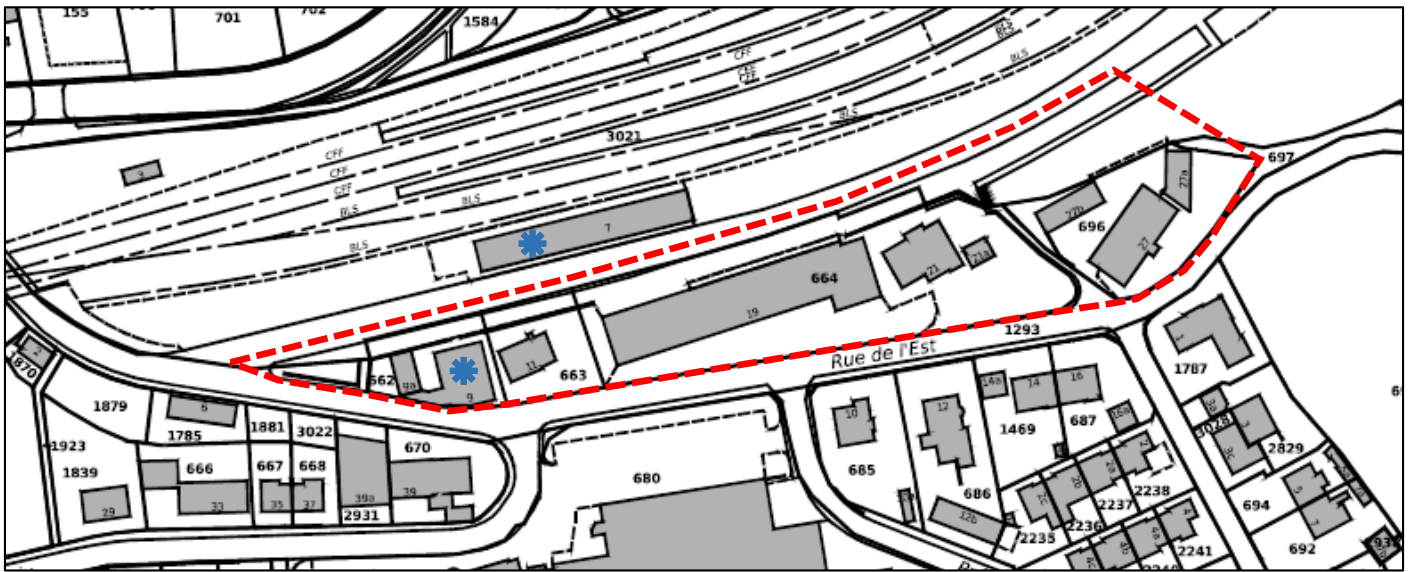
Planification :

Affectation prioritaire ; activités industrielles et artisanales.

Négociations avec BLS pour obtenir la disponibilité des terrains.

Créer une zone d'activités économiques avec des mesures de construction et d'intégration appropriées au site et à ses environs.

## 2 Secteur Rue de l'Est



Le développement et la requalification de ce secteur est lié au développement Espace Gare-Sud.

Ensemble de bâtiments anciens et vétustes dont les nos 1 et 9 qui sont classés dignes de protection au RCA (astérisque bleu).

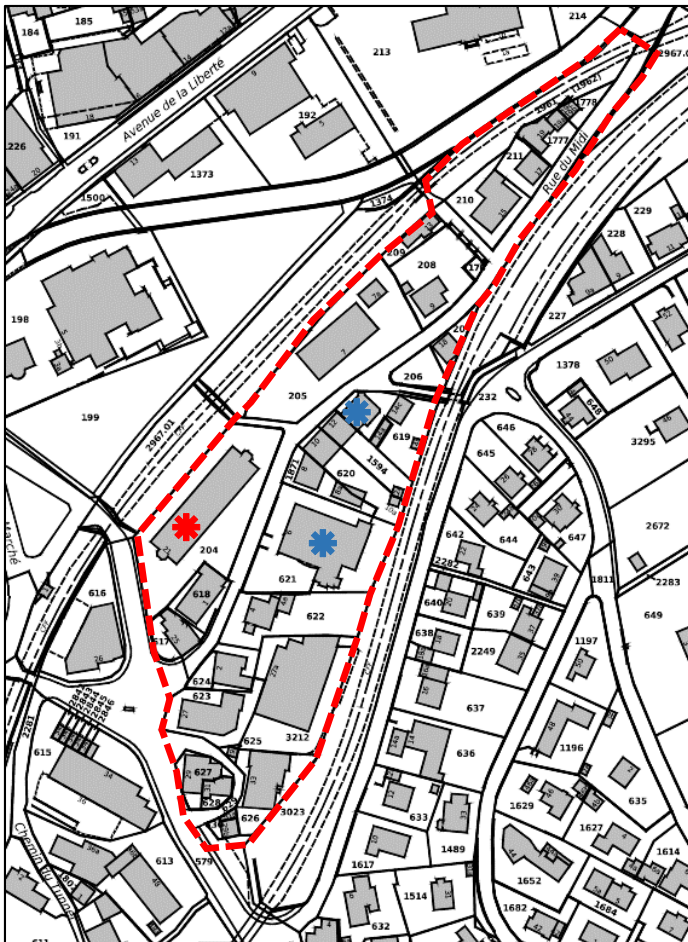
Planification :

Affectation prioritaire ; activités économiques mixtes, tertiaires et industrielles et dans une moindre mesure l'habitation.

Une partie des terrains sera vraisemblablement disponible avant l'aboutissement des planifications de l'Espace Gare-Sud. Toutefois, le développement de ce secteur devra prendre en compte les concepts d'aménagement et de construction de l'ensemble des espaces Gare-Sud.

Elaboration d'une planification en plusieurs temps : concept, concours, plan de quartier.

### 3 Secteur Rue du Midi



Îlot très hétérogène comprenant des bâtiments industriels, d'artisanat et d'habitation situé entre deux lignes de chemin de fer. Les bâtiments nos 14 et 6 sont classés dignes de protection au RCA (astérisque bleu) et le bâtiment no 21 digne de conservation (astérisque rouge).

Planification :

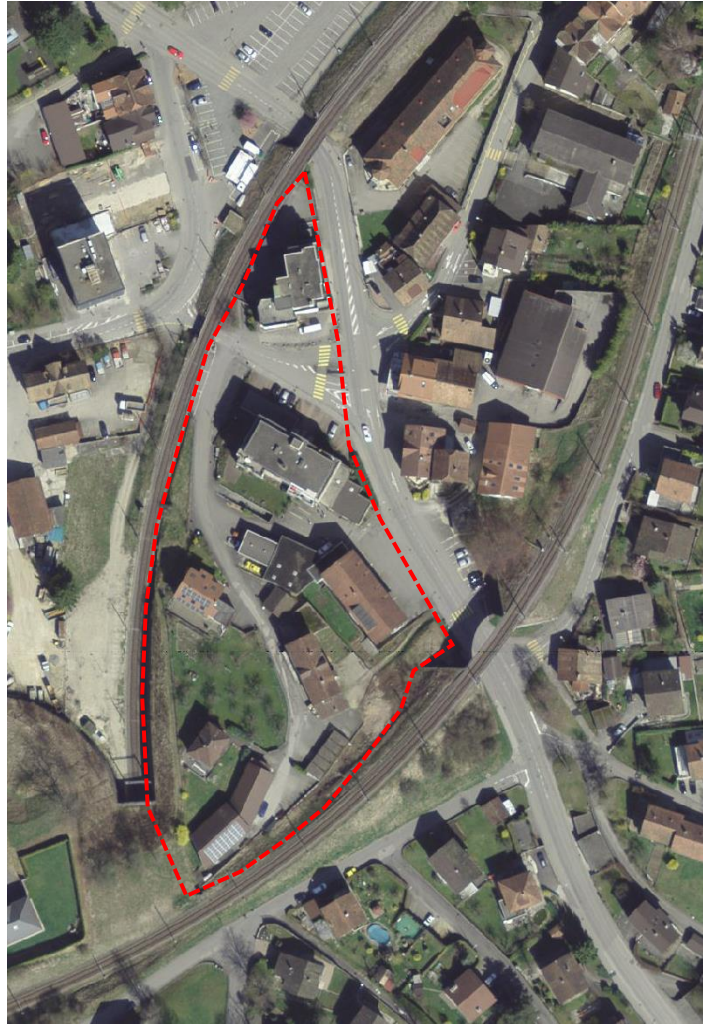
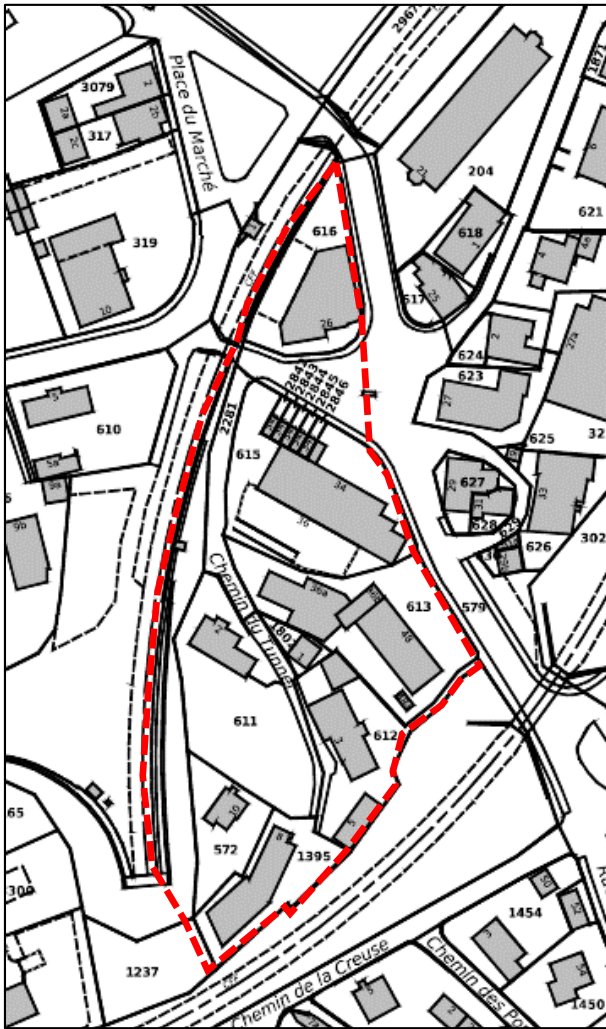
Affectation mixte ; activités industrielles, artisanales, tertiaires et habitation.

Examiner la redistribution du parcellaire et du réseau d'accès (élaborer un concept partant d'une première volonté de requalification pour établir une conception de redistribution parcellaire en relation avec une organisation optimale pour l'implantation des bâtiments à long terme).

Préserver et valoriser les trames vertes (remblais des voies CFF).

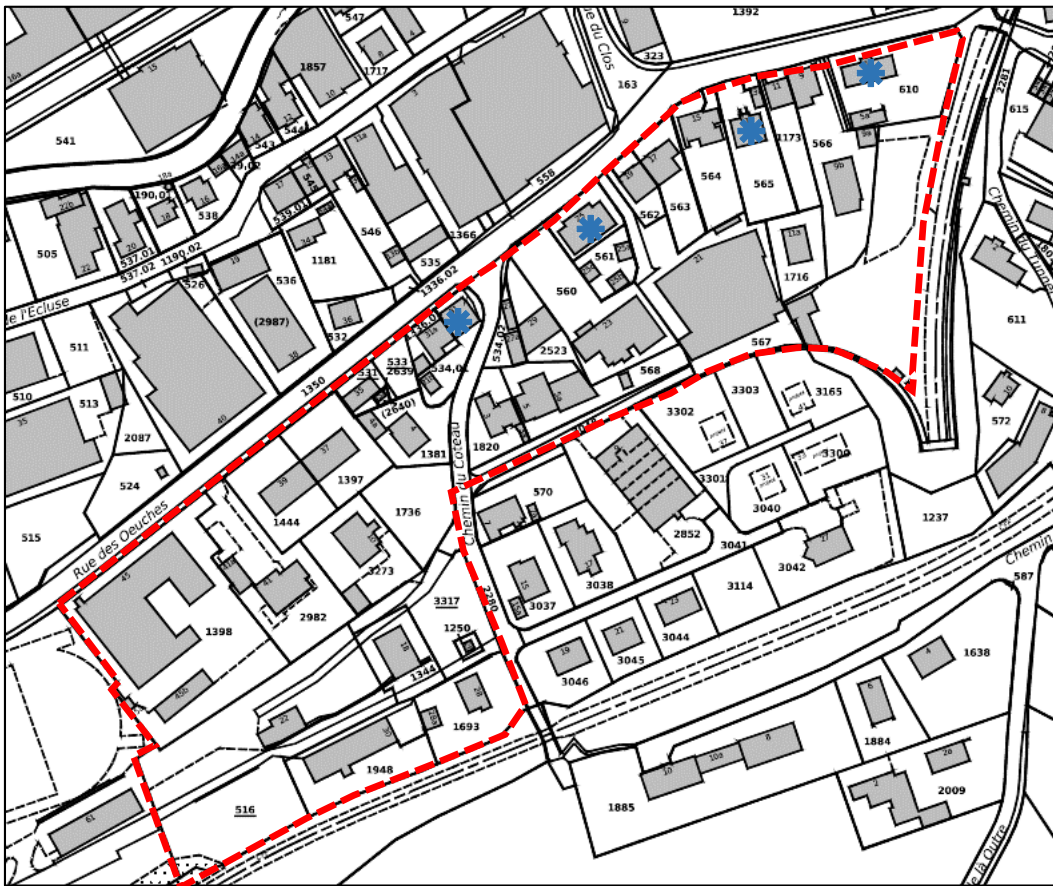
Du point de vue énergétique, les nouveaux bâtiments seront classés A. Les bâtiments industriels devront assurer un approvisionnement quasi autonome en énergie renouvelable et pourront disposer de toitures plates pourvues de capteurs solaires.

#### 4 Secteur Viaduc



Mêmes constats et mêmes mesures que pour le secteur Rue du Midi.  
(voir le texte précédent)

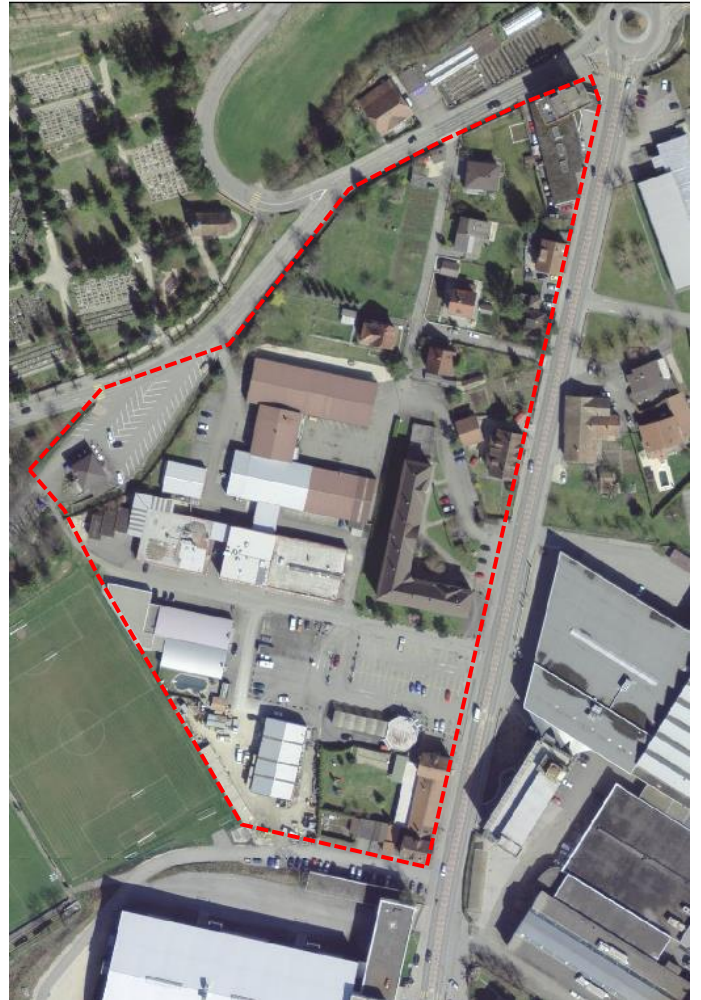
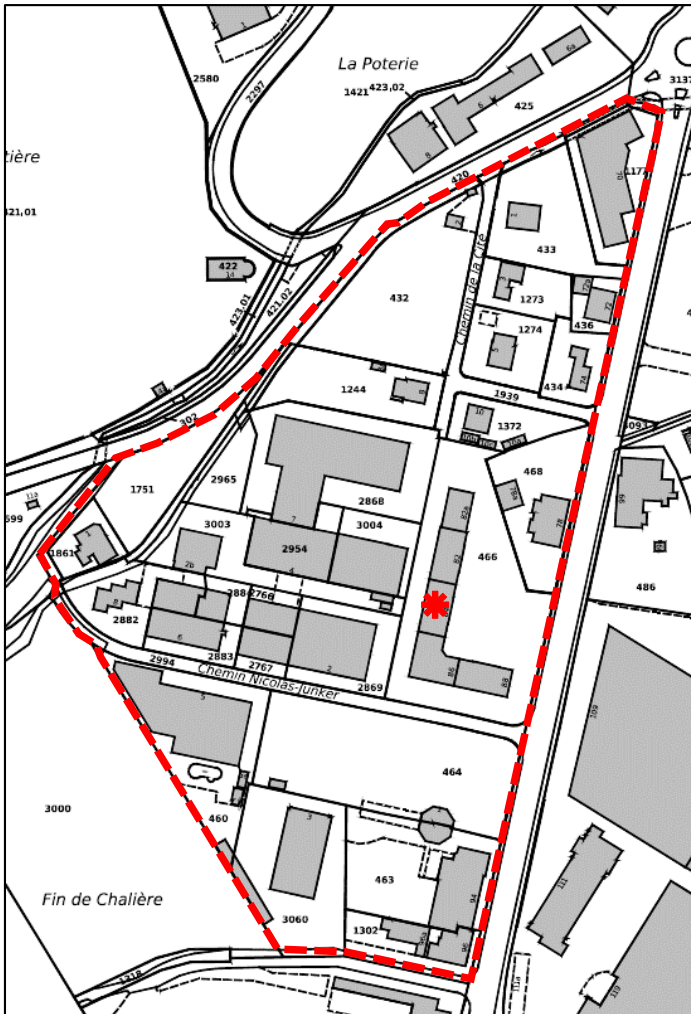
## 5 Secteur les Ouches



Mêmes constats et mêmes mesures que pour le secteur Rue du Midi.



## 7 Secteur Rue Industrielle



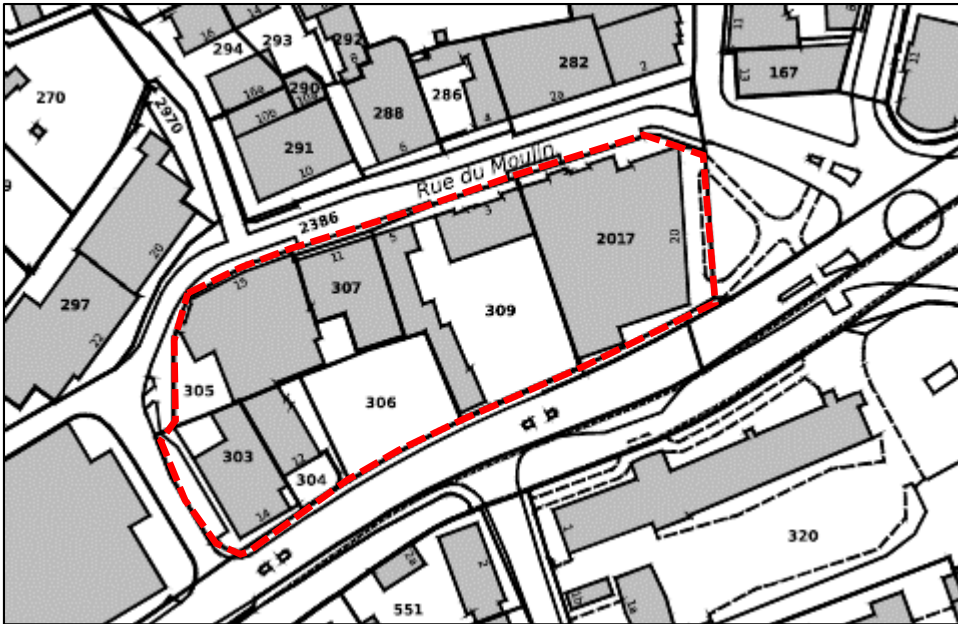
Favoriser la mixité sur l'ensemble du secteur ; activités industrielles, artisanales et habitation.

Adapter les mesures d'aménagement aux particularités du site.

Adapter les mesures de construction au type d'affectation (déterminer des variables permettant de différencier les mesures de construction en rapport à l'affectation et favoriser la réalisation de logements en étages, au-dessus des locaux d'activités).

Préserver, valoriser et intégrer l'espace Chalière.

## Secteur îlot du Moulin



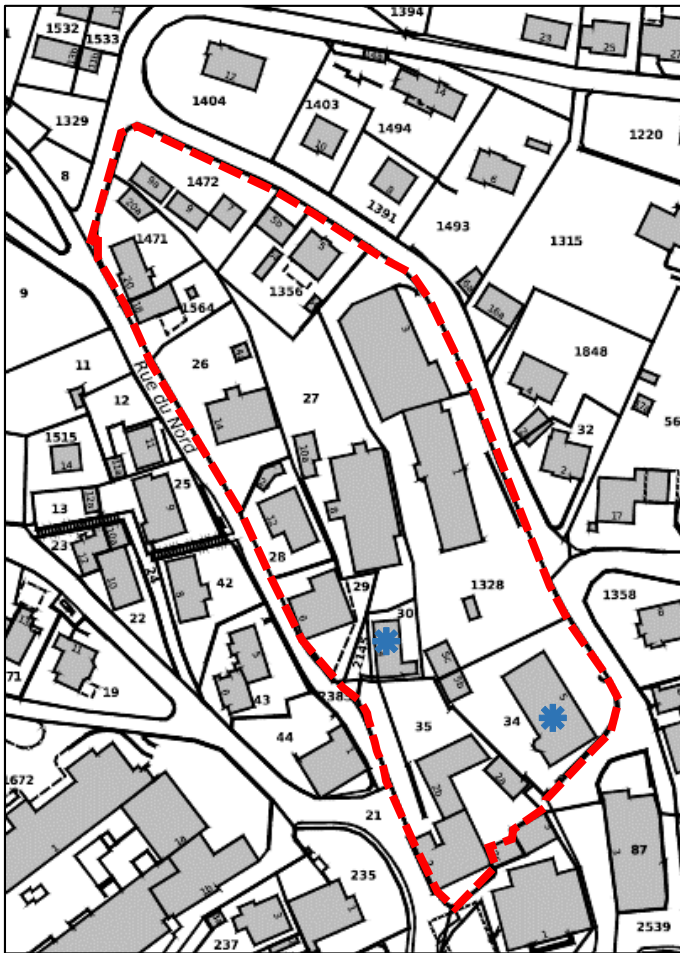
Affectation mixte (à caractère central) ; activités tertiaires et habitation.

Favoriser la densification de l'îlot du Moulin par la réalisation de bâtiments contigus d'une hauteur moyenne de 4 étages sur rez-de-chaussée.

Front bâti obligatoire face à la Place du Suisse et le long de la rue industrielle.

Projet de révision de plan de quartier en cours.

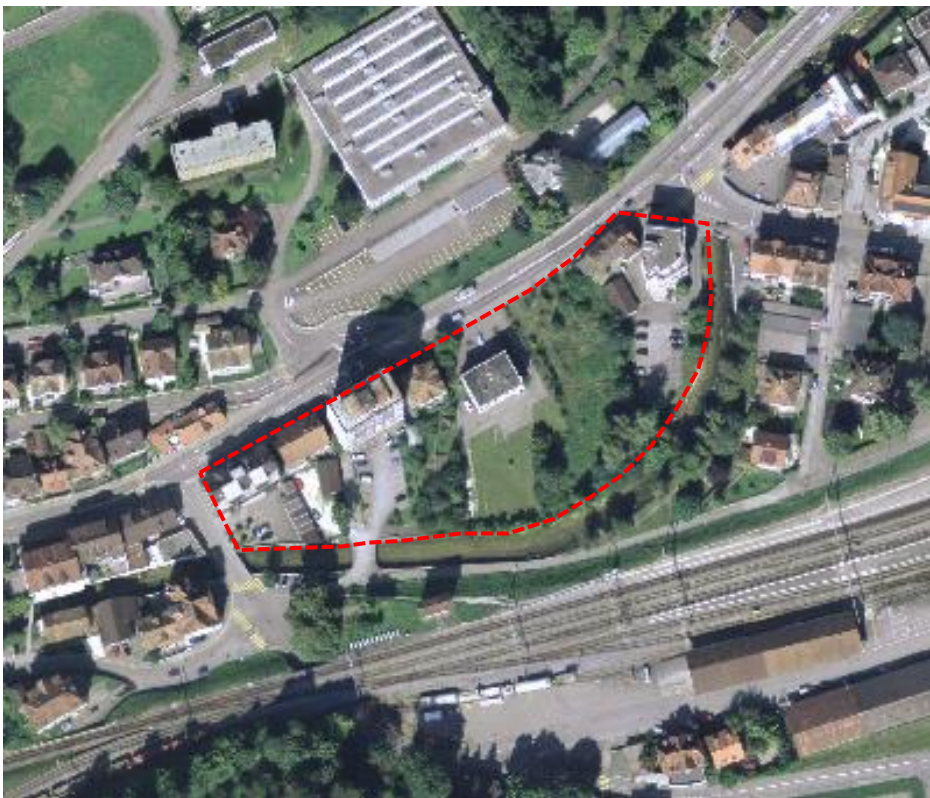
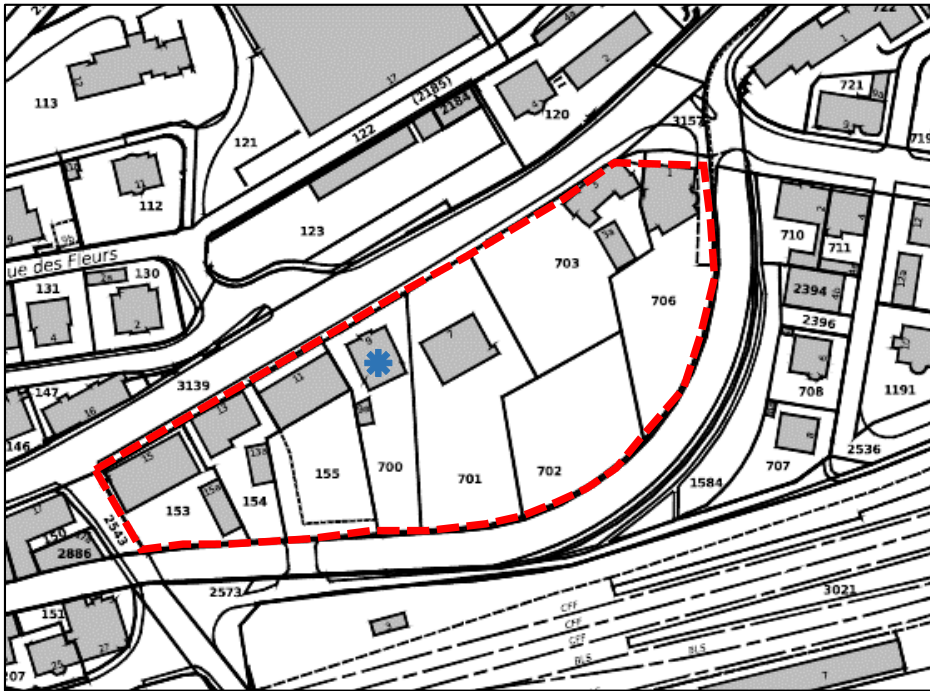
## Secteur Rue du Nord



Favoriser la mixité sur l'ensemble du secteur; activités industrielles, artisanales et habitation.

Adapter les mesures d'aménagement aux particularités du site.

Adapter les mesures de construction au type d'affectation (déterminer des variables permettant de différencier les mesures de construction par rapport à l'affectation et favoriser la réalisation de logements en étages, au-dessus des locaux d'activités).

**Secteur Rue Centrale**

Affectation mixte ; activités tertiaires et habitation.

Alignement obligatoire des bâtiments sur la Rue Centrale.

Favoriser l'ordre contigu.

Préserver et valoriser les berges de la Birse. Evaluer la possibilité de créer un cheminement piétonnier le long de la Birse.

## 2.1 Données de base

### 2.1.1 Besoins en terrain à bâtir pour l'habitation

Les réserves de terrains destinées à l'habitat (zones mixtes comprises à raison de 80%) s'élèvent à : 12,17 ha (en janvier 2011) Depuis, on estime à 1,5 ha de terrain construit entre 2011 et 2014.

Selon le plan directeur cantonal, les besoins de terrains en zone d'habitation pour les 15 prochaines années sont estimés à 12,1 ha.

(Le plan directeur cantonal se base sur une faible croissance de la population de l'ordre de 4%. Un facteur stratégique de développement qui donne un besoin de 432 logements soit une surface brute de planchers de 60'480 m<sup>2</sup> avec un coefficient de 0,50 ce qui nous donne les 12,1 ha).

Dans ces conditions, une extension de la zone d'habitation maximale de 2 ha pourrait être admise pour répondre aux besoins des 15 prochaines années.

Toutefois, suite à l'acceptation de la \*révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire en votation du 3 mars 2013, le plan directeur cantonal doit fixer les modalités du développement territorial. La dimension des zones d'habitation sera déterminée d'une nouvelle manière et coordonnée avec les exigences de la LAT.

*\*Décision populaire du 3 mars 2013*

#### Appréciation - Constat

La problématique de Moutier est le manque de disponibilité des réserves de terrains en zone d'habitation (ce qui est généralement le cas des autres communes).

On constate trois causes principales :

Les grands secteurs qui sont en cours de planification (Prés Zuber et Poterie, Villa Holzer).

Le secteur de Courte-Raye dont le plan de quartier est devenu obsolète et qui devrait être adapté aux nouvelles circonstances.

Les nombreuses parcelles éparses qui font l'objet de thésaurisation ou qui ne trouvent pas preneur en raison du coût élevé du terrain.

### 2.1.2 Evaluation statistique

*Données de 2010 pour Moutier (J.-P. Bovée, voir annexe)*

Bâtiments :

1558 bâtiments avec habitation, dont 1305 exclusivement consacrés à l'habitation (84%)

811 maisons individuelles (52%)

Logements :

27% ont été construits avant 1946 (contre 40% dans l'ensemble du Jura bernois)

Plus de la moitié (52%) ont été bâtis entre 1946 et 1980

Le reste (21%) date des trente dernières années

Types de logements :

La majorité des logements existants sont des 3 pièces (31% du total) et des 4 pièces (32%), soit, ensembles 62% des logements

Les petits logements (1 ou 2 pièces) représentent 13% du total et les grands logements (5 pièces et plus) 25%

On observe une divergence avec le Jura bernois, où les grands logements représentent 31%

Logements vacants, au 1<sup>er</sup> juin 2011

Total des logements vacants : 280 (131 en 2009)

Il y a beaucoup de logements vacants (7,2% du total en 2011 contre 3,3% dans le Jura bernois et 0,9% de moyenne suisse)  
 La grande majorité des logements vacants sont à louer (98%), très peu sont à vendre (2%)  
 Les logements vacants sont essentiellement de taille moyenne (3 pièces : 45%, 4 pièces 38%)  
 Seulement 12% sont des petits logements (1 ou 2 pièces) et 4% de grands logements de 5 pièces et plus.

### Appréciation - Constat

Globalement, le taux de logements vacants à Moutier est nettement supérieur à ce qu'il est dans le Jura bernois.  
 Le déséquilibre concerne surtout les logements de 3 et 4 pièces (taux de l'ordre de 7% à Moutier, pratiquement le double de celui de la région)  
 En revanche, on trouve peu de logements libres de 5 pièces et plus.  
 Cette observation reflète une certaine inadéquation entre l'offre et la demande de logements à Moutier  
 Par ailleurs, il faut relever le manque d'entretien d'une partie importante du parc immobilier du Centre-ville et une inadéquation de l'offre par manque de qualité de l'habitat, de l'environnement et par la dimension des appartements.

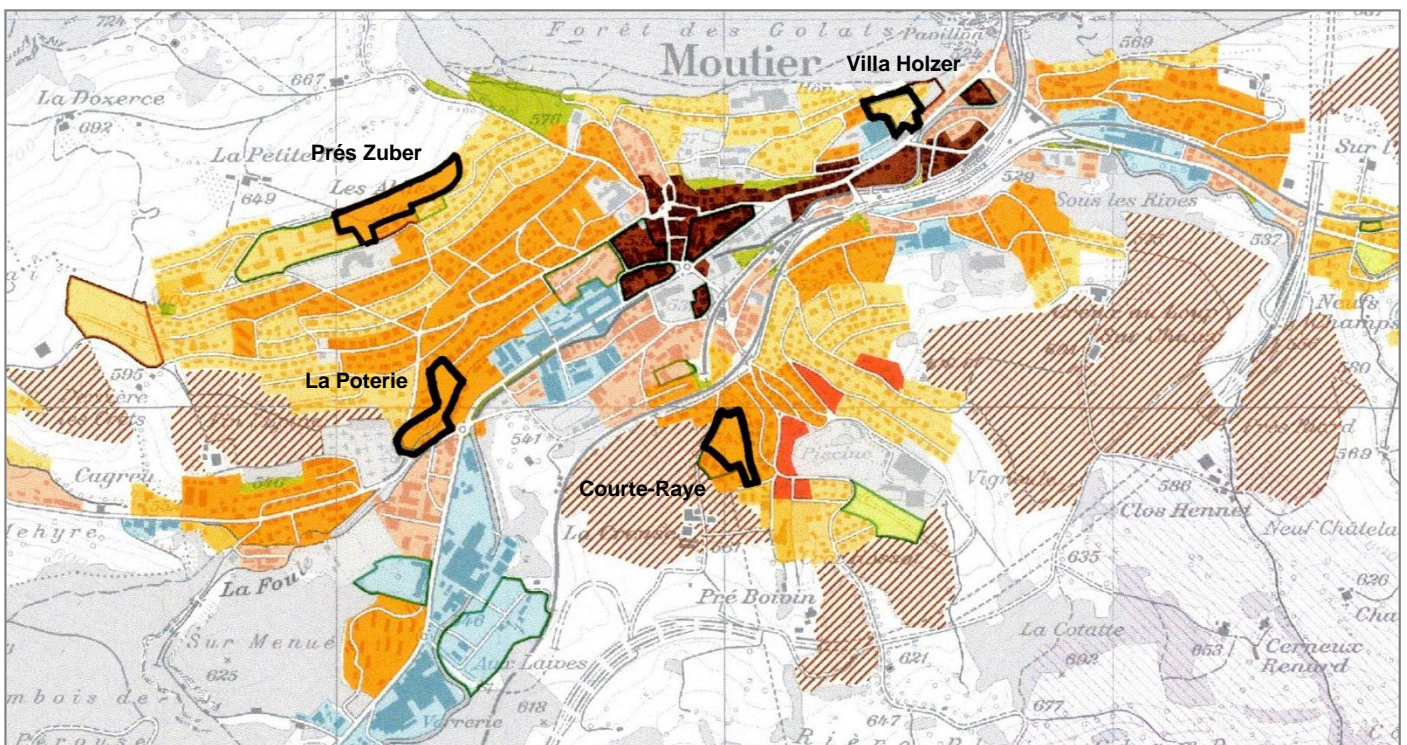
### Moutier - Surfaces destinées à l'habitat et aux infrastructures (Ha et Inf.) 1994 – 2005

1994 Surface totale : 1962 ha Surface Ha et Inf. : 241 ha env. 12,30 %

2005 Surface totale : 1962 ha Surface Ha et Inf. : 273 ha env. 14%

### Appréciation – Constat

La surface communale destinée à l'habitat et aux infrastructures a augmenté entre 1994 et 2005 de 32 ha.  
 (une partie importante de ces surfaces doit être attribuée à la construction de l'A16).  
 On constate une augmentation conséquente de la surface bâtie alors que la population a diminué depuis 1994.



Réserves de terrains en zone d'habitation - Grands secteurs à planifier par plan de quartier

## 2.2 Objectifs

### Objectifs prioritaires :

Favoriser le développement de l'habitation vers l'intérieur du domaine bâti :

- Viser à une utilisation rationnelle des terrains en favorisant l'habitat individuel groupé et l'habitat collectif.
- Mettre les grands secteurs à disposition de la construction dans les meilleurs délais.
- Favoriser la réhabilitation des bâtiments anciens, voire la restructuration de certains secteurs vétustes
- Densifier dans la mesure du possible les secteurs qui s'y prêtent.
- Favoriser la construction (ou la transformation de bâtiments) pour des grands logements au centre de la localité.

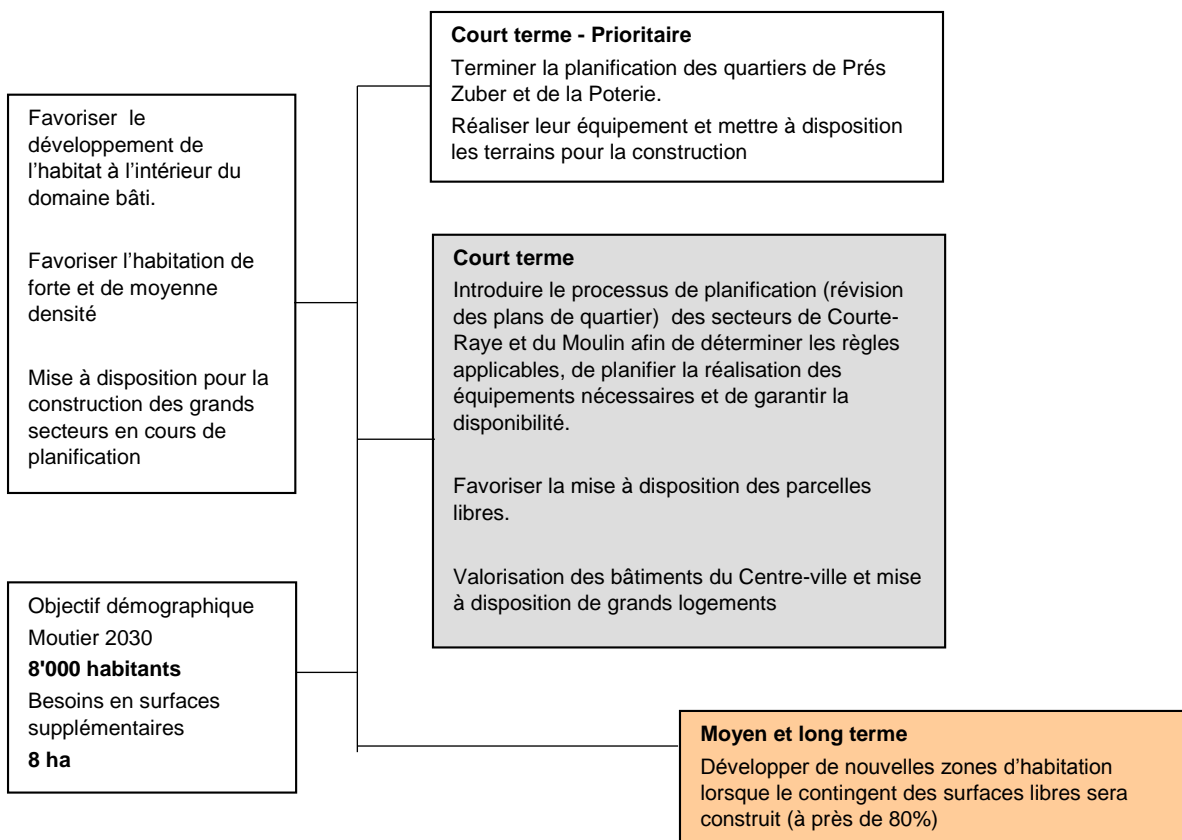
### Objectifs secondaires :

Délimiter les potentiels d'extensions à long terme.

En considérant :

- L'aptitude des terrains (topographie, exposition, géologie)
- L'accessibilité par les transports publics
- La probable disponibilité des terrains
- L'absence de conflit avec les zones de protection de la nature et du paysage.
- Une pesée des intérêts justifiée en cas de conflit avec la zone agricole.
- L'économie en termes d'équipement techniques
- Assurer la cohérence et la qualité urbaine

## Stratégie



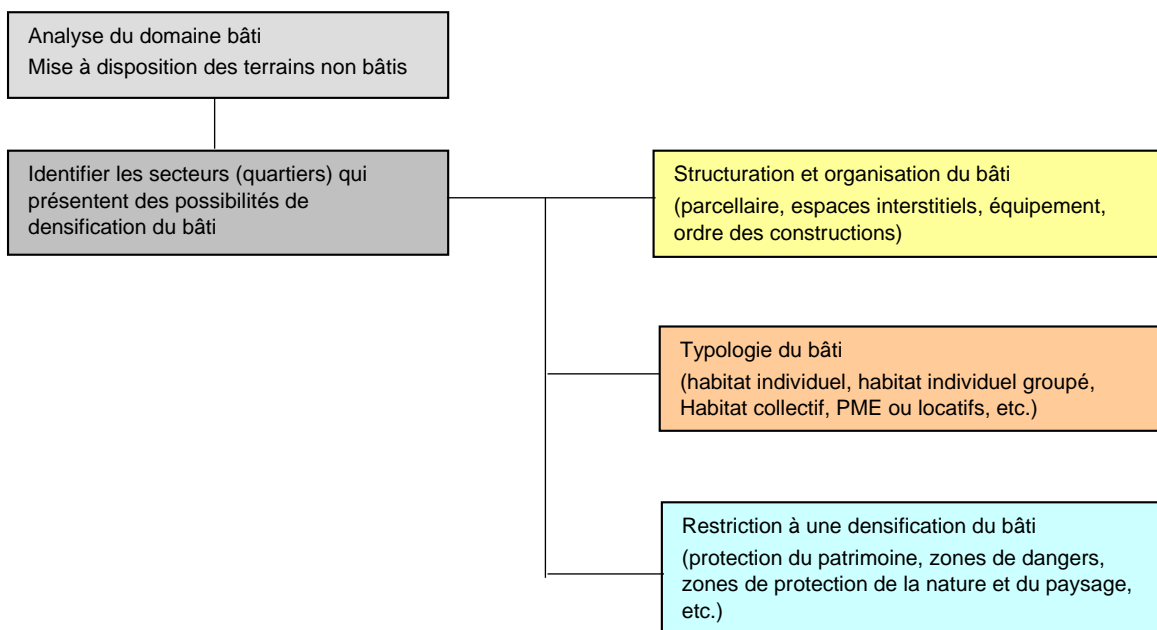
### 2.3 Développement vers l'intérieur – Densification du bâti

Le développement vers l'intérieur et la densification du bâti sont des objectifs prioritaires qui visent d'une part, à restreindre l'étalement urbain et d'autre part, à optimiser l'utilisation des terrains en zones à bâtir existantes.

Par ailleurs, les nouvelles mises en zones à bâtir destinées à l'habitat devraient être impérativement planifiées avec l'objectif d'une densification du bâti. Plus particulièrement pour les nouvelles zones de maisons individuelles pour lesquelles il conviendrait d'appliquer le concept d'habitat individuel dense (HID)

A l'intérieur du domaine bâti, la densification n'est pas systématiquement applicable et chaque secteur doit faire l'objet d'une analyse qui déterminera si elle est encore possible et le cas échéant, quelles sont les mesures à mettre en œuvre.

A titre d'exemple, la protection du patrimoine bâti (Structure d'un quartier, ou objets individuels protégés) restreint, dans certains cas, fortement voire totalement les possibilités de densification.



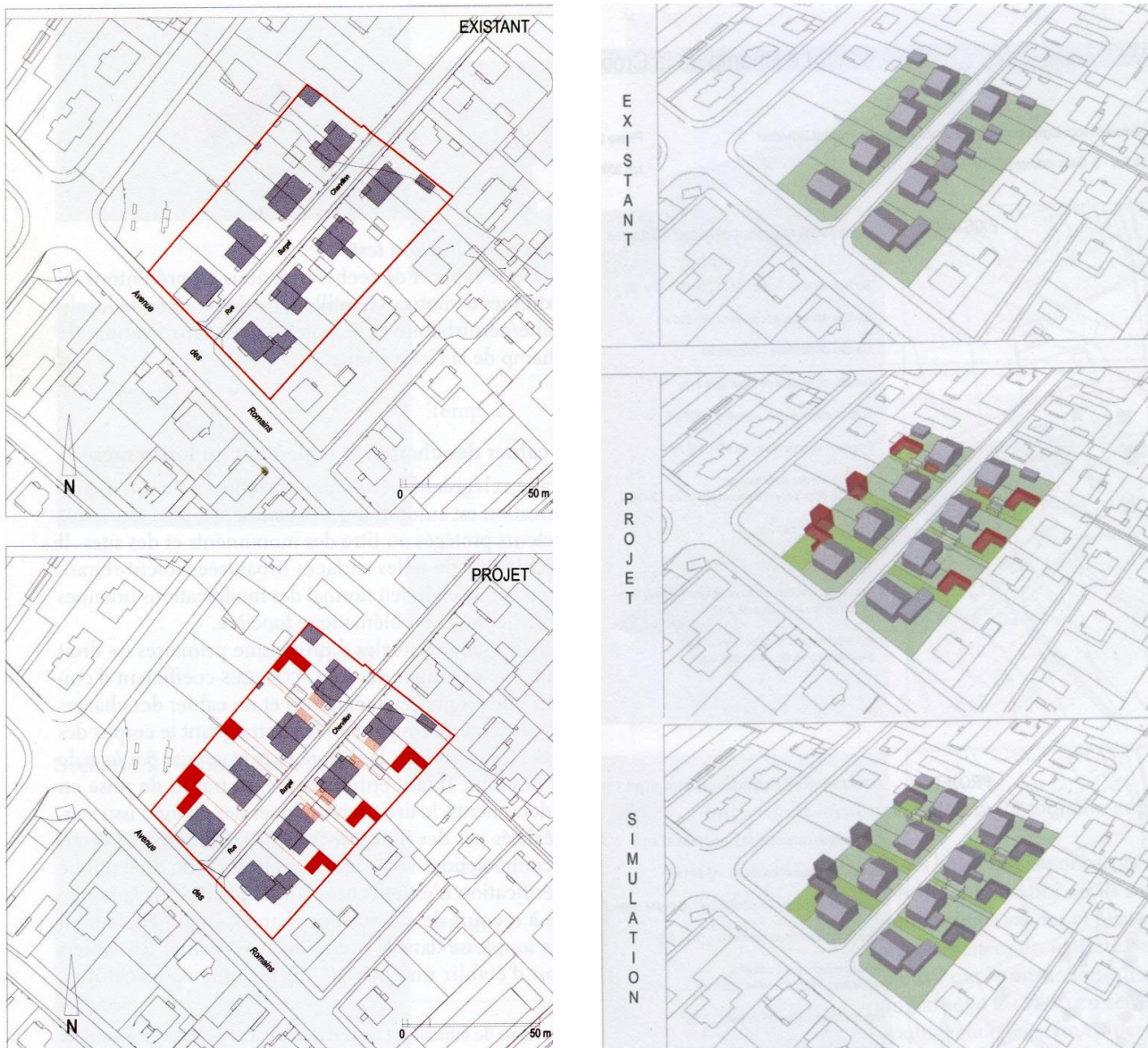
#### 2.3.1 Densification du pavillonnaire

Le problème de la densification du bâti se pose de manière aiguë dans les zones du pavillonnaire existant. Les secteurs construits dans les années 60 comprennent des bâtiments devenus obsolètes et, ils ne sont pas adaptés aux normes énergétiques actuelles, ni au mode d'utilisation et aux références culturelles des potentiels repreneurs. Leur rénovation est onéreuse et souvent difficile à concilier avec leur typologie architecturale. De plus, il est également difficile de délimiter des secteurs cohérents qui pourraient être requalifiés dans leur ensemble.

Les règles de construction devraient permettre une forme de densification douce pour autant qu'elle soit assujettie à une optimisation des ressources en énergie et aux principes de développement durable.

- Revoir les distances aux limites de parcelles. Dans certaines circonstances les diminuer, voire construire à la limite, pour une meilleure utilisation.
- Permettre un indice de surface bâtie plus élevé.
- Rehausser le bâtiment.
- Favoriser la mitoyenneté.

### Exemple de densification du pavillonnaire (Source : Habitat Pluriel Densité Urbanité Intimité, ed. PUCA)



#### 2.3.2 Densification par requalification d'un secteur construit

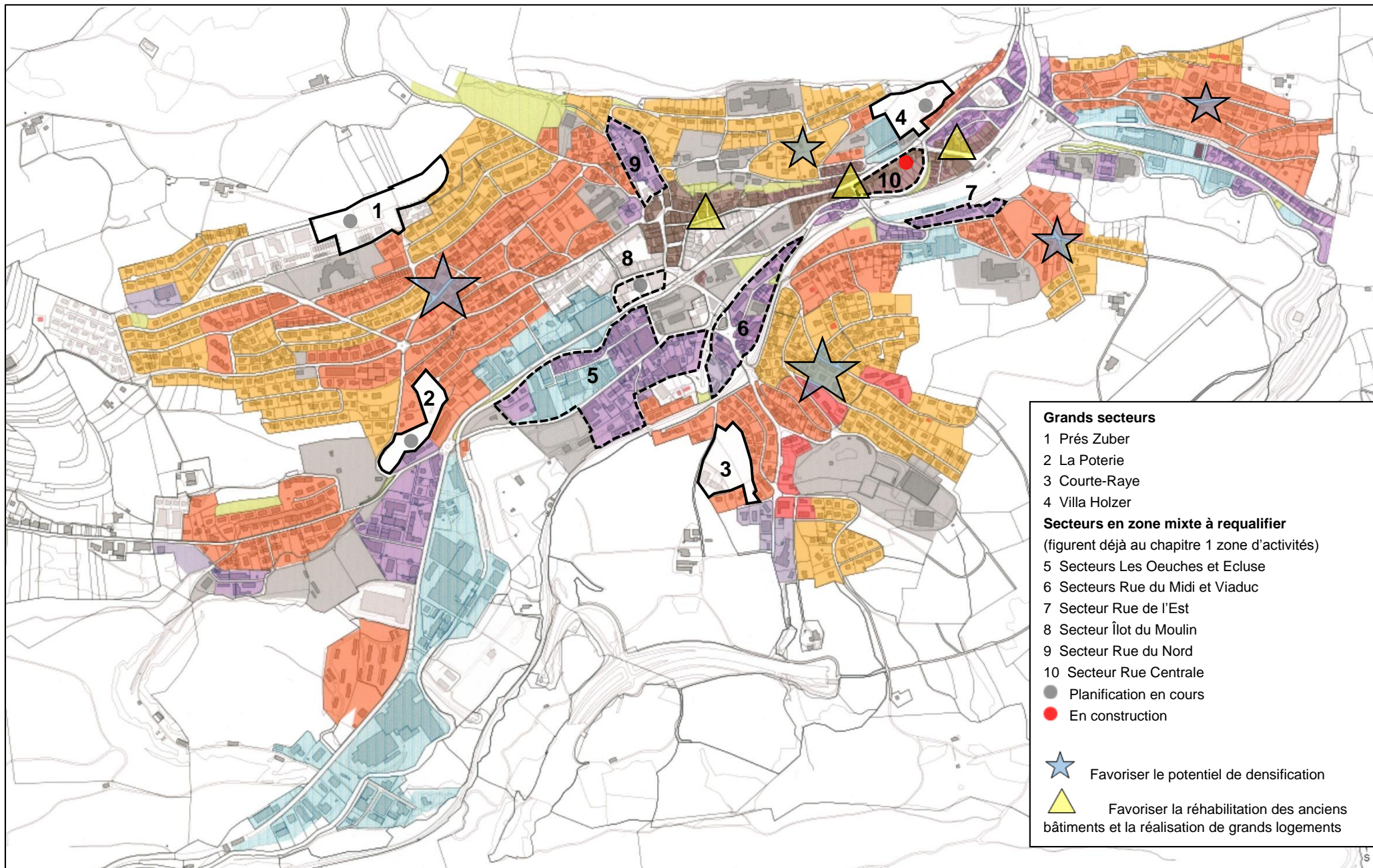
Cette forme de densification s'applique plus particulièrement aux secteurs situés au centre de la localité et qui présentent une forte incohérence du bâti et de nombreux édifices vétustes ou inadaptés aux nouvelles affectations.

Favoriser le potentiel de restructuration et de densification du domaine construit.

- Utilisation optimale des terrains.
- Maintenir le principe de la mixité habitat – activités économiques.
- Redéfinir les distances aux limites et le mode d'implantation.
- Rectification du parcellaire pour une meilleure utilisation.
- Redéfinir le nombre de niveaux et les hauteurs de bâtiment. Etc.

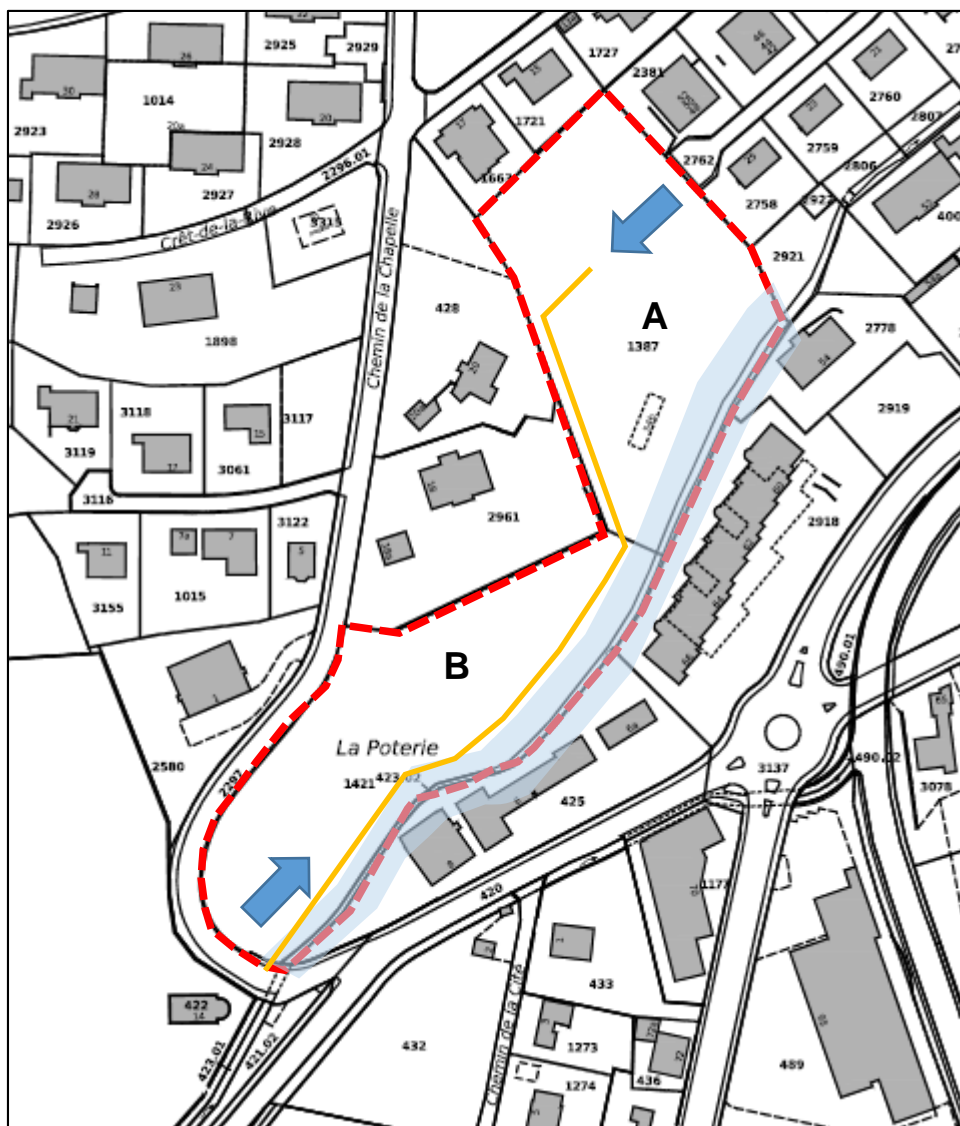
Favoriser la rénovation et la réhabilitation du bâti.

- Utilisation optimale des volumes bâtis.
- Maintenir le principe de la mixité habitat – activités économiques.
- Création de grands logements.
- Valorisation des espaces extérieurs.
- Limiter les nuisances.





## 2 La Poterie



Plan de quartier en cours d'élaboration. Etat du projet : procédure de l'examen préalable

Affectation :

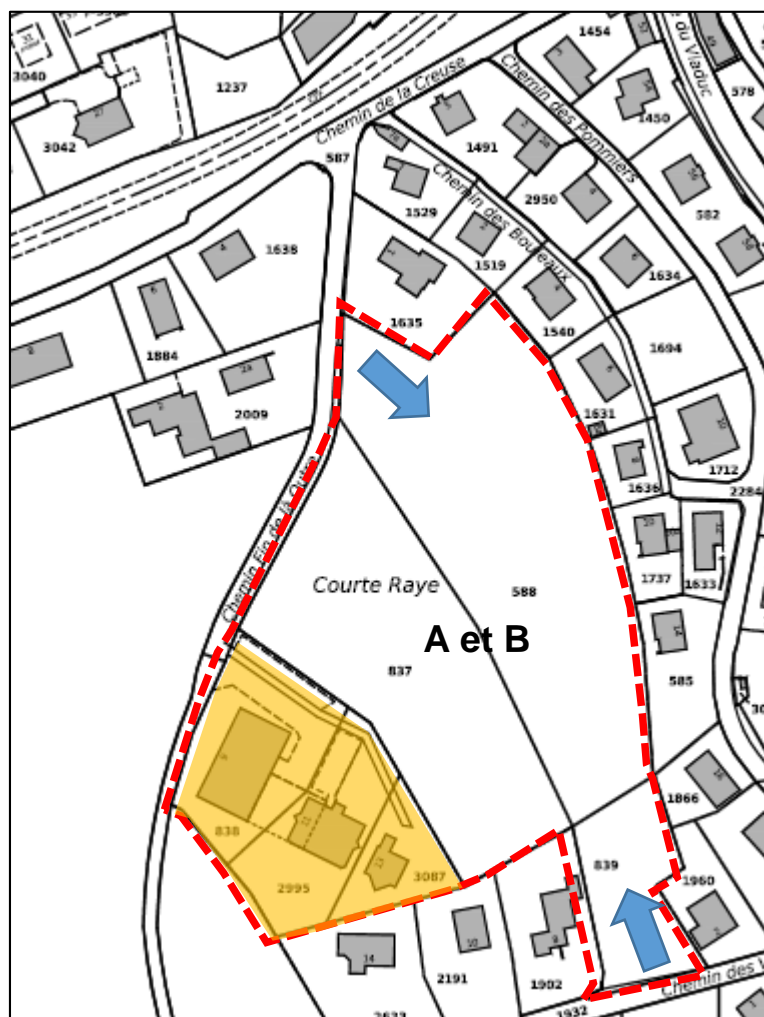
**A** Habitat individuel groupé.

**B** Habitat collectif.

— Liaison piétonne.

— Zone riveraine (canal du Moulin).

### 3 Courte-Raye



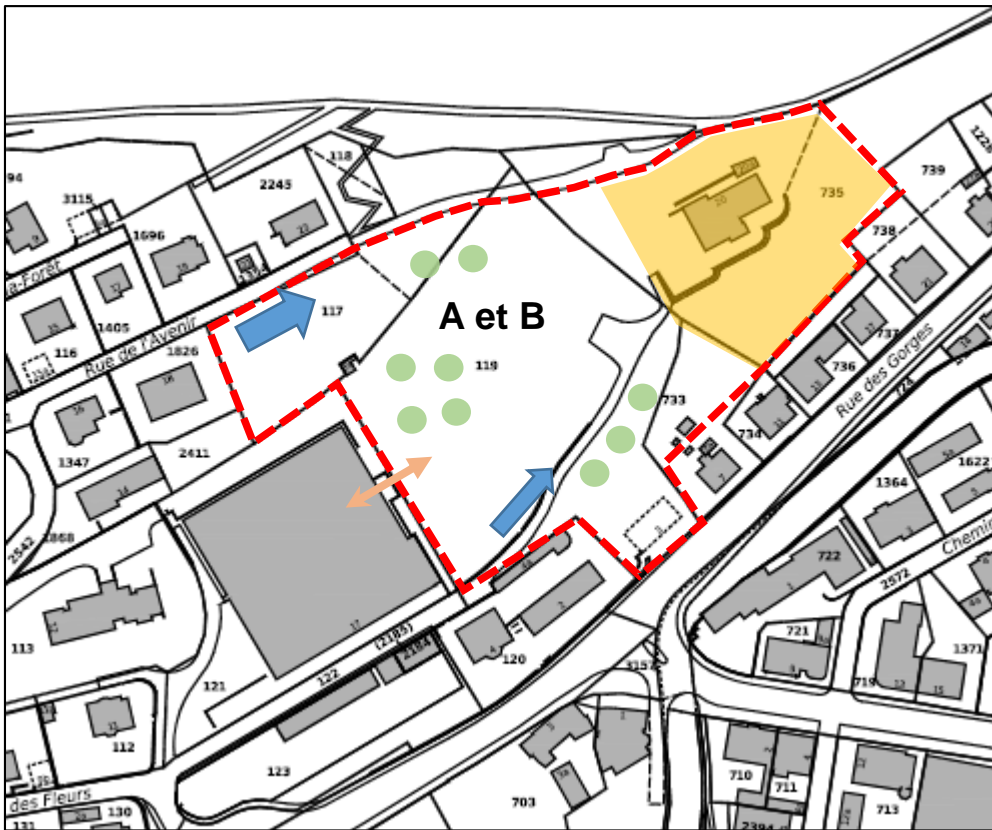
Plan de quartier devenu obsolète. Elaborer un nouveau plan de quartier ou, si l'on ne dispose d'aucune intention de construire, créer une zone à planification obligatoire.

Affectation :

**A** Habitat individuel et habitat individuel groupé.

**B** Habitat collectif.

## 4 Villa Holzer



Etude préalable en cours

Affectation :

**A** Habitat individuel et habitat individuel groupé

**B** Habitat collectif



Elaborer un concept d'accessibilité.



Gérer les problèmes de nuisances dues à l'industrie voisine.



Préserver les arbres remarquables.

## 2.4 Potentiel d'extension de la zone à bâtir destinée à l'habitation

Le Concept de développement urbain vise à délimiter les secteurs qui présentent un potentiel de développement de la zone d'habitation. Deux difficultés majeures se manifestent d'emblée ; a) le conflit d'intérêt avec les bonnes terres agricoles et b) la nécessité d'assurer l'accessibilité par les transports publics (NQTP).

Cependant, en considérant l'objectif de développement démographique optimiste, qui vise à une augmentation de la population pour atteindre 8'000 habitants en 2030, il sera impérativement nécessaire d'étendre la zone à bâtir. En effet, la densification du domaine bâti ne suffira pas à elle seule à répondre aux besoins de nouveaux logements.

Les besoins en zone à bâtir destinée à l'habitation devront être évalués et répartis pour l'ensemble de la région, du moins pour le territoire de la couronne de Moutier.

Le Concept de développement urbain « Moutier 2030 » identifie et évalue les secteurs d'extension potentiels selon les critères déterminants et les priorités.

### Critères déterminants :

- Disponibilité
- Accessibilité par les transports publics (NQTP)
- Impact sur les bonnes terres agricoles.
- Impact sur le paysage et la nature.
- Cohérence avec le tissu urbain existant.
- Présence de dangers naturels.
- Présence de cours d'eau.
- Qualité du site (exposition, ensoleillement, topographie, etc.).
- Protection des eaux souterraines.
- Exposition aux nuisances (bruit, proximité d'industries gênantes, etc.).

### Appréciation – aptitude

+++ Très bonne ++ Bonne + Satisfaisante --- Très mauvaise -- Mauvaise - Moyenne à mauvaise

### Priorité

Les secteurs prioritaires sont ceux qui réunissent les meilleures conditions mais également ceux dont la disponibilité semble déjà assurée et qui pourraient bénéficier d'une extension du réseau de dessertes par transports publics à des conditions acceptables pour une petite ville comme Moutier. Les secteurs délimités sont évalués de la note 1 à 4 selon les critères mentionnés ci-dessus. La note 4 correspond à la moins bonne aptitude. Les secteurs obtenant la note 4 ne seront pris en compte que lorsque les autres secteurs seront construits ou non disponibles et qu'une pesée des intérêts en présence le justifie.

### Exigences qualitatives

- Les secteurs d'extension devront faire l'objet d'un plan de quartier pour assurer un concept urbain et architectural de qualité.
- Favoriser la mixité des typologies d'habitat (individuel, individuel groupé, collectif).
- Favoriser le développement de quartiers qui répondent aux critères et exigences du développement durable.
- Soutenir la réalisation d'éco-quartier.
- Planifier et réaliser des équipements communautaires de qualité (aires de jeux et de détente, locaux communautaires, etc.).
- Favoriser la biodiversité et la continuité du réseau écologique.

### Accessibilité et transports publics (NQTP)

Les fiches A\_01 / A\_05 et B\_10 définissent les niveaux de qualité de la desserte par les transports publics qui doivent être atteints pour pouvoir délimiter des extensions de la zone à bâtir.

Concernant la Ville de Moutier, qui dispose de dessertes par le TP (ferroviaires, lignes de bus et bus urbains), les dispositions applicables sont illustrées ci-après.

Extrait de « Zone à bâtir et transports publics » édité par l'OACOT


### La qualité de la desserte par les transports publics

*Les niveaux de qualité de la desserte par les transports publics (NQTP) sont définis dans la nouvelle fiche de mesure B\_10 du plan directeur cantonal. Ils dépendent de trois facteurs : moyen de transport, cadence et accessibilité de l'arrêt. La qualité de la desserte d'un périmètre est d'autant meilleure que les capacités du moyen de transport sont importantes (par exemple, celles d'un RER sont supérieures à celles d'un bus) que la cadence est serrée et que l'arrêt est proche.*

### Vue d'ensemble des nouvelles conditions applicables au classement en zone à bâtir

Sauf disposition contraire des plans directeurs régionaux, les communes sont tenues de respecter les conditions suivantes en matière de desserte des nouvelles zones d'habitation par les transports publics :


**Desserte par les TP**



Au moins 10  
allers-retours  
par jour

La détermination des besoins en terrains à bâtir destinés au logement tient compte

- des besoins accrus de la population résidente (garantie de son maintien),
- d'une croissance démographique de 4 pour cent,
- du facteur de pondération tendant à renforcer le réseau de centres.



Classement de terrains en zone à bâtir

■ Exigence minimale: NQTP F

Pour les périmètres

- > 0,5 à 1 ha: NQTP E au moins
- > 1,0 ha: NQTP D au moins

Le nouveau plan de zones résultant d'une révision de l'aménagement local peut délimiter des zones à bâtir jusqu'à concurrence du total des besoins déterminés. Les zones en question se composent des réserves en terrains à bâtir (non construites) préexistantes ainsi que les périmètres nouvellement classés.

Les nouvelles zones d'activités de plus d'un hectare doivent atteindre au moins la note NQTP E. Les exigences précises, en matière de NQTP, dépendent de la densité des emplois, de la qualité de la desserte existante et de la nature de l'affectation du périmètre concerné. Aucune consigne relative au niveau de qualité de la desserte par les transports publics n'a été définie pour les terrains de moins de un hectare.



### Evaluation des secteurs d'extension potentielle de la zone d'habitation

Secteur 1	CHAMP MERCIER	
Surface	Grand secteur / Env. 2 ha	
Disponibilité	Disponible / Demande des propriétaires pour la mise en zone	+++
Accessibilité par les TP	Partie Ouest du secteur en NQTP D Le reste hors desserte TP	-/-
Impact sur les bonnes terres agricoles	Faible / Aucune emprise sur les bonnes terres agricoles	++
Impact sur le paysage et la nature	Faible / Lisière de forêt et bosquet à préserver	++
Equipement et accessibilité	Accessible depuis le bas du secteur Equipement onéreux (terrain en forte pente)	+
Cohérence avec le tissu urbain	Forme une continuité logique avec la zone existante	++
Présence de cours d'eau	Non	
Présence de dangers naturels	Partiellement en zone de danger de degré faible	+
Qualité du site	Bonne exposition / Impact faible sur le paysage environnant	++
Qualité des sols	Topographie : Pente accentuée Qualité du sol inconnue	-
Protection des eaux souterraines	Sans problème particulier	+
Exposition aux nuisances	Exposé au bruit du trafic sur l'A16 (résonance)	-
Priorité / Note	Première priorité / Note 2	
Commentaires	Secteur de développement prioritaire pour autant que les dessertes par TP soient améliorées.	

Secteur 2	SUR LES CRÊTS	
Surface	Grand secteur / Env. 3 à 4 ha (délimitation approximative)	
Disponibilité	Disponible / Demande des propriétaires pour la mise en zone	+++
Accessibilité par les TP	NQTP E	-/-/-
Impact sur les bonnes terres agricoles	Moyenne à forte / Bonnes terres agricoles	-/-
Impact sur le paysage et la nature	Faible	++
Equipement et accessibilité	Accessibilité difficile depuis le bas à l'Est du secteur Equipement onéreux (terrain en forte pente)	+
Cohérence avec le tissu urbain	Peu évident (forme un secteur relativement isolé)	-
Présence de cours d'eau	Le secteur est bordé d'un cours d'eau	-
Présence de dangers naturels	Partiellement en zone de danger de degré faible	+
Qualité du site	Bonne exposition / Impact faible sur le paysage environnant	+++
Qualité des sols	Topographie : pente accentuée Qualité du sol inconnue	+
Protection des eaux souterraines	Sans problème particulier	+
Exposition aux nuisances	Aucune	+
Priorité / Note	Note 3	
Commentaires	Le développement du secteur n'est pas prioritaire, il présente de nombreux désavantages notamment en termes d'accessibilité et par la présence de bonnes terres agricoles.	

<b>Secteur 3</b>		<b>DERRIERE LES CRÊTS NORD</b>
Surface	Grand secteur / Env. 3 à 5 ha (délimitation approximative)	
Disponibilité	Disponible / Droit d'emption de la commune	+++
Accessibilité par les TP	Hors zone d'accessibilité NQTP	-/-
Impact sur les bonnes terres agricoles	Faible / Aucune emprise sur les bonnes terres agricoles	+++
Impact sur le paysage et la nature	Moyen / Cours d'eau souterrain et ruissellement	-/-
Equipement et accessibilité	Prolongement des équipements existants depuis le Sud et le Nord Equipements onéreux	+
Cohérence avec le tissu urbain	Forme une continuité logique avec la zone existante	++
Présence de cours d'eau	Deux cours d'eau connus (en partie souterrains) ruissellement	-/-
Présence de dangers naturels	Partiellement en zone de danger de degré moyen et faible	-/-
Qualité du site	Bonne exposition / impact moyen sur le paysage environnant	+
Qualité des sols	Topographie mouvementée, pente accentuée Mauvaise qualité du sol par endroit	-/-
Protection des eaux souterraines	Aucun problème connu	+
Exposition aux nuisances	Non	+
<b>Priorité / Note</b>		<b>Note 4</b>
Commentaires	Ce secteur pose de nombreux problèmes outre celui de ne pas être accessible par les TP / Terrain problématique (topographie mouvementée, zone humide et marneuse, présence de ruissellement, accessibilité difficile).	

<b>Secteur 4</b>		<b>PETITE-FIN</b>
Surface	Petit secteur complémentaire à la zone existante / Env. 4'000 m2	
Disponibilité	Disponible	+++
Accessibilité par les TP	NQTP E	-/-
Impact sur les bonnes terres agricoles	Faible / Aucune emprise sur les bonnes terres agricoles	+++
Impact sur le paysage et la nature	Faible	+++
Equipement et accessibilité	Considéré comme équipé	+++
Cohérence avec le tissu urbain	Forme une continuité logique avec la zone existante	+++
Présence de cours d'eau	Non	
Présence de dangers naturels	Aucun	+
Qualité du site	Bonne exposition / Impact faible sur le paysage	+
Qualité des sols	Topographie : pente accentuée Qualité du sol inconnue	+
Protection des eaux souterraines	Aucun problème connu	+
Exposition aux nuisances	Non	+
<b>Priorité / Note</b>		<b>Note 1</b>
Commentaires	Petit secteur à inclure en zone d'habitation de faible densité dans la prochaine révision de l'aménagement local.	

<b>Secteur 5</b>		<b>CHEMIN DES SOURCES</b>	
Surface	Petit secteur / Env. 1 ha		
Disponibilité	Disponible / Demande des propriétaires pour la mise en zone		+++
Accessibilité par les TP	Partie Ouest du secteur NQTP D		-/-
Impact sur les bonnes terres agricoles	Fort / Emprise sur les bonnes terres agricoles		-/-
Impact sur le paysage et la nature	Faible		+++
Equipement et accessibilité	Partiellement équipé / accès existant		+++
Cohérence avec le tissu urbain	Forme une continuité logique avec la zone existante		++
Présence de cours d'eau	Non		
Présence de dangers naturels	Aucun		++
Qualité du site	Bonne		+
Qualité des sols	Topographie : légère pente Qualité du sol inconnue		+
Protection des eaux souterraines	Aucun problème connu		+
Exposition aux nuisances	Faible		+
<b>Priorité / Note</b>		<b>Note 1</b>	
Commentaires	Petite secteur à inclure en zone mixte Habitat et Artisanat dans la prochaine révision de l'aménagement local.		

<b>Secteur 6</b>		<b>SUR-CHAUX</b>	
Surface	Petit secteur complémentaire à la zone existante / Env. 3'000 m2		
Disponibilité	Pas connue		+
Accessibilité par les TP	NQTP D		-/-
Impact sur les bonnes terres agricoles	Moyenne		+
Impact sur le paysage et la nature	Faible		+++
Equipement et accessibilité	Partiellement équipé		+++
Cohérence avec le tissu urbain	Forme une continuité logique avec la zone existante		+++
Présence de cours d'eau	Non		
Présence de dangers naturels	Danger de degré faible		+
Qualité du site	Bonne exposition / Impact faible sur le paysage environnant		++
Qualité des sols	Topographie : pente accentuée Qualité du sol inconnue		+
Protection des eaux souterraines	Aucun problème connu		+
Exposition aux nuisances	Non		+
<b>Priorité / Note</b>		<b>Note 1</b>	
Commentaires	Petit secteur à inclure en zone d'habitation de faible densité dans la prochaine révision de l'aménagement local		

<b>Secteur 7</b>		<b>RUE DU STAND</b>
Surface	Grand secteur / Env. 2 ha	
Disponibilité	Problématique / Compensation écologique à échanger avec une autre surface	-/-/
Accessibilité par les TP	NQTP E	-/-/
Impact sur les bonnes terres agricoles	Faible / Pré de fauche	++
Impact sur le paysage et la nature	Fort, surtout sur le secteur qui borde la forêt Surface de compensation écologique	-/-/
Equipement et accessibilité	Accessible depuis la Rue du Stand / Facile à équiper	+++
Cohérence avec le tissu urbain	Forme une continuité logique avec la zone existante	++
Présence de cours d'eau	Cours d'eau à haute valeur écologique au Nord du secteur	-/-/
Présence de dangers naturels	Partiellement en zone de danger de degré moyen (le long du cours d'eau)	-/-/
Qualité du site	Bonne exposition / Impact moyen sur le paysage environnant	++
Qualité des sols	Topographie : relativement plat / bonne Qualité du sol : Inconnue	++
Protection des eaux souterraines	Aucun problème connu	+
Exposition aux nuisances	Faible	+
<b>Priorité / Note</b>		<b>Note 3</b>
Commentaires	La partie Sud en bordure de la Rue du Stand pourrait être mise en zone d'habitation. Toute la partie Nord avec la lisière de la forêt doit être considérée comme espace <i>nature</i> et <i>paysage</i> protégé avec une zone tampon.	

<b>Secteur 8</b>		<b>Creux au Loup</b>
Surface	Grand secteur / Env. 2 à 3 ha (délimitation approximative)	
Disponibilité	Pas disponible	-/-/
Accessibilité par les TP	NQTP E	-/-/
Impact sur les bonnes terres agricoles	Fort / Bonnes terres agricoles	-/-/
Impact sur le paysage et la nature	Faible / Lisière de forêt et bosquets à préserver	+
Equipement et accessibilité	Prolongement des accès existants	++
Cohérence avec le tissu urbain	Forme une continuité logique avec la zone existante	+
Présence de cours d'eau	Non	
Présence de dangers naturels	Aucun	++
Qualité du site	Bonne exposition / Impact moyen sur le paysage environnant	++
Qualité des sols	Topographie : relativement plat / bonne Qualité du sol : Inconnue	++
Protection des eaux souterraines	Aucun problème connu	+
Exposition aux nuisances	Non	+
<b>Priorité / Note</b>		<b>Note 4</b>
Commentaires	Ce secteur doit être maintenu prioritairement en zone agricole. La mise en zone à bâtir ne pourrait être envisagée que si tous les autres sites potentiels s'avèrent impossibles à mettre en zone.	

### 3. Equipements publics

#### 3.1 Données de base

La Ville de Moutier par rapport à sa grandeur dispose d'une offre bien étoffée. Terrains de sports, lieux culturels, écoles, cinéma, piscine, patinoire, forum d'exposition, etc., autant d'équipements qui sont un attrait considérable pour les habitants de Moutier et des environs.

Toutefois, la dispersion des pôles attractifs affaiblit la cohésion du Centre-ville (par exemple le Forum de l'Arc situé à l'opposé de la Gare à près de 2 km).

On constate également que les quartiers Nord-Est sont fortement séparés du Centre-ville par la césure que forme la ligne de chemin de fer.

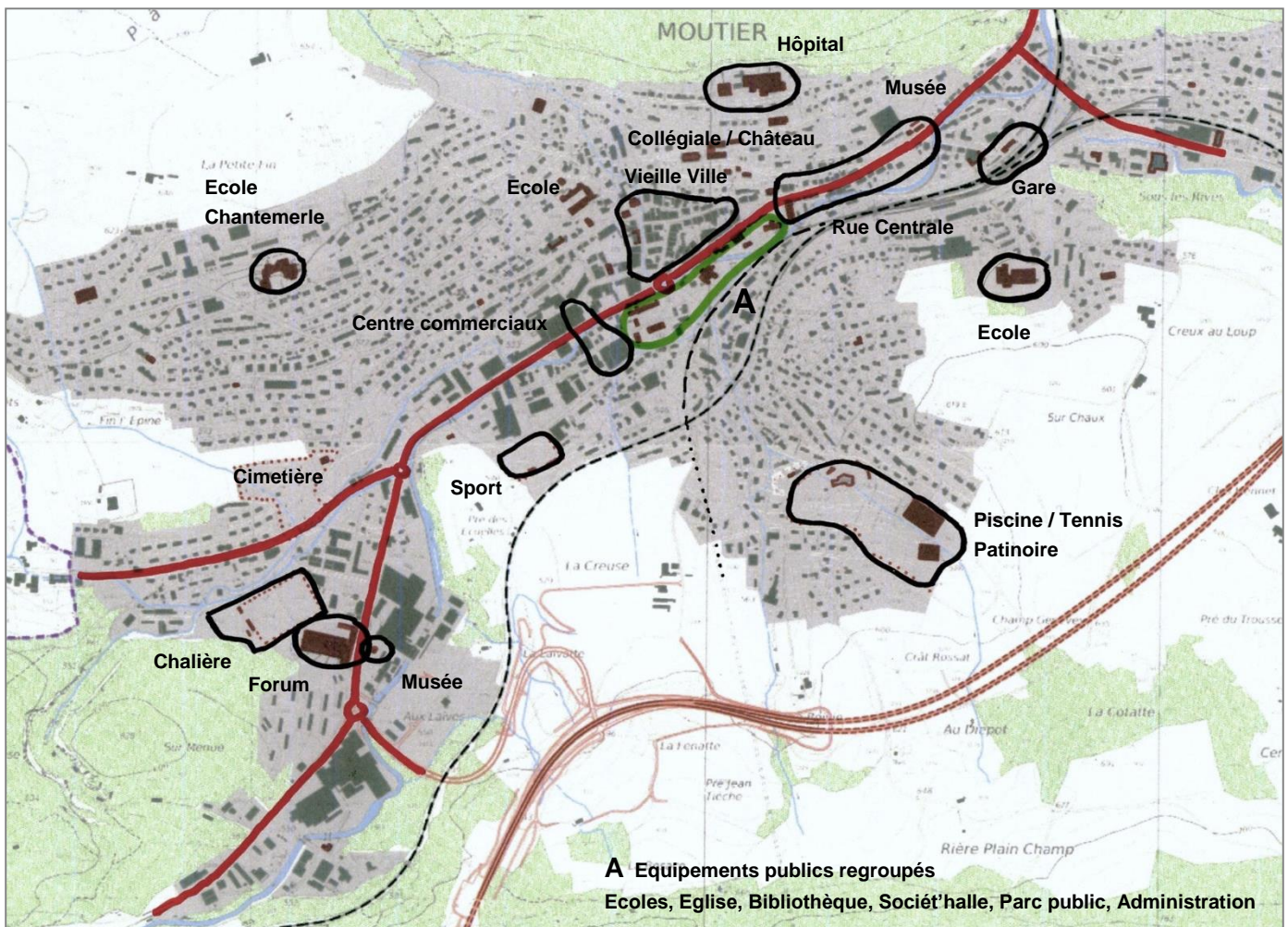
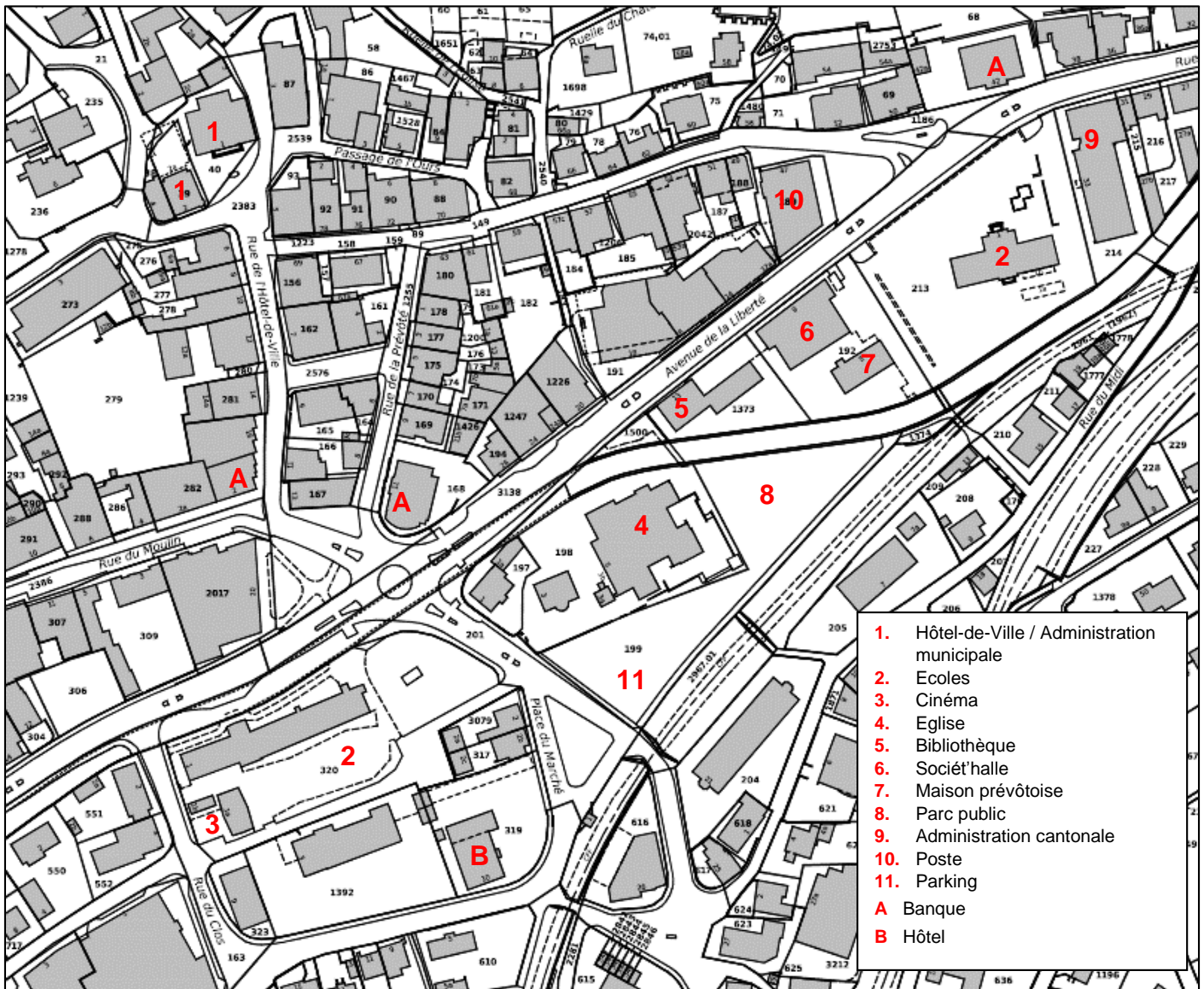


Illustration : dispersion des pôles d'intérêts



### 3.2 Objectifs

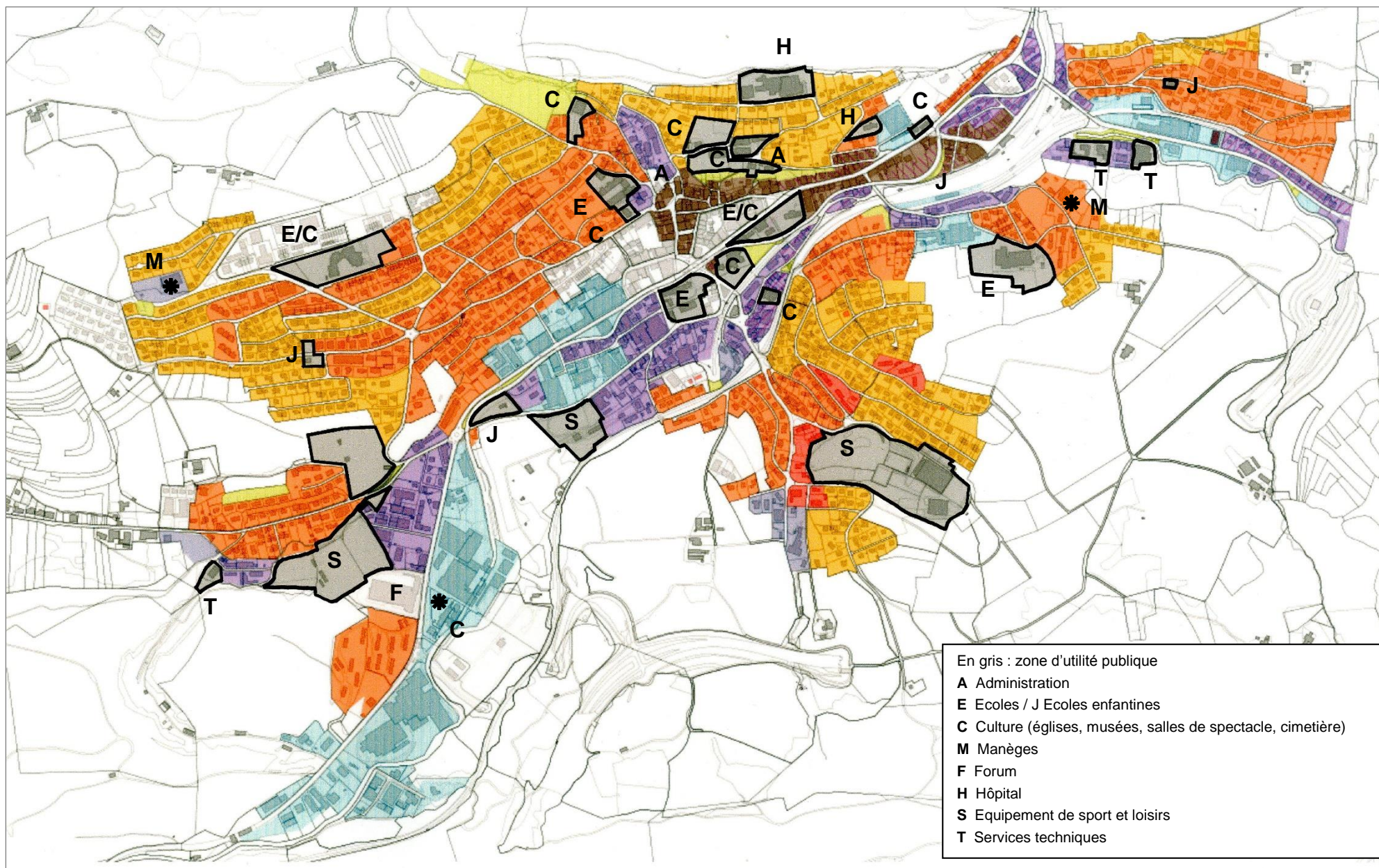
L'objectif prioritaire consiste à maintenir voire consolider l'offre actuelle en équipement public.

A court terme, la Municipalité a pour projets de réaliser une nouvelle école ménagère et de soutenir la réalisation du Musée du tour automatique et d'histoire de Moutier (Forum de l'Arc).

Pour l'école ménagère, le site n'est pas encore choisi mais l'école devrait se situer au centre de la localité afin de bénéficier des meilleures conditions d'accessibilité par les transports publics.

Par ailleurs, la réorganisation par le regroupement de l'administration communale sera facilitée par l'acquisition par la Municipalité du bâtiment Hôtel-de-Ville 2 à proximité de l'Hôtel-de-Ville 1.

Une éventuelle délocalisation du terrain de football doit être évaluée afin d'une part, de favoriser le développement des activités économiques dans le pôle Sud et d'autre part, pour trouver une meilleure synergie entre les différents secteurs de sport et loisirs. (voir chap. 1.2.4)



## 4. Transports et mobilité

### 4.1 Données de base

#### 4.1.1 Transports publics

##### Transports publics ferroviaires

Moutier dispose d'une desserte ferroviaire importante qui constitue un atout majeur pour son développement.

La ligne ICN Genève – Bienne – Bâle et la ligne Bienne – Moutier – Delémont – Delle (qui doit permettre à terme de relier la gare TGV de Belfort) relient Moutier aux réseaux des villes suisses et permettent un horaire cadencé de deux trains par heure entre Bienne et Delémont.

Deux lignes régionales assurent les liaisons avec la Vallée de Tavannes et le Grandval jusqu'à Soleure

##### Le schéma régional d'offre 2014 -2017

L'analyse de la CRT 1 de février 2012 nous présente les comparaisons de la fréquentation 2005 – 2010

L'offre pour le Jura bernois a augmenté de 16% de 2003 à 2011

Lignes ferroviaires		Objectifs	Taux de couverture 2011
Moutier – Court	- 1%	Pas atteint	Pas atteint
Moutier – Grandval	-7%	Pas atteint	Tout juste atteint
Moutier – Delémont	+95%	Largement atteint	Atteint
Moutier – Grange	+ 84%	Largement atteint	Atteint

La ligne Moutier (Tavannes) Sonceboz n'atteint pas le taux minimal de couverture exigé par le canton

##### Transports publics par route / Lignes de bus régionales et locales

Les quartiers de Moutier et la couronne de Moutier sont desservis par le réseau de bus urbain

CarPostal Suisse SA et Bus prévôtois

##### Lignes de bus régionales

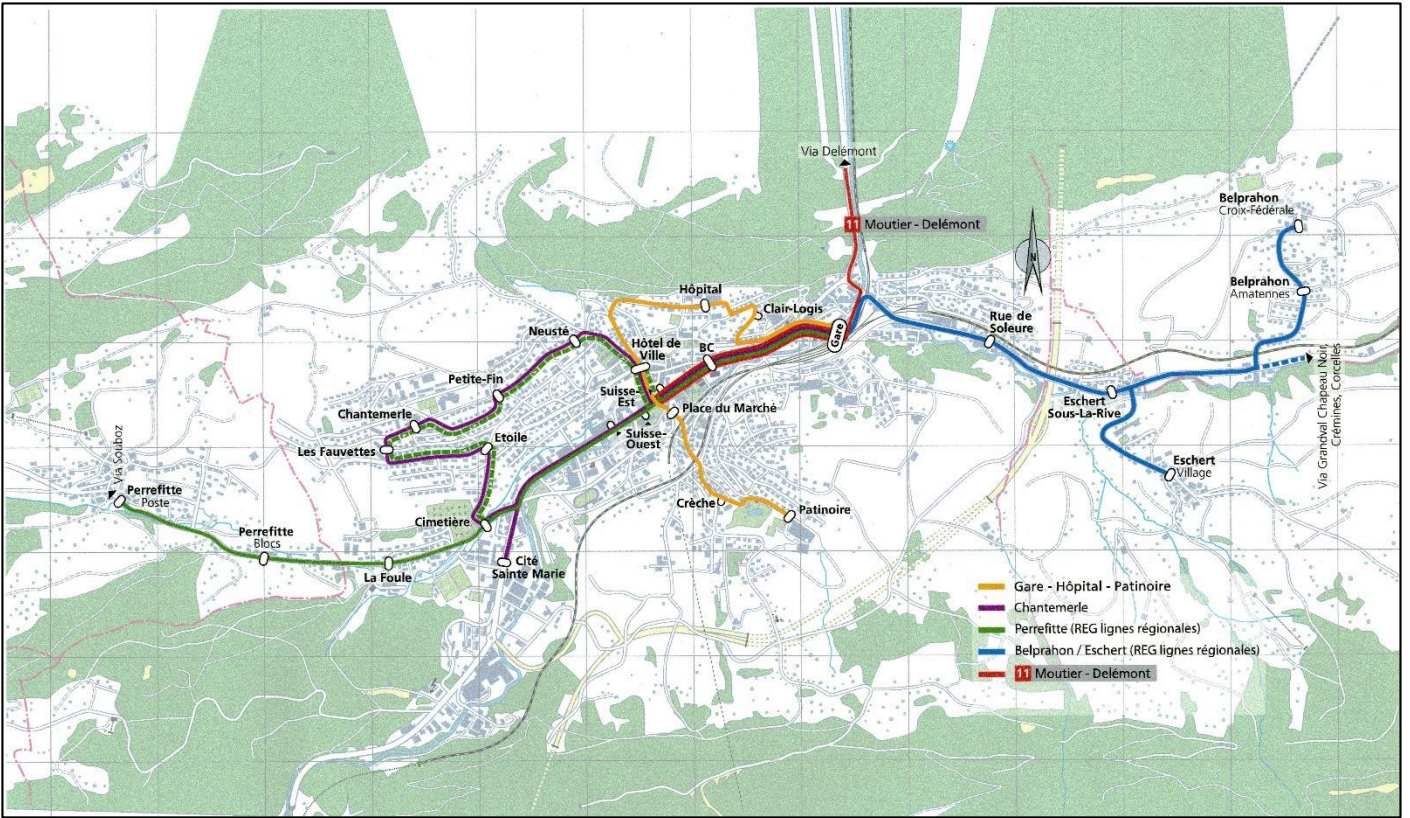
Lignes de bus	Objectifs	Taux de couverture
Moutier – Delémont	Pas atteint	Pas atteint
Moutier – Souboz	Pas atteint	Tout juste atteint
Moutier - Belprahon	Atteint	Atteint

La ligne Moutier - Souboz n'atteint pas le taux minimal de couverture exigé par le canton

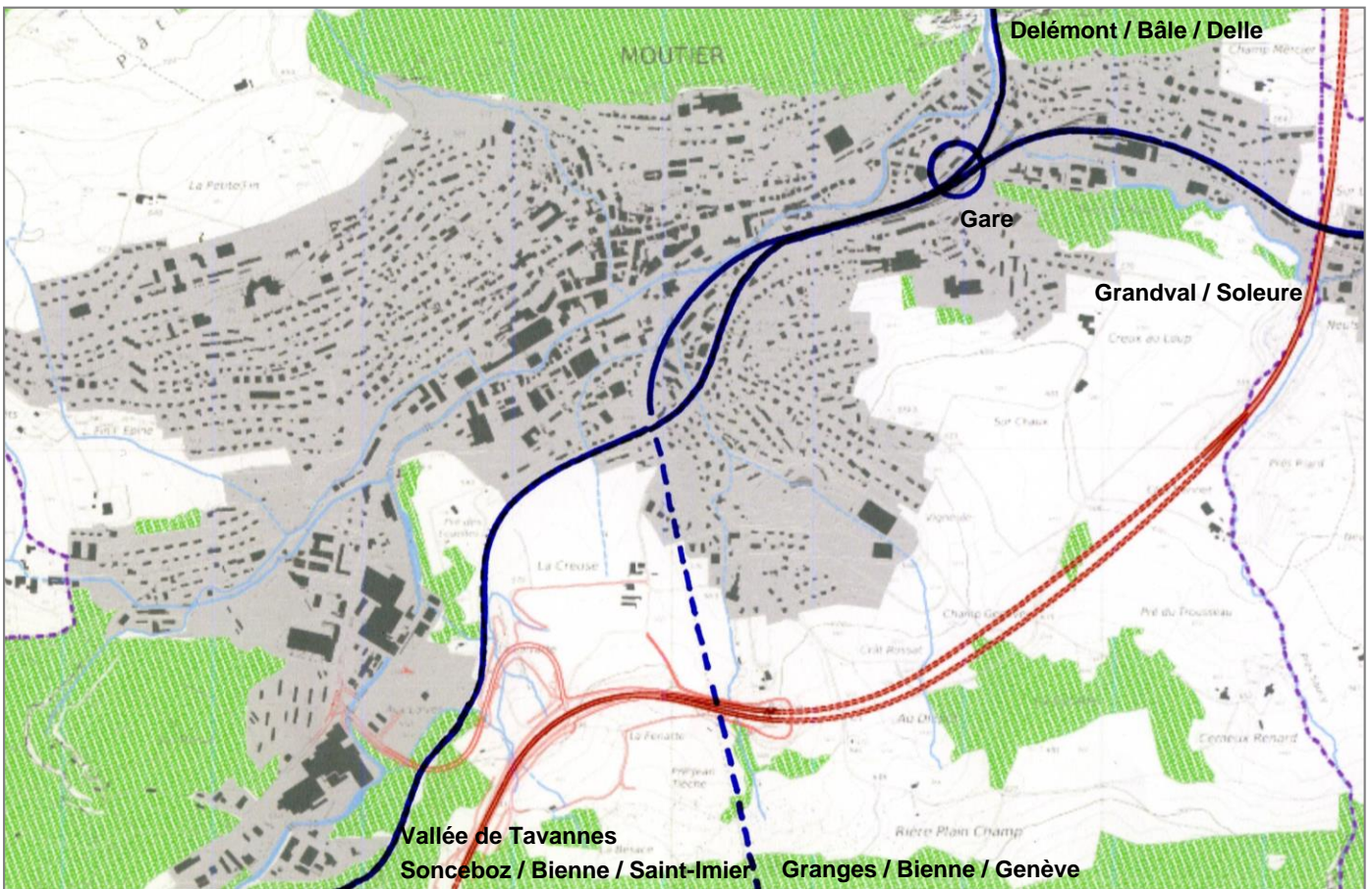
##### Lignes de bus locales

Lignes de bus	Objectifs
Gare – Hôpital – Patinoire	Nettement atteint
Gare – Chantemerle	Atteint
Gare – Sur-Menué	Nettement pas atteint
Gare - Perrefitte – Souboz	Nettement atteint
Gare – Eschert – Belprahon	Très nettement atteint

La ligne Gare – Sur-Menué a été modifiée (suppression de la boucle dans le quartier de Sur-Menué, arrêt final à Ste-Marie)



Transports Urbains de Moutier



Transports publics / Lignes ferroviaires

## 4.1.2 Transport routiers

### Réseau national et cantonal

La récente ouverture de la jonction Sud à la route nationale A16 suite à la réalisation de la jonction Nord, offre une accessibilité optimale au réseau national (qui sera effective avec l'achèvement de l'A16 en 2016).

L'A16 doit permettre une meilleure accessibilité aux zones d'activités industrielles (les transports industriels, livraisons, acheminements, se font essentiellement par la route).

Actuellement, la route cantonale (traversée de Moutier) génère un trafic interne et de transit très important aux heures de pointes. L'ouverture de l'A16 aura aussi pour effet de délester le trafic de transit de la traversée de Moutier.

### Réseau communal

Les lignes de chemin de fer et la Birse forment une césure importante et entravent les liaisons du réseau communal entre les quartiers Nord, le Centre-ville et les quartiers du sud-Est.

Par ailleurs le réseau présente une organisation complexe non hiérarchisée.

Un concept Moutier zone 30 km/h est en cours d'élaboration. Il vise à une meilleure gestion des circulations dans les quartiers résidentiels par une hiérarchisation du réseau et par une amélioration de la sécurité des usagers.

### Stationnement

Le centre de la Ville Moutier est largement pourvu en places de stationnement. Toutefois, il conviendrait de mieux les organiser et d'appliquer une gestion plus appropriée.

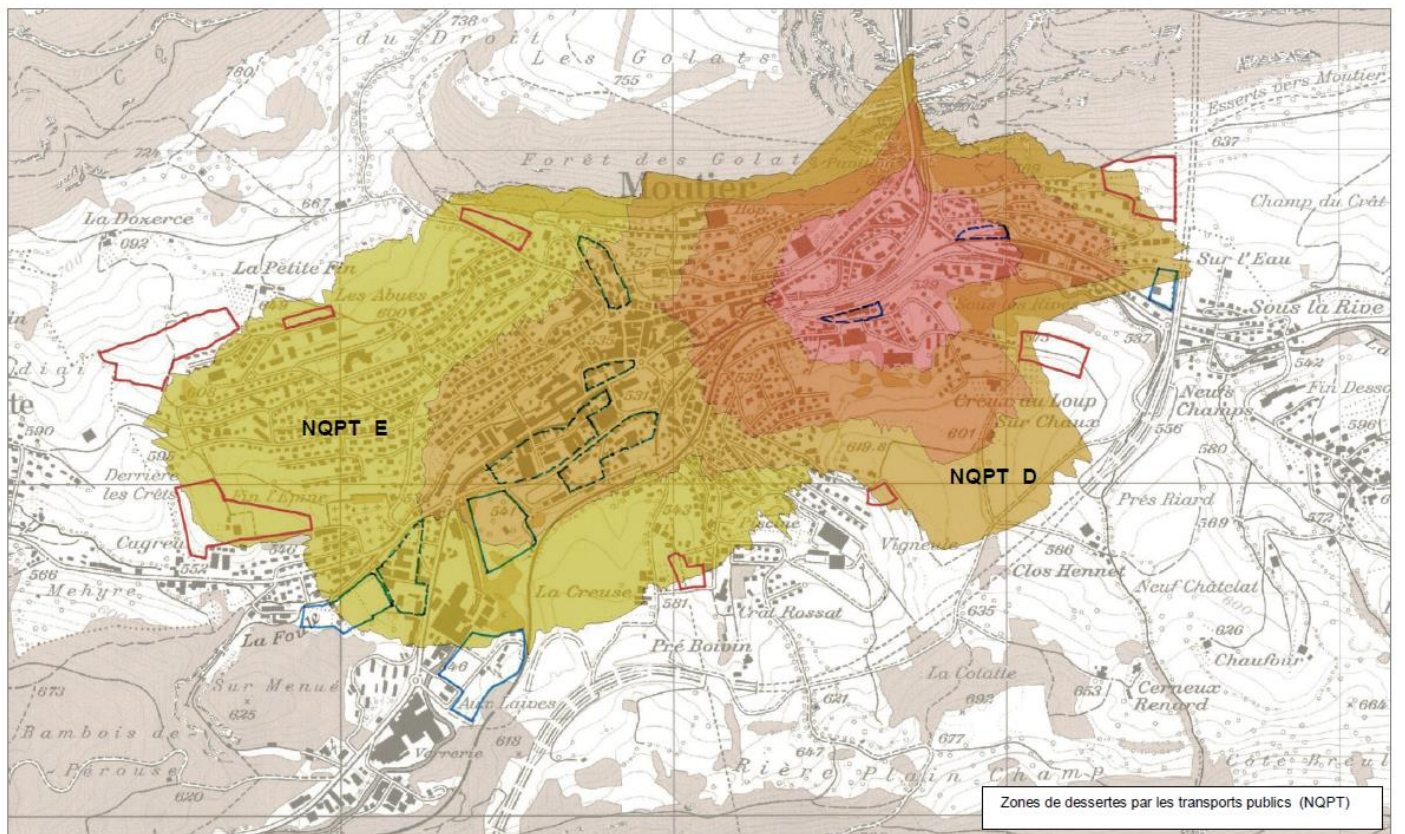
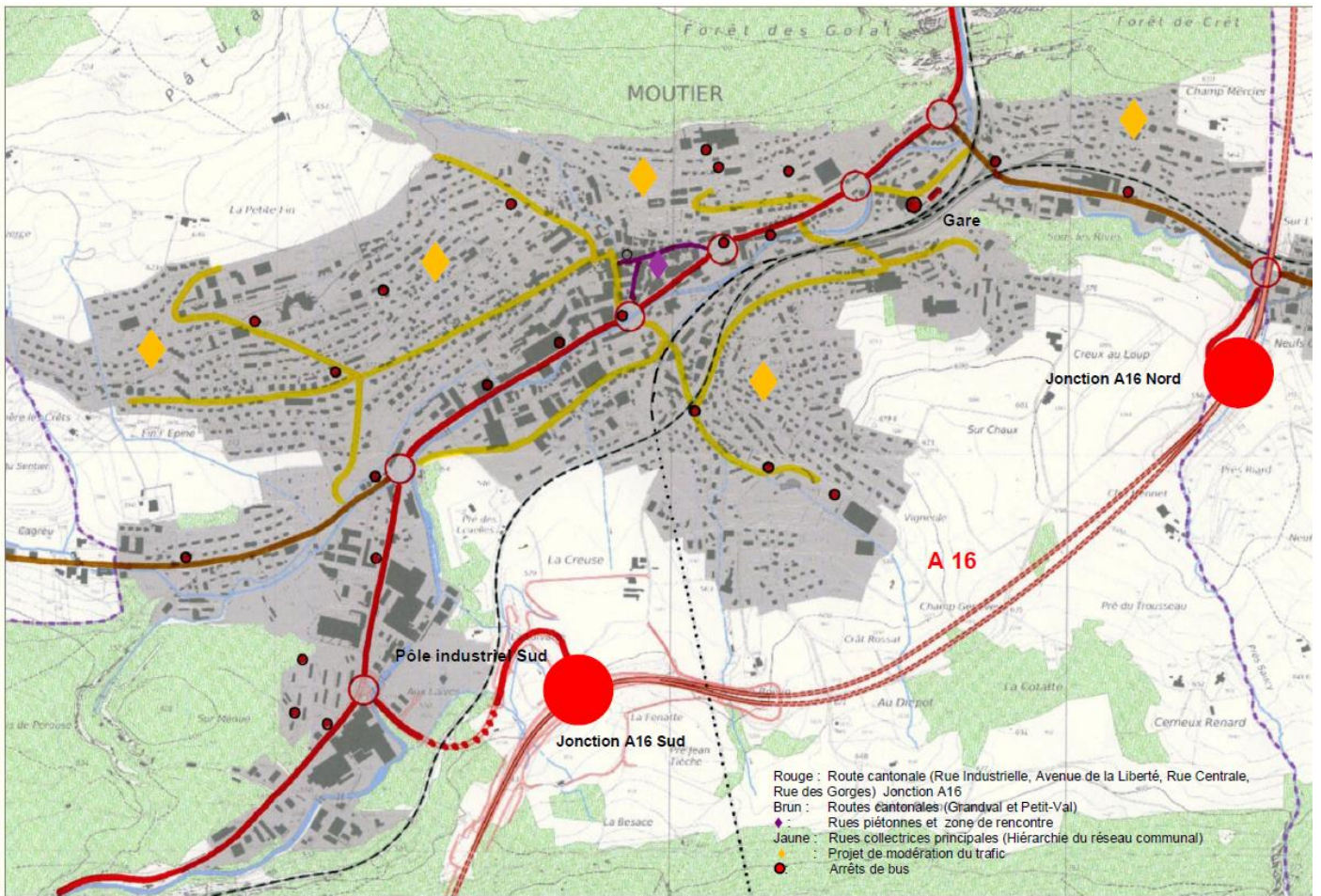
L'accessibilité et la qualité spatiale des abords de la Gare vont être améliorées (projet de réaménagement en cours).

### Mobilité douce

Moutier n'a pas de concept de mobilité douce, piétons et cyclistes. L'accessibilité aux zones d'activités par mobilité douce n'est pas favorisée (on ne peut que constater le manque de conception pour améliorer la mobilité douce lors de la réfection de la route cantonale).

Le réseau piétonnier manque par endroit de cohérence et de signalisation ce qui le rend diffus. Par ailleurs, on retrouve la problématique des liaisons entre le Nord-Ouest et le Sud-Est de la Ville entravées par la césure marquante des lignes de chemin de fer et de la Birse.





## 4.2 Mobilité – Objectifs

### 4.2.1 Transports publics

#### Transports publics ferroviaires

- Garantir au minimum la qualité des dessertes actuelles. En particulier sur les axes secondaires de Moutier à Sonceboz et de Moutier à Soleure.
- Améliorer l'aménagement du Parking P+Rail en relation avec les aménagements de l'Espace Gare-Sud.

#### Transports publics urbains

- Garantir au minimum l'offre actuelle, voire améliorer le réseau des dessertes internes à Moutier.
- L'abandon de la desserte Sur- Menué ne doit pas hypothéquer la desserte de la zone industrielle Tornos / Verrerie.
- Favoriser la réalisation d'une ligne de bus Moutier – Court (ce qui permettrait, le cas échéant, l'accessibilité par les transports publics urbains à un éventuel pôle d'activités économiques à Court).
- Favoriser une meilleure visibilité des transports publics urbains. Par exemple par la mise en valeur et par une meilleure visibilité des stations de bus (redéfinir le design, horloge intégrée au mobilier des stations, etc.).

### 4.2.2 Transports routiers

#### Réseau national et cantonal

Jonctions A16 :

- Tout mettre en œuvre afin que Moutier bénéficie pleinement de l'accès au réseau national par l'autoroute A16 (faciliter les accès aux jonctions Nord et Sud A16, visibilité de la ville de Moutier depuis l'A16, etc.)

Réseau des routes cantonales :

- Améliorer la qualité spatiale de la route cantonale et modifier le régime des circulations au centre de la localité (traversée de Moutier, voir CDU chap. 5).
- Favoriser la mobilité des cyclistes sur le réseau cantonal.
- D'une manière générale optimiser la sécurité de tous les usagers de l'espace routier.

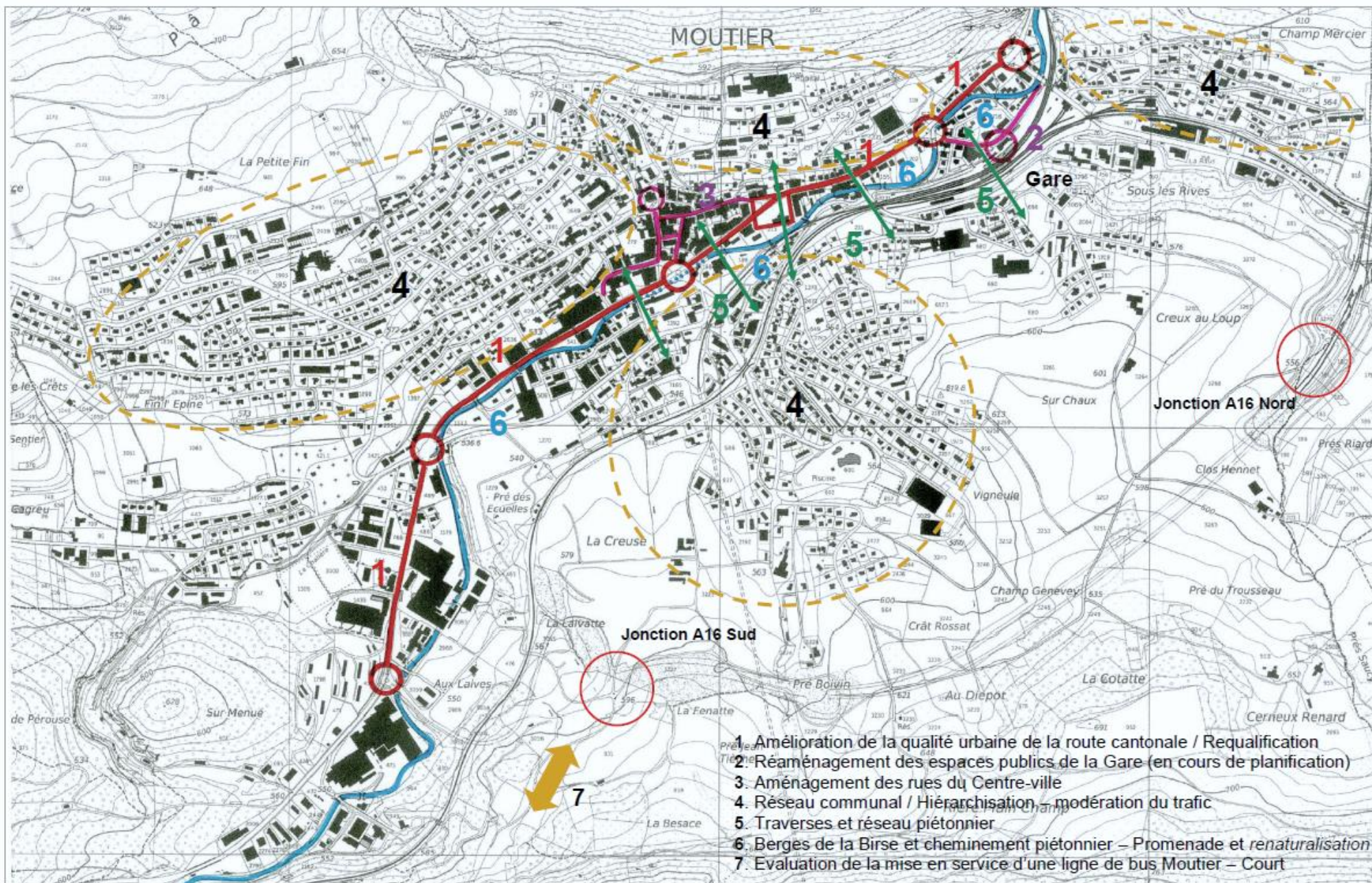
#### Réseau communal et mobilité douce

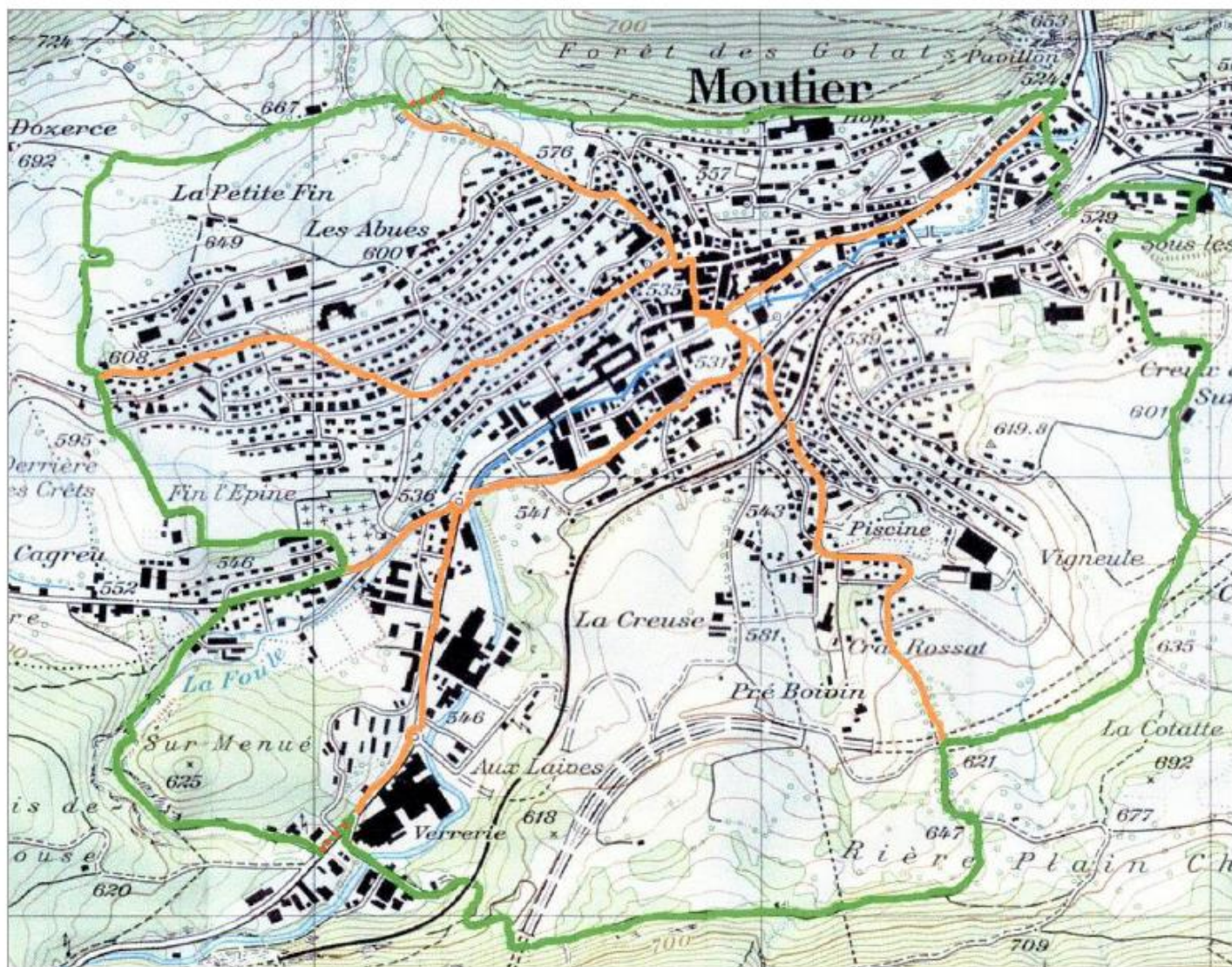
Réseau communal :

- Améliorer l'organisation du réseau communal, hiérarchisation du réseau, zone 30 km/h et amélioration des conditions de sécurité pour tous les usagers de l'espace routier.
- Terminer les aménagements du Centre-ville (réaménagement de la rue de l'Hôtel-de-Ville et liaisons piétonnes).
- Valoriser ou du moins préserver le réseau des voies de communication historiques.

Mobilité douce :

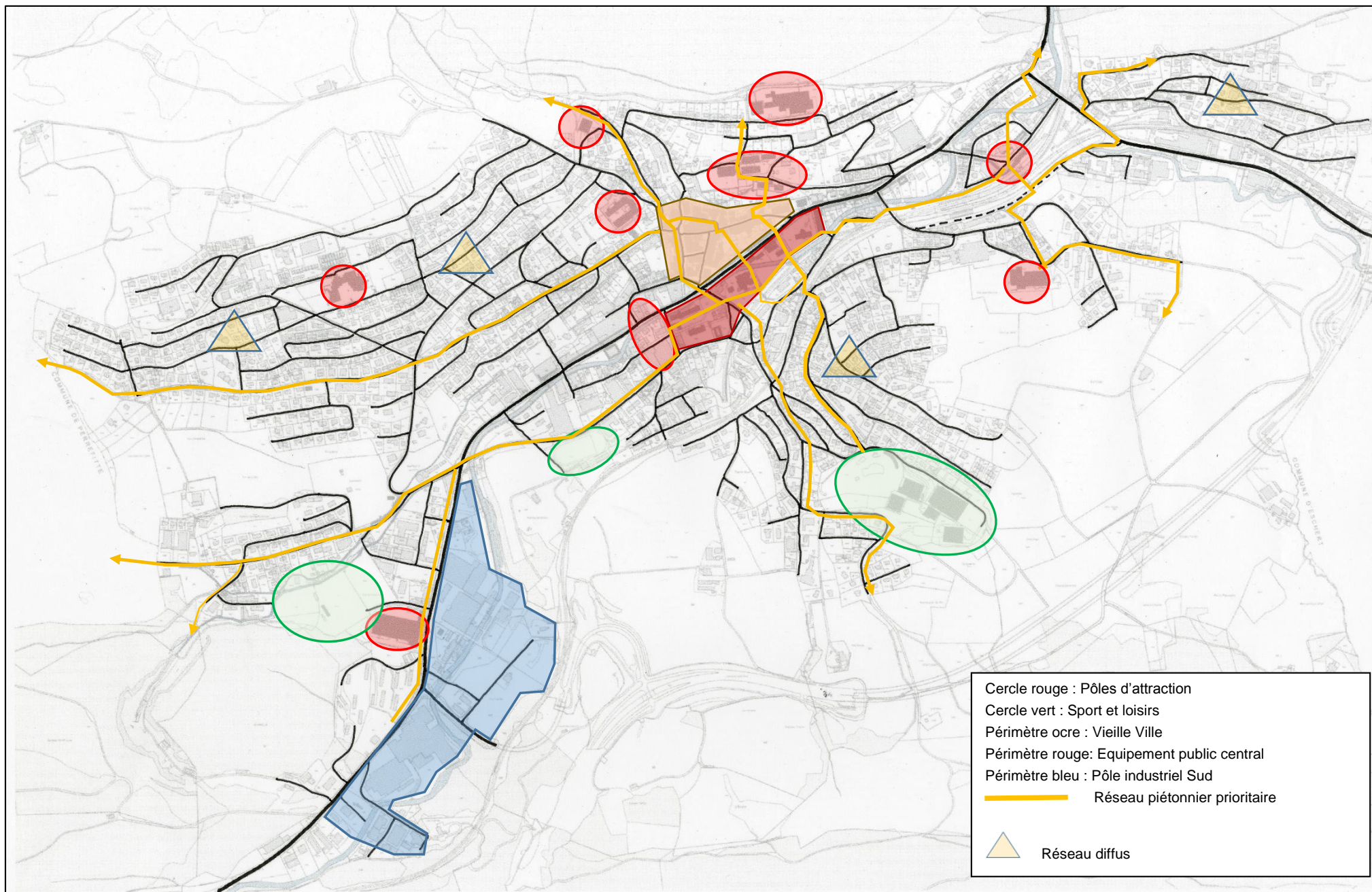
- Favoriser les déplacements à vélos par des aménagements routiers appropriés et aménager des places pour leur stationnement.
- Favoriser la cohérence du réseau piétonnier en site propre (compléter le réseau, améliorer la visibilité et l'orientation au moyen d'une signalisation appropriée, améliorer les traversées sous les voies de chemin de fer).
- Evaluer la faisabilité d'une réalisation piétonne continue le long de la Birse en relation avec l'aménagement des berges.
- Coordination avec les différents itinéraires pédestres notamment avec le réseau des chemins de randonnée pédestre et le Périphérique Piétonnier Prévôtois.
- Valoriser ou du moins préserver le réseau des voies de communication historiques.





Périphérique Piétonnier Prévôtois P.P. P.  
En vert : Projet de réalisation d'un chemin piétonnier ininterrompu en périphérie de la Ville

En jaune : Accès au périphérique par le réseau communal des cheminements piétonniers



## 5.1 Données de base et constat

La route cantonale (Rue Industrielle, Avenue de la Liberté, Rue Centrale et Rue des Gorges) de par sa configuration et sa faible qualité spatiale, incite plutôt le voyageur à traverser la localité sans s'y arrêter.

La traversée du Centre-ville et en particulier les giratoires et les carrefours sont conçus prioritairement pour la gestion du trafic motorisé alors que ces espaces significatifs devraient être aménagés pour tous les usagers, y compris les piétons.

Le tissu urbain de la Ville comprend plusieurs pôles d'attractivités dispersés et éloignés les uns des autres : Le secteur de la Gare, le secteur de la Rue Centrale, la Vieille Ville, les grandes surfaces commerciales (Coop et Migros), le Forum de l'arc, etc.

Cette dispersion des pôles attractifs affaiblit la cohésion du centre-ville.

Ces principaux pôles d'intérêt sont reliés par la route cantonale et le cours de la Birse avec trois articulations mal définies (Carrefour Mercay, Carrefour du Suisse, Place du Collège et la jonction à la Rue de la Gare)

La Route cantonale, qui comprend plusieurs séquences spatiales très différentes, ne contribue pas à la cohésion urbaine. Elle accentue plutôt l'effet de césure et de traverse.

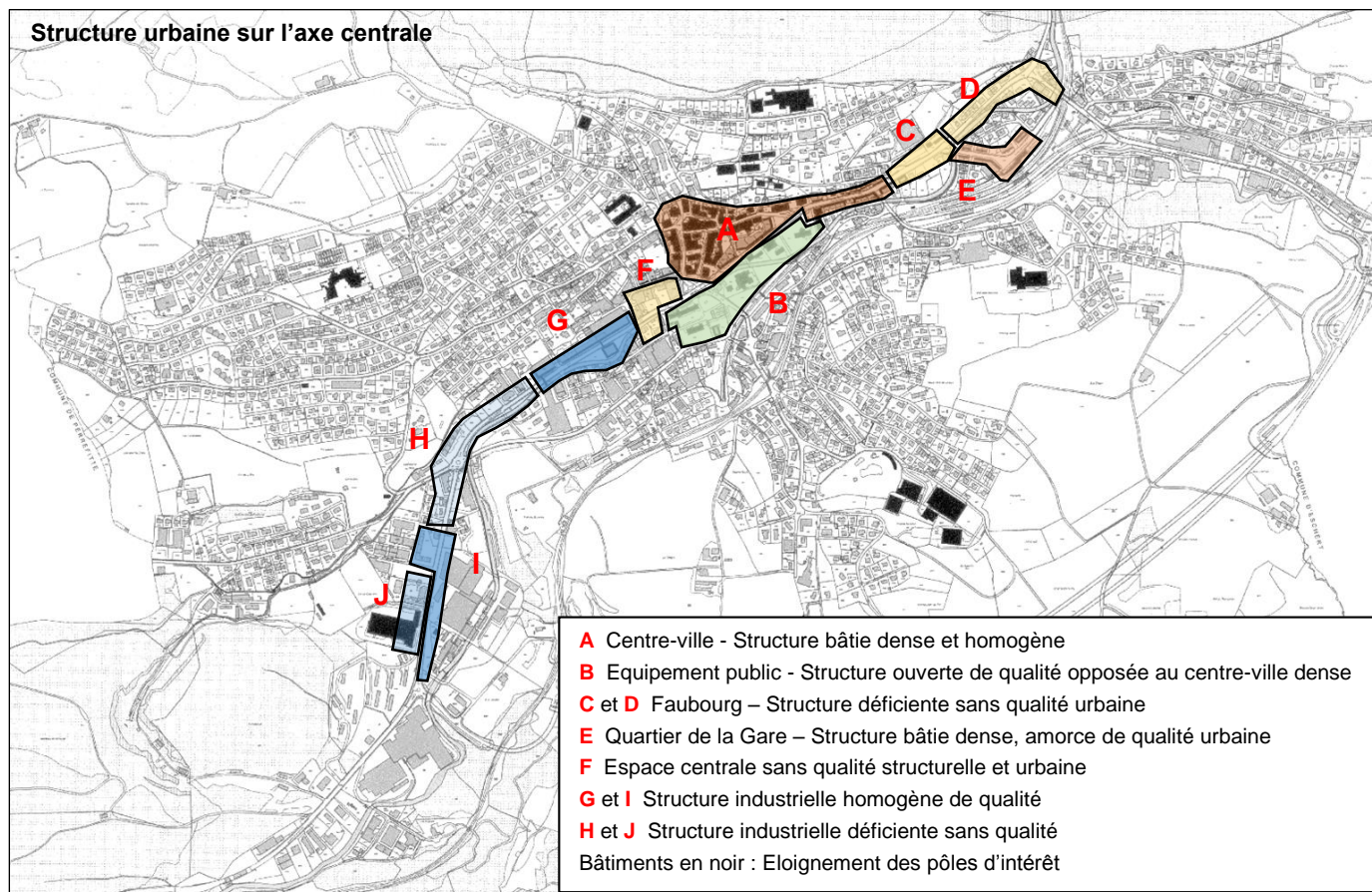
L'espace public généré par la route cantonale ainsi que les places et jonctions sous forme d'articulations structurelles ne présentent aucune qualité urbaine.

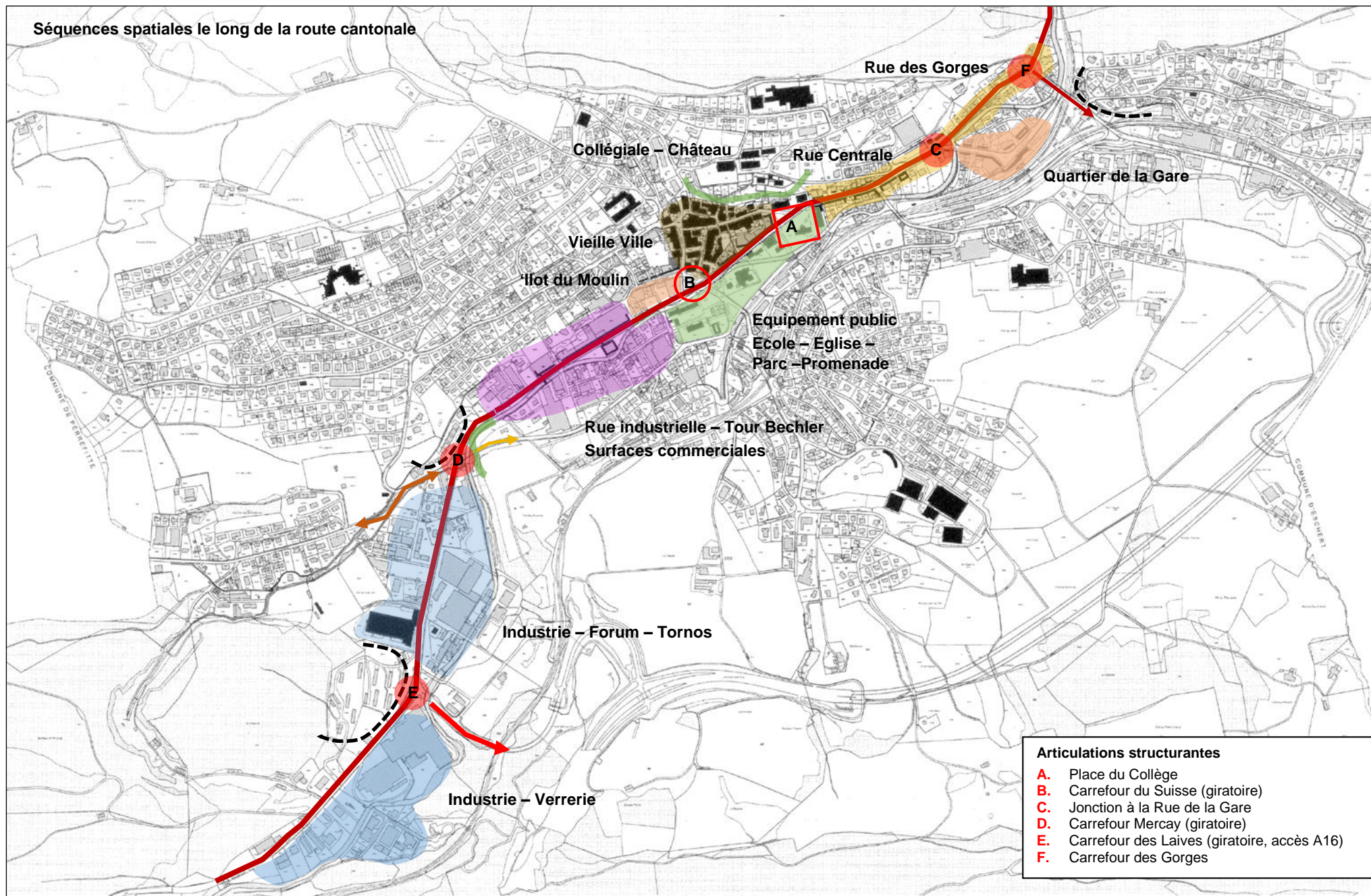
L'élément positif réside dans le vaste espace public face à la Vieille Ville au Sud de la route cantonale (depuis le Collège à l'Est jusqu'à l'école du Clos à l'Ouest)

La Birse et ses berges ne sont pas suffisamment mises en valeur. Elles pourraient participer à la revalorisation de l'aspect de la Ville et notamment de la traversée de Moutier.

Le Centre-ville comprend de nombreux logements vétustes et inoccupés qui présentent une réserve non négligeable pour le développement de l'habitat.

La revalorisation de l'habitat et des activités tertiaires du centre-ville passe également par une requalification des espaces publics.





## 5.2 Objectifs

### D'une manière générale, redynamiser et mettre en valeur le centre de la localité

- Mise en valeur des pôles d'intérêts et améliorer la cohésion urbaine
- Requalification de la traversée de Moutier et des espaces publics attenants (route cantonale et la Birse)
- Favoriser la transformation et la rénovation de bâtiments anciens

Le transfert d'une partie du trafic de transit sur l'A16 va délester quelque peu la circulation sur la route cantonale. C'est aussi l'occasion de revoir son rôle et de permettre une requalification des espaces publics sur toute la traversée de Moutier.

### Renforcer le lien entre les pôles attractifs

La route cantonale n'est pas uniquement une artère de transit, c'est aussi le lien entre des pôles attractifs très éloignés les uns de autres (par exemple ; Forum – Gare). Ce lien doit être perçu par les usagers de la route.

- Favoriser une meilleure qualité urbaine des espaces publics, notamment la traversée du Centre-ville et les articulations structurantes ;

Par exemple, en créant une véritable place du Collège, un réaménagement complet du giratoire du Suisse, des plantations d'allées d'arbres et par un design spécifique (mobilier urbain, signalisation, arrêt de bus, etc.)

- Terminer la requalification des espaces publics de la Vieille Ville ; Aménagement de la Rue de l'Hôtel-de-Ville.

### Valoriser les espaces publics par un concept lumière différencié

Elaborer un plan lumière pour différencier d'une part, les séquences spatiales et pour la mise en valeur de lieux particuliers d'autre part (par exemple un éclairage différencié entre l'Avenue de la liberté et la Place du Collège).

Densification de la construction dans les secteurs encore libres ou à restructurer ;

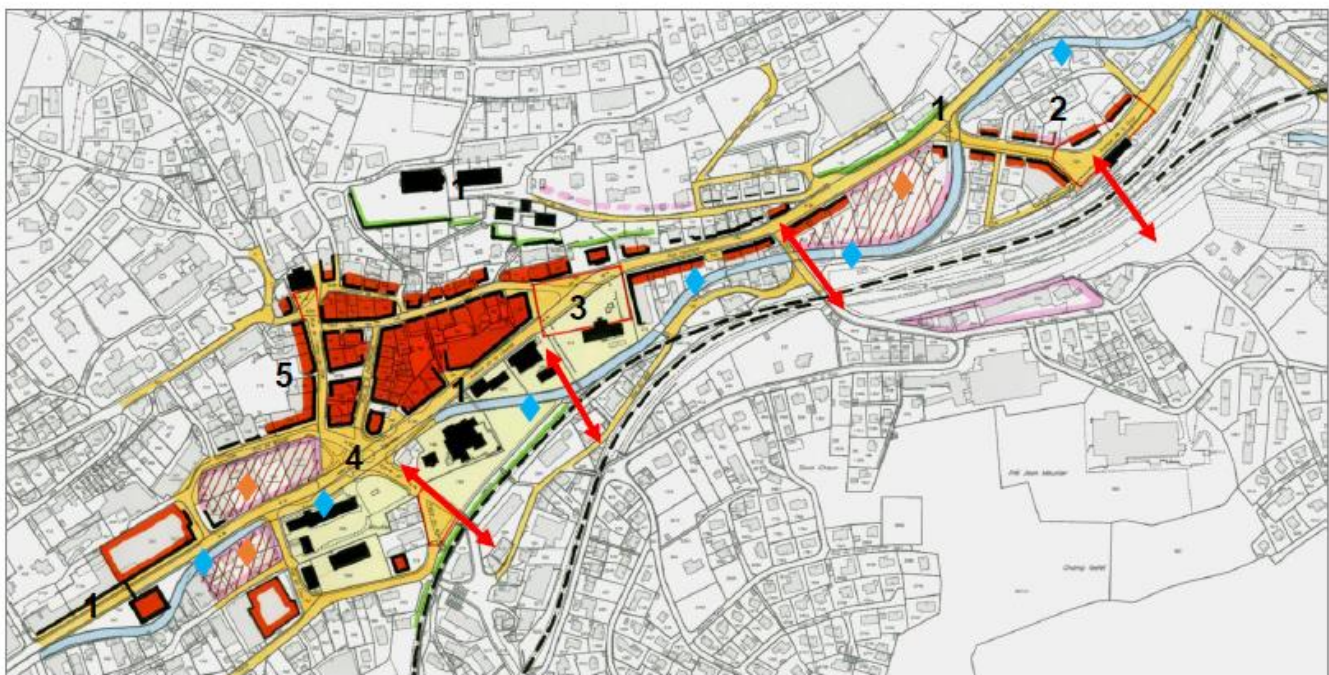
Les secteurs du Moulin et de la Rue Centrale (Clair-Logis) vont être construits et restructurés. Ils auront un impact important sur le front de la route cantonale et l'image du Centre-ville.

### Valoriser et compléter le réseau de mobilité douce

Mettre en valeur et compléter le réseau des liaisons piétonnes. Favoriser l'aménagement de chemins pour piéton en site propre, si possible également le long de la Birse, aménager une signalétique spécifique, etc. (élaborer un concept *mobilité douce*) Favoriser la pratique du vélo (mise en place de parcs à vélos, réserver des espaces).

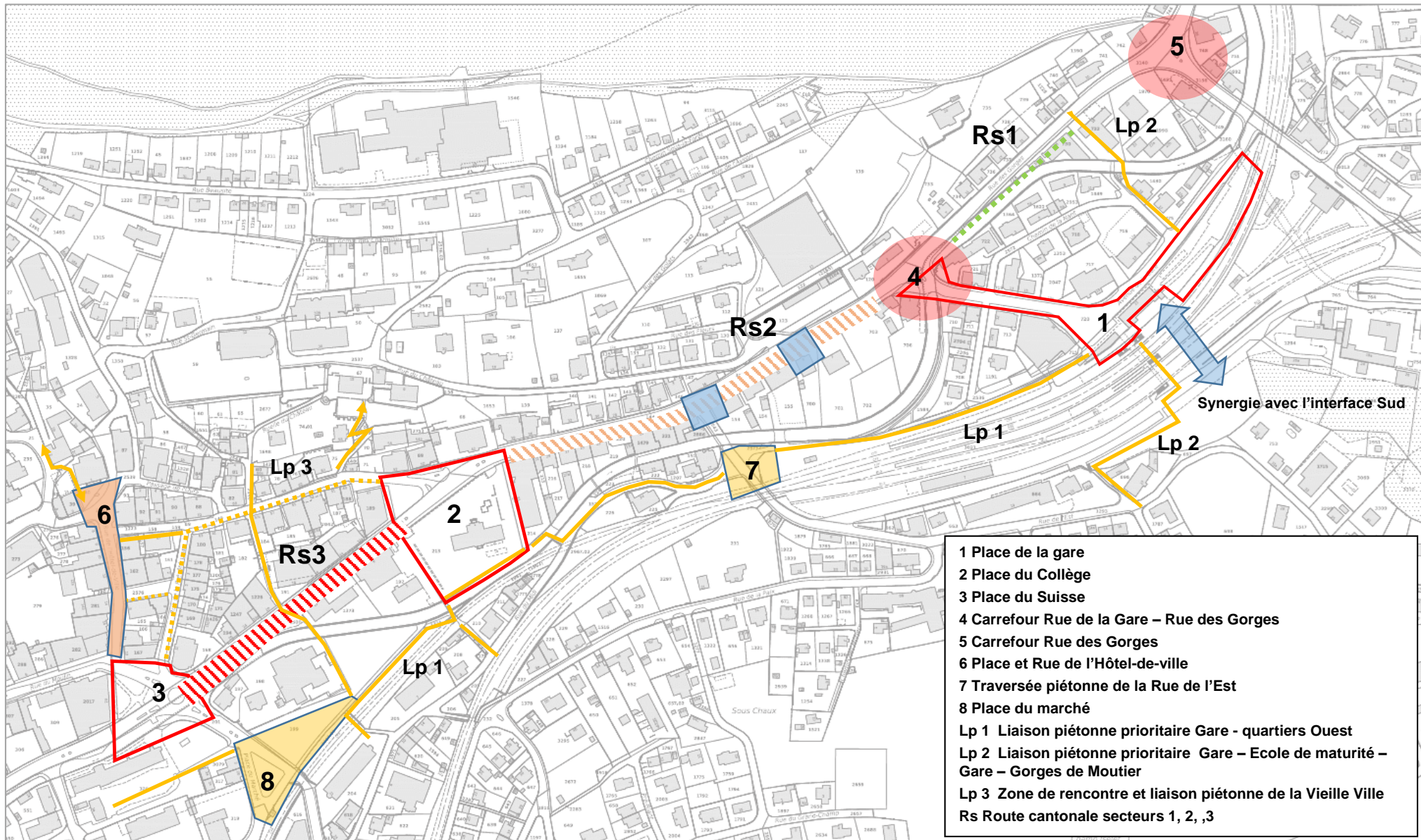
### Requalification et réaménagement de la Birse et ses berges

### Atténuer l'effet barrière des lignes de chemin de fer (améliorer les passages Nord-Sud)



1. Amélioration de la qualité urbaine de la route cantonale
  2. Réaménagement des espaces publics de la Gare (en cours de planification)
  3. Valorisation de la place du Collège
  4. Valorisation du carrefour du Suisse
  5. Terminer la requalification des espaces publics de la Vieille Ville (Rue de l'Hôtel de Ville)
- ◆ Secteur de construction à restructurer
  - ◆ Requalification de la Birse et de ses berges
  - ↔ Améliorer les traversées des voies ferroviaires





## Requalification des places et des rues

### 1 Place de la Gare et rue de la Gare

- Réorganiser le stationnement.
- Réorganiser la circulation et les arrêts de bus et de taxi.
- Réorganiser la circulation sur tout l'îlot.
- Requalification des espaces publics (aménagement de la place de la Gare).

### 2. Place du Collège

- Requalifier et réaménager complètement l'espace de la Place du Collège, y compris les abords de l'école et la rive de la Birse. En faire une véritable place avec une nouvelle géométrie qui se rapporte aux bâtiments existants et non plus au tracé de la route.
- Intégrer la place en zone de rencontre (20 km/h avec priorité aux piétons).
- Réorganiser le stationnement et les plantations d'arbres.
- Réaménagement complet de la place.

### 3. Giratoire du Suisse

(dito Point 2)

- Intégrer l'espace de l'école et évaluer les possibilités de mise à ciel ouvert de la Birse.

### 4. Carrefour Rue de la Gare

- Proposer une nouvelle géométrie du carrefour.
- Réaménagement du carrefour.

### 5. Carrefour des Gorges

- Proposer une nouvelle géométrie du carrefour.
- Réaménagement du carrefour.

### 6 Rue de l'Hôtel-de-Ville

- Réaménagement de la rue et de la place de l'Hôtel-de-Ville.

### 7 et 8 Petites places

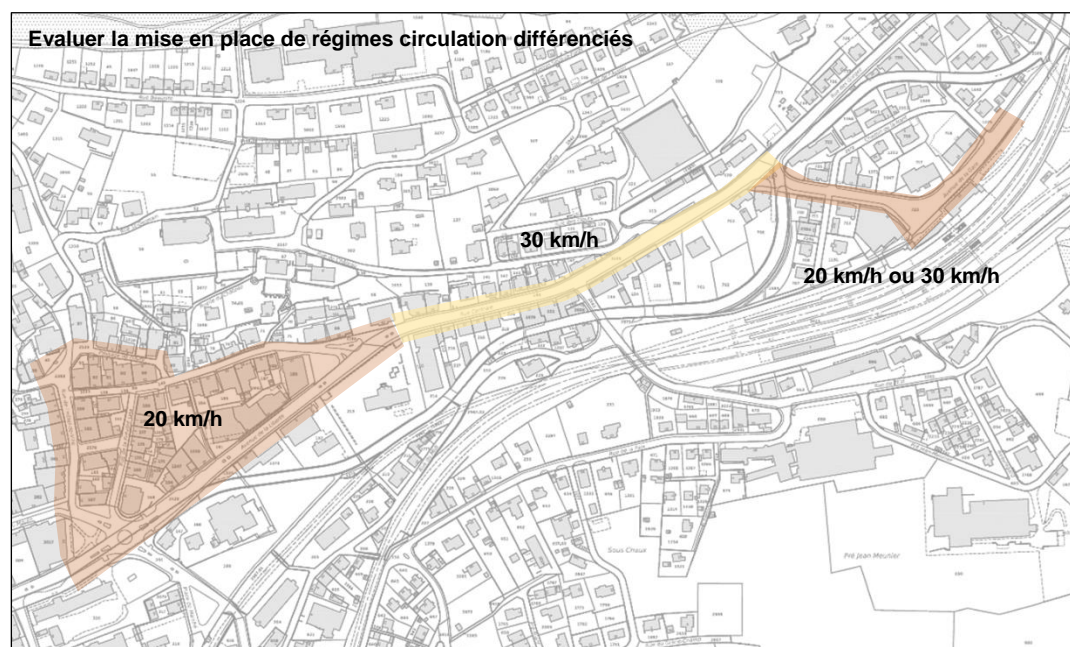
- Réaménager les petites places pour assurer la sécurité et la continuité de réseau piétonnier.

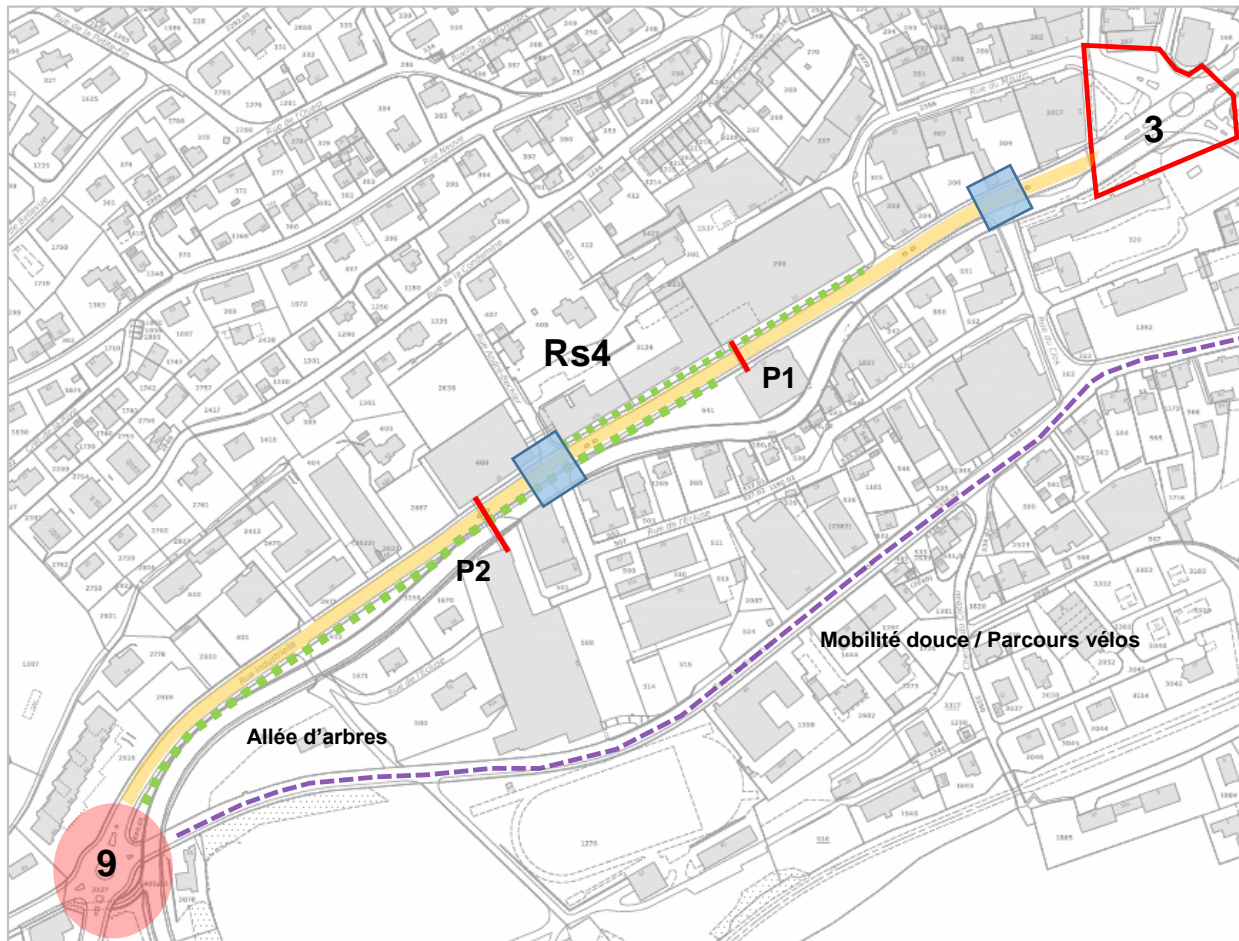
**Rs1, Rs2, Rs3** Elaborer un concept de requalification de la route cantonale.

**Rs2** Evaluer la mise en place d'une zone 30 km/h, y compris sur la Rue de la Gare.

**Rs3** Création d'une zone de rencontre englobant les deux places.

**Rectangle bleu** : Marquage des carrefours au moyen d'un matériau de revêtement différencié.





### 9 Giratoire Merçay

**Rs4** Requalification de la route cantonale. Redimensionnement, plantation d'allées d'arbres, renforcement des allées existantes et marquage des carrefours par un matériau de revêtement différencié afin de briser l'aspect rectiligne.

**P1 et P2** Passerelles vitrées en béton à mettre en valeur, surtout la nuit avec un éclairage spécifique.



## 10 Giratoire Aux Laives

**Rs4** Requalification de la route cantonale.

Redimensionnement, plantation d'allées d'arbres, renforcement des allées existantes et marquage des carrefours par un matériau de revêtement différencié afin de briser l'aspect rectiligne.

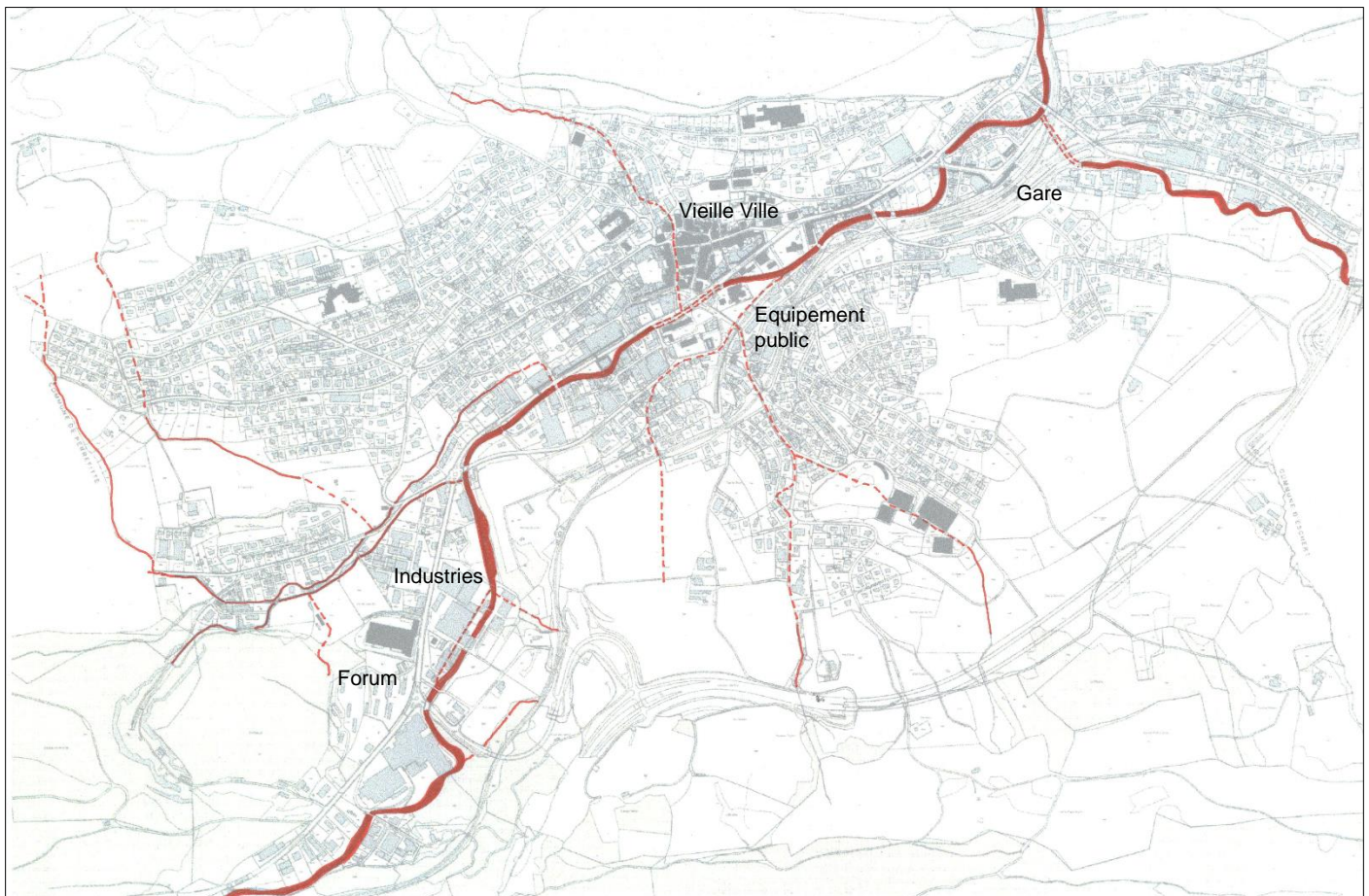
Intégrer la mobilité douce, en particulier pour les cyclistes.

## 6. Les Cours d'eau – La Birse

### 6.1 Données de base

Une partie importante du réseau hydrographique est encore enterré à l'image des tronçons de cours d'eau tels que La Birse, La Rauss, La Chalière, ainsi que de nombreux ruisseaux. La densification des constructions limite de manière drastique les remises à ciel ouvert.

L'écomorphologie de La Birse est particulièrement dégradée par des éléments anthropiques. Ce cours d'eau urbain est réduit au statut de canal et, pour lors, aucun projet de revitalisation n'a été mis en œuvre.



Réseau hydraulique en Ville de Moutier

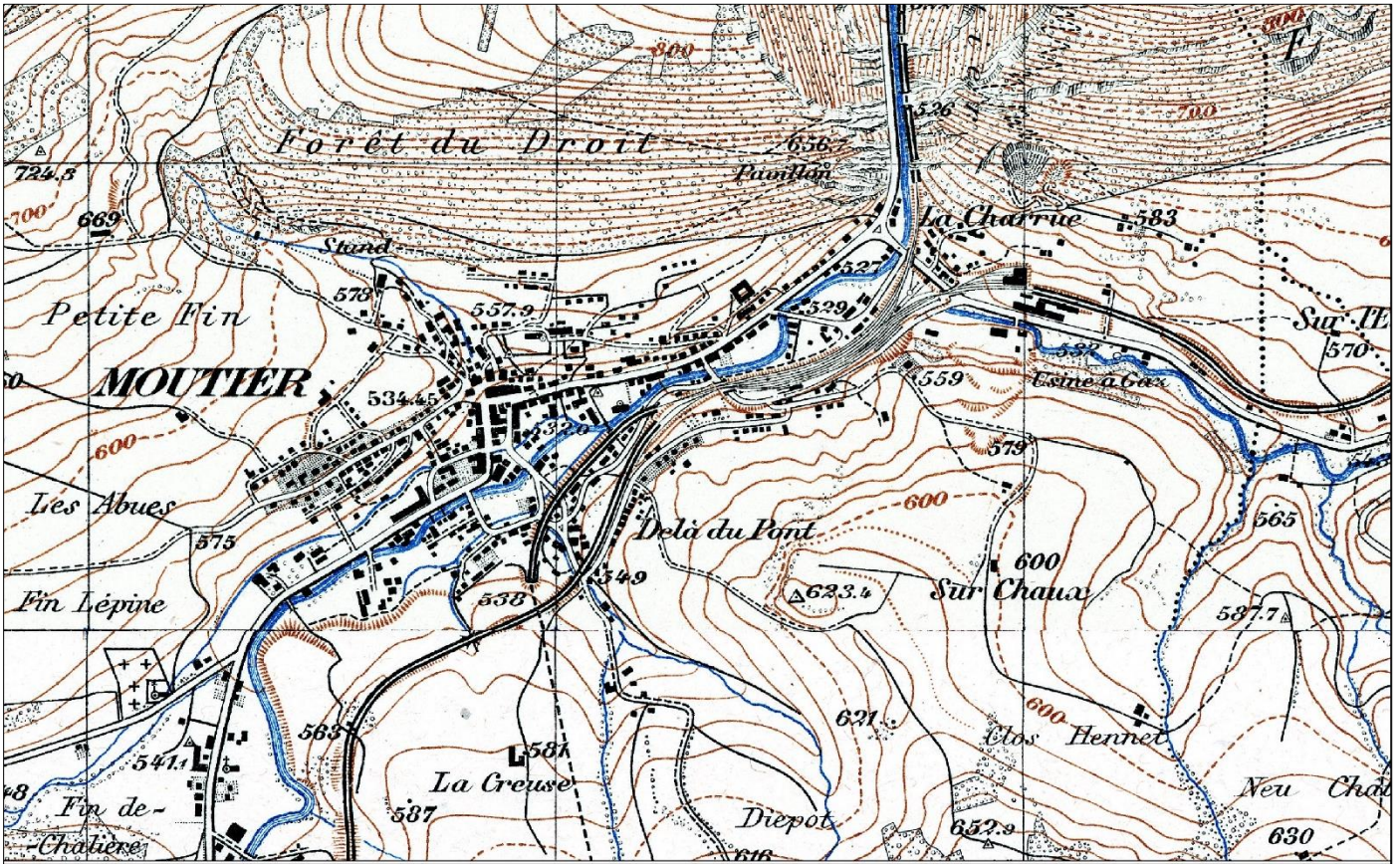
La Birse est l'élément structurant le plus important de la vallée et par conséquent de la Ville de Moutier. Au 19<sup>ème</sup> et au début du 20<sup>ème</sup> siècle, l'agglomération et en particulier les activités industrielles ainsi que les voies de communication (dès le moyen-âge) se sont développées le long du cours de la Birse. Elle a été canalisée, en partie enterrée et détournée au fil des ans pour apporter l'énergie aux industries et pour gérer les crues qui menaçaient les riverains.

#### Dangers de crues

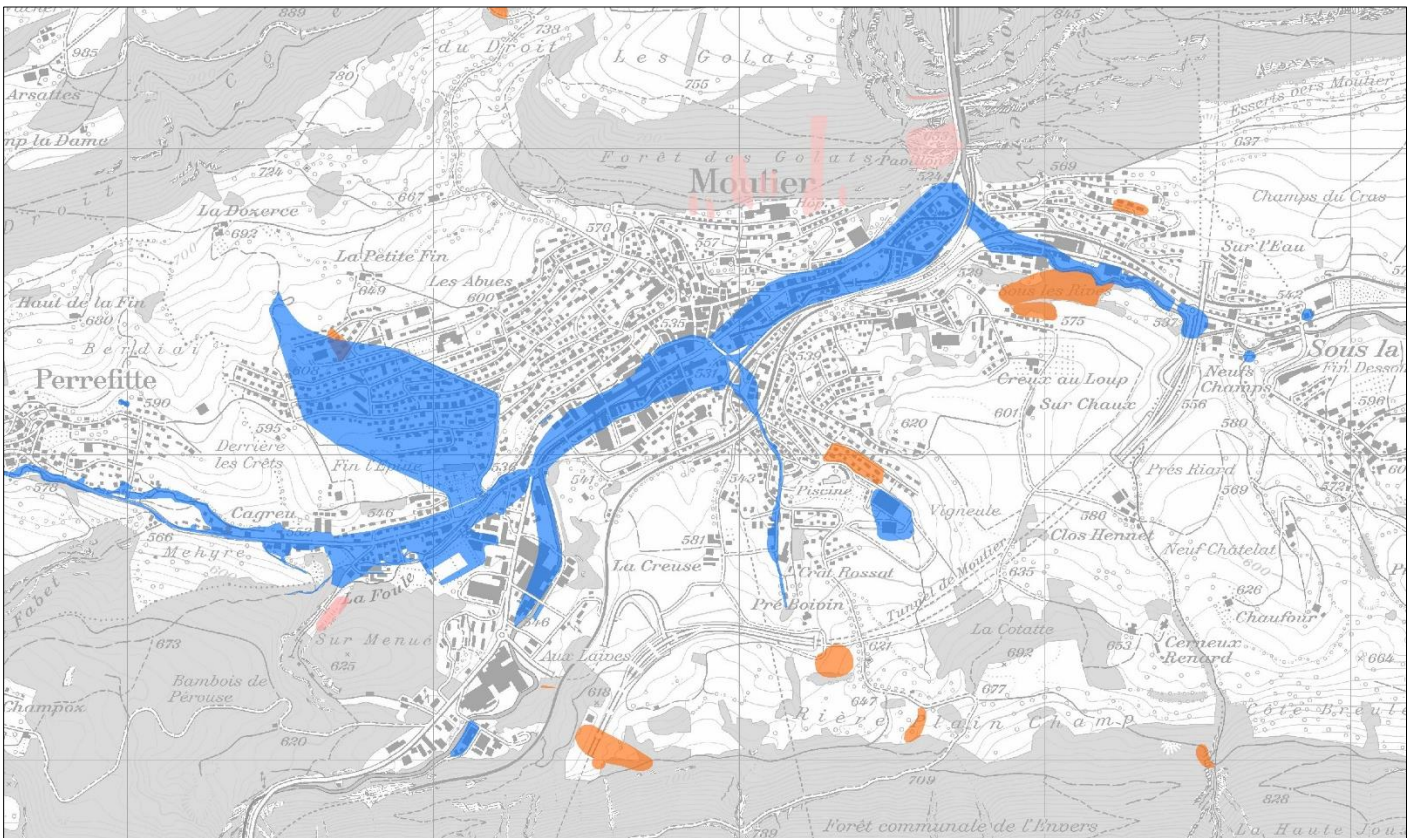
Les cours d'eau et particulièrement la Birse, présentent encore des dangers de crues importants. La gestion de l'eau nécessitera des investissements conséquents et à moyen et long termes.

#### Intégration urbaine

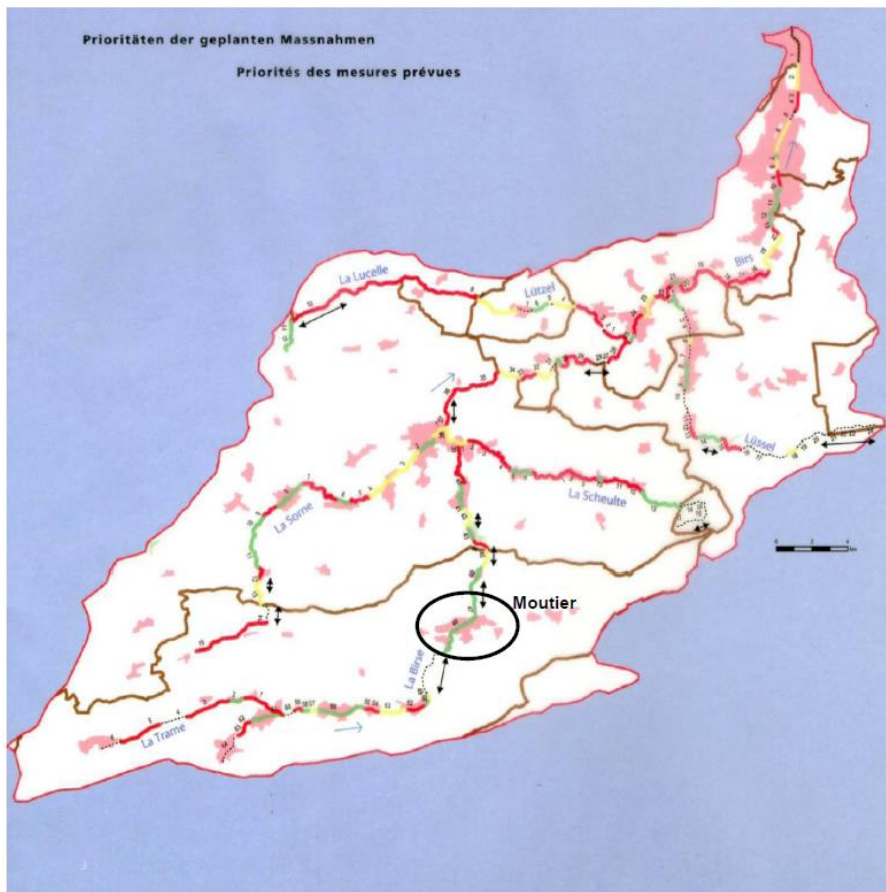
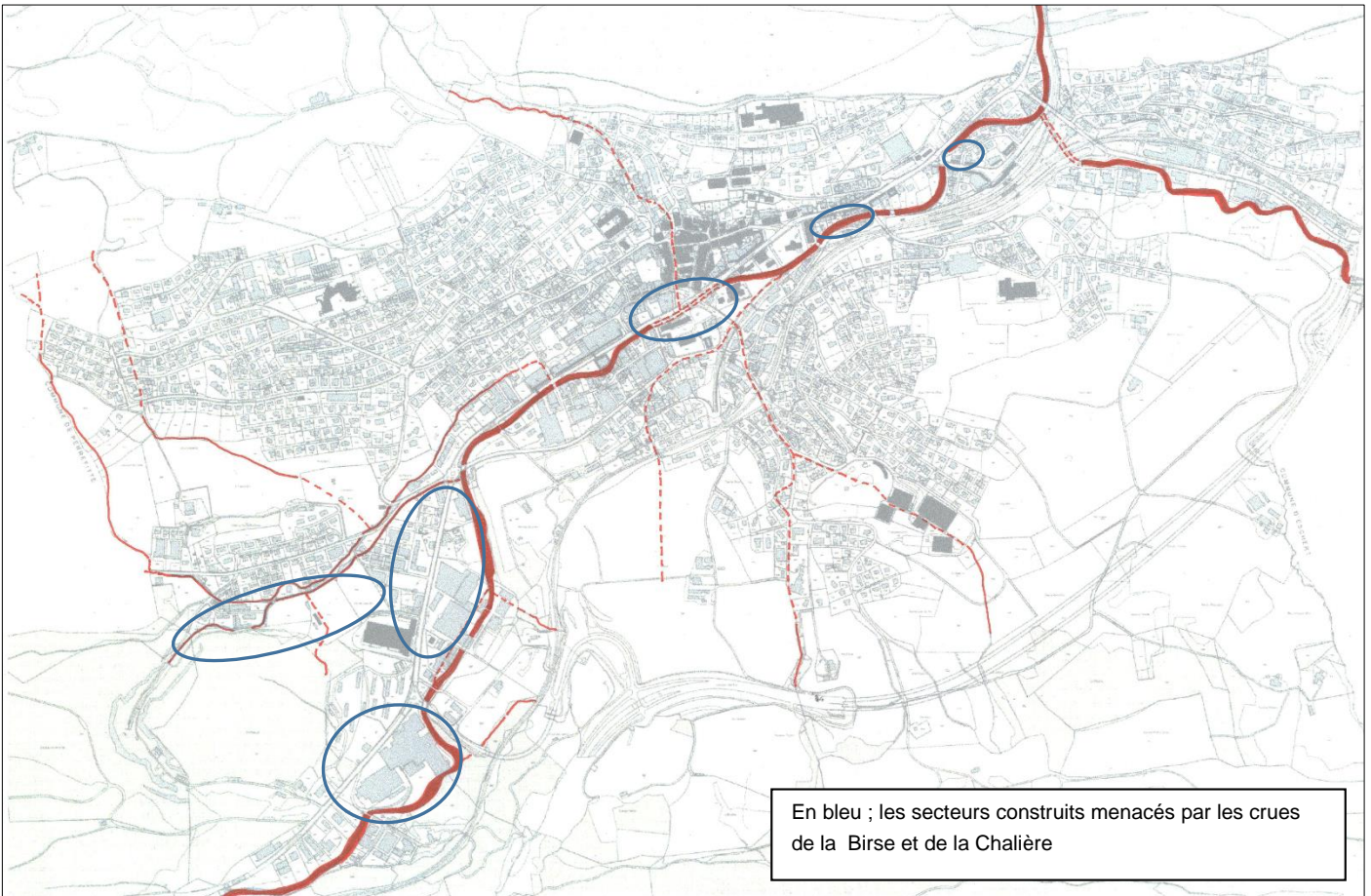
Actuellement, la Birse, entièrement canalisée, n'est pas suffisamment mise en valeur. Dans les aménagements actuels, elle n'apporte que trop peu de qualité spatiale.



Carte Siegfried / Les cours d'eau et la Birse en 1930



Carte des événements / En bleu les zones de crues



Extrait de la brochure d'information sur ;

Le plan régional d'évacuation des eaux de la Birse  
PREE Birse

Ordre des priorités

Rose : Zone urbanisée  
Vert : Priorité basse  
Jaune : Priorité moyenne  
Rouge : Priorité élevée

Les mesures sur le secteur de la Birse traversant la Ville sont qualifiées par une priorité basse.

Commentaire :

Cet ordre de priorité concerne spécifiquement les questions relatives à la nécessité de revitalisation et de protection contre les crues.

## 6.2 Objectifs

### Vivre avec l'eau

On porte aujourd'hui une attention grandissante sur le thème de l'eau. D'une part en regard des risques d'inondation et des dangers que cela représente et d'autre part, en restituant les valeurs écologiques et environnementales des cours d'eau. La gestion de l'eau, l'assainissement des cours d'eau, demandent un engagement particulièrement important en matière de financement et d'ingénierie pour la mise leur mise en œuvre.

Par ailleurs, la Birse qui traverse toute la Ville devrait être revalorisée en comme élément urbain fondamental en apportant une qualité spatiale supplémentaire dans l'environnement bâti.

### Objectifs

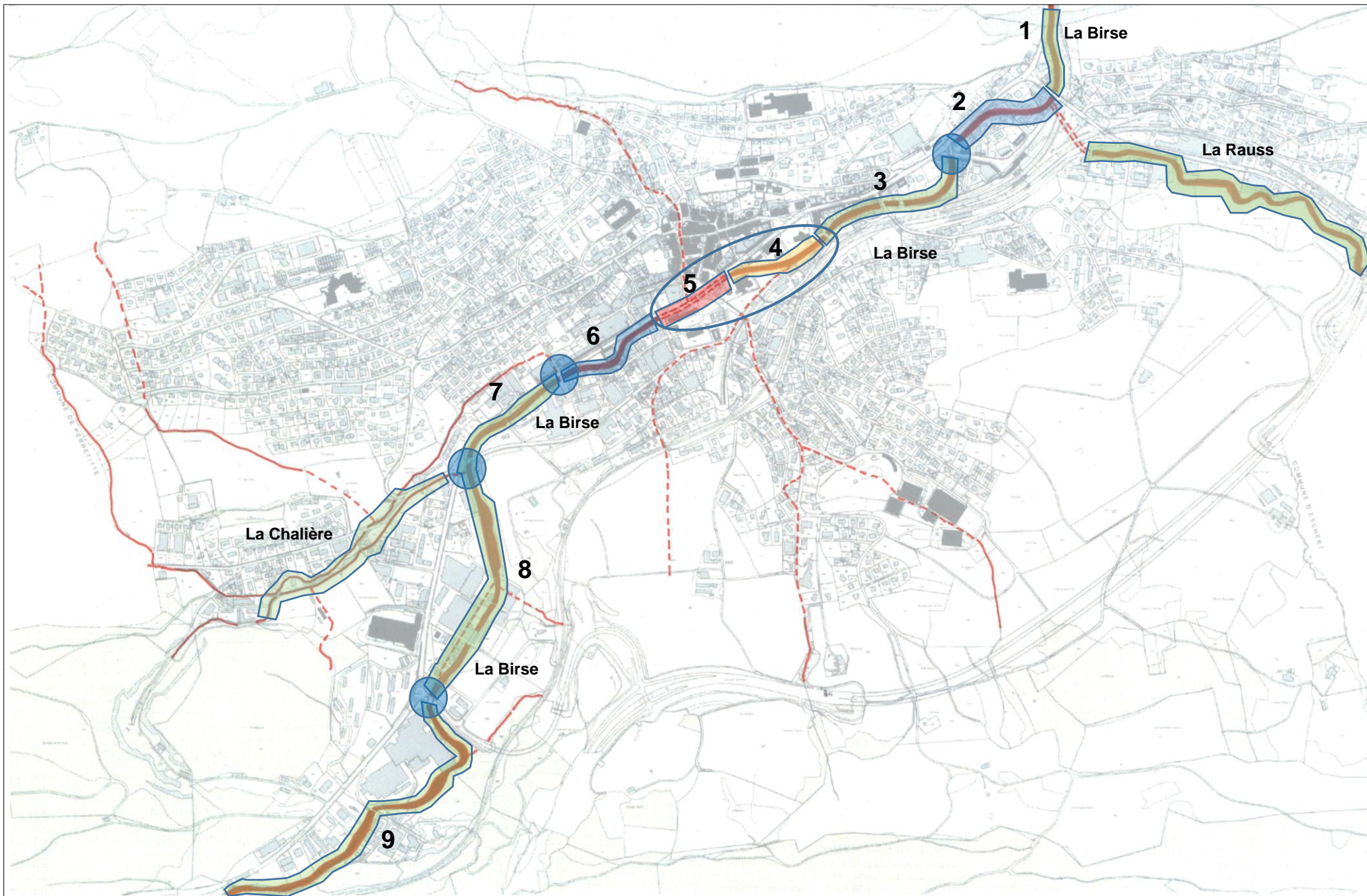
- Revitaliser la Birse et ses affluents sur le principe du développement durable
- En plus des objectifs écologiques, favoriser la requalification des berges de la Birse dans le but de lui rendre son importance comme élément naturel et urbain prédominant.
- Réaliser un cheminement piétonnier conjointement au réaménagement des berges en corrélation avec le réseau de mobilité douce (dans les situations qui s'y prêtent).
- Assainissement dans le but de limiter les risques de crues, en particulier au centre de la localité (notamment dans le secteur du Giratoire du Suisse avec une éventuelle mise à ciel ouvert du cours d'eau).

L'impact des zones de dangers de crues sur le domaine bâti et l'objectif qui vise à requalifier la Birse et ses berges doivent nous inciter à mettre en **œuvre un plan d'aménagement des eaux**.

Cette planification onéreuse prendra du temps et ne doit pas empêcher la réalisation des améliorations et des aménagements des berges qui n'impliquent pas, dans un premier temps, la revitalisation ou les corrections de la Birse.

La Birse, rivière à régime torrentiel, canalisée sur toute la traversée de la Ville de Moutier





## La Birse par secteurs

### Secteur 1



Entrée de gorges. La Birse retrouve des berges presque naturelles

### Secteur 2



Densément bâti. Par endroit les bâtiments ont été construits au bord de l'eau. Les berges forment des espaces verts privés.

Faible possibilité d'amélioration. Maintien de la situation actuelle excepté des interventions ponctuelles

### Secteur 3



Espaces attenants à la Birse suffisants permettant des interventions visant à requalifier le cours d'eau et ses berges.

Créer un espace vert avec un cheminement piétonnier bordant la rivière au Nord.

## Secteur 4



Potentiel d'amélioration avec la suppression des places de stationnement le long de la rivière pour aménager des surfaces vertes publiques arborées. Evaluer la possibilité de créer un espace vert à l'arrière de la cour d'école le long de la rivière.

## Secteur 5



Evaluer la possibilité de mettre la Birse à ciel ouvert dans le cadre de la requalification de la Place du Suisse.

## Secteur 6



Densément bâti. Par endroit les bâtiments ont été construits au bord de l'eau.

Faible possibilité d'amélioration. Maintien de la situation actuelle excepté des interventions ponctuelles

## Secteur 7



Potentiel d'amélioration. Obtenir une meilleure intégration (relation spatiale qualitative) entre la Birse et la route cantonale. Maintenir l'arborisation voire la compléter.

## Secteur 8



Etat actuel satisfaisant. Viser à des améliorations ponctuelles

## Secteur 9



Berges boisées à proximité des constructions industrielles.

Des aménagements ponctuels seront peut-être nécessaires pour assainir les zones potentiellement polluées

## 7.1 Données de base

Le Concept de développement urbain « Moutier 2030 » se limite à traiter les aspects naturels et paysagers à l'intérieur de la zone à bâtir et dans ses abords immédiats. En dehors du périmètre bâti, ces aspects sont à évaluer lorsqu'ils peuvent entrer en conflit avec un potentiel de développement de la zone à bâtir.

Les mesures de protection de la nature et du paysage se fondent sur :

- L'inventaire Pro Natura (ainsi que les inventaires fédéraux et cantonaux)
- Le plan de zones de protection communal
- Les mesures de compensations écologiques A16
- L'inventaire communal des arbres et allées d'arbres

### Situation actuelle

Cours d'eau (voir également chap. 6) :

Une partie importante du réseau hydrographique est encore enterré à l'image des tronçons de cours d'eau tels que La Birse, La Rauss, La Chalière, ainsi que de nombreux ruisseaux. La densification des constructions limite de manière drastique les remises à ciel ouvert.

Arbres et allées d'arbres :

Le service des Travaux Publics est doté depuis plusieurs années d'un inventaire botanique qui protège les arbres et les allées d'arbres selon trois catégories. Chaque abattage d'arbre est soumis à demande.

Talus des voies ferrées :

Les talus des voies ferrées sont constitués d'une végétation généralement maigre et diversifiée. Ils abritent également une petite faune riche telle que les reptiles, les petits mammifères et les insectes. Ils forment aussi, avec leur continuum, un élément marquant du paysage.

Lisières forestières :

Les lisières forestières marquent la limite de la zone urbaine sur le flanc Nord de la Ville. Les lisières sises au pied du Raimeux sont intégrées dans une réserve forestière dont les objectifs visent, entre autres, une amélioration de leurs fonctions écologiques. Les lisières situées sous la forêt des Golats assurent également une fonction sociale prépondérante pour les promeneurs.

Ecosystèmes particuliers :

La zone urbaine regorge de petits écosystèmes, tels que vergers, plans d'eau, prairies sèches, zones humides, qui lui apportent une diversité paysagère et naturelle. Une majorité d'entre-eux sont gérés de manière adéquate par les particuliers mais une minorité présente une valeur écologique restreinte.

Lutte contre les néophytes et néozoaires :

Le service de l'Urbanisme s'est doté d'un inventaire des plantes néophytes envahissantes qui est accompagné d'un plan d'action. Le service de la Voirie met en œuvre les mesures de lutte sur le domaine public. Il conviendrait également d'étendre ces actions sur le domaine privé qui recèle une grande partie des espèces néophytes envahissantes.

## 7.2 Objectifs

### 7.2.1 Objectifs généraux

Le Concept de développement urbain « Moutier 2030 » vise à créer les bases d'un projet urbain durable. En ce sens, la préservation, la valorisation et la création d'éléments et d'entités naturelles et paysagères sont très importants. La densification du bâti ne doit pas se réaliser au détriment des espaces nécessaires aux milieux naturels et paysagers. Les objectifs prioritaires se fondent sur les trames existantes et sur les thèmes à traiter suivants :

#### **Trame bleue** (voir également chapitre 6)

Les cours d'eau et en particulier la Birse forment la trame de base du potentiel de revalorisation écologique de la cité.

- Revalorisation des cours d'eau, renaturalisation, assurer la continuité des tracés à ciel ouvert.
- Valorisation des berges qui doivent permettre la continuité et la cohérence de la trame verte traversant toute la localité.

#### **Trame verte**

Deux trames vertes structures fortement l'espace urbain de Moutier : les berges de la Birse, de Chalière et de la Rauss ainsi que les remblais (talus) des voies de chemin de fer. La trame verte peut aussi comprendre d'autres éléments naturels tels qu'allées d'arbres, pelouse etc.

Maintenir, renforcer et compléter les trames vertes. Favoriser la mise en réseau écologique à l'intérieur du domaine urbain et leur relation externe avec le domaine agricole et sylvicole.

#### **Forêt**

Valoriser les lisières forestières par un entretien adéquat et en favorisant une végétation étagée riche en espèces buissonnantes.

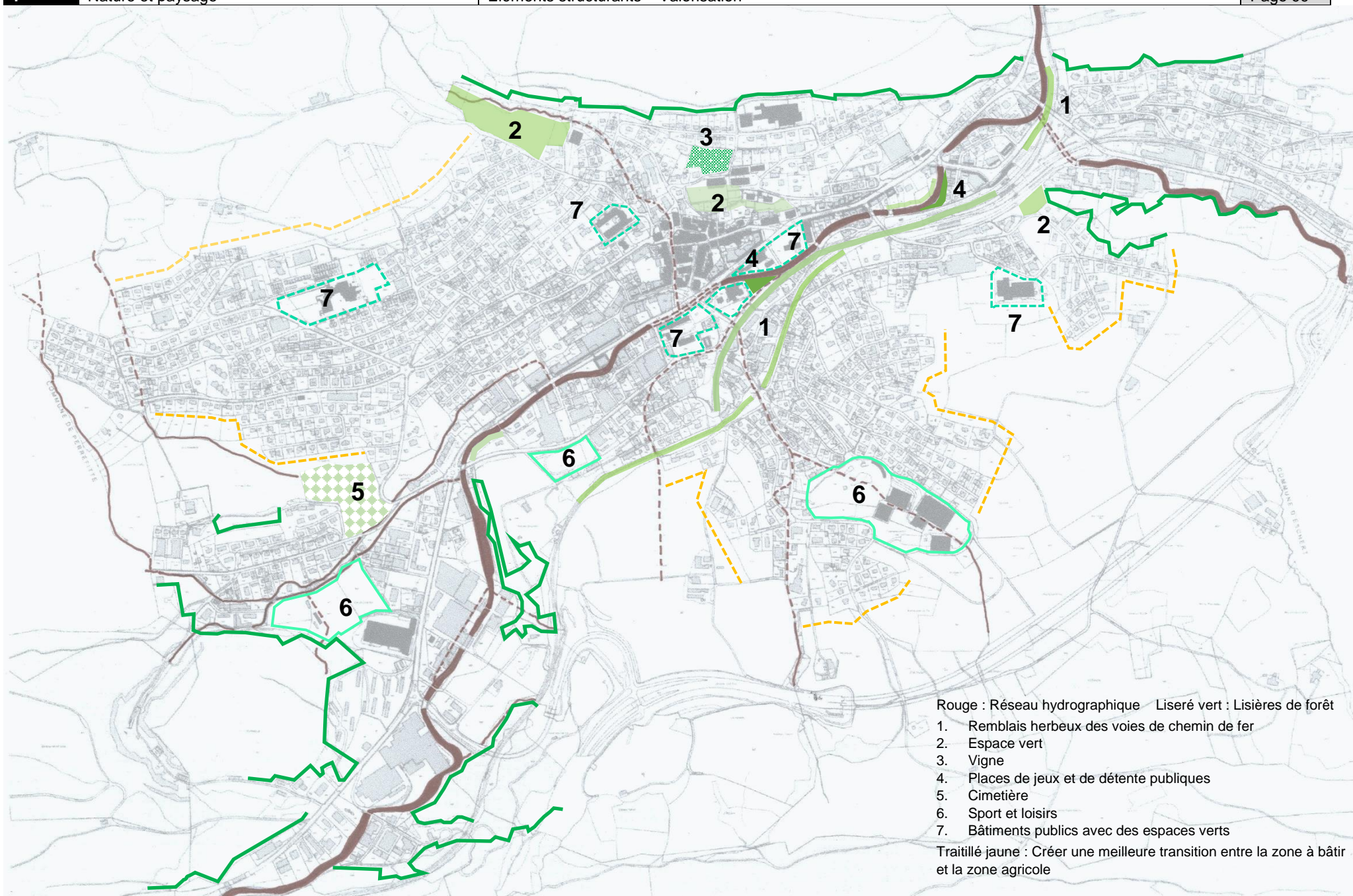
#### **Limite de la zone à bâtir**

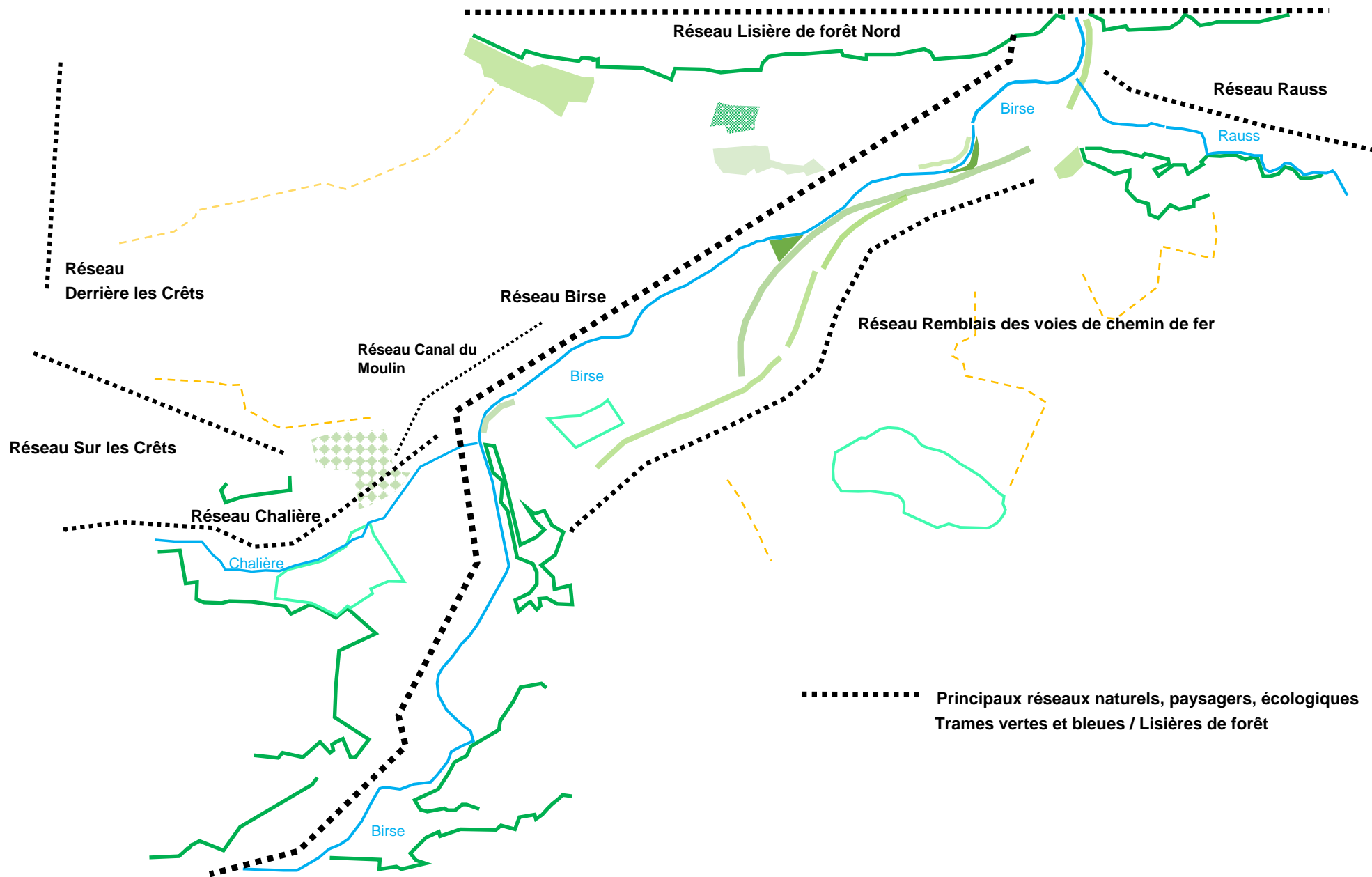
Créer des zones écologiques de transition entre les limites de la zone à bâtir et la zone agricole.

#### **Agriculture**

En marge de la zone à bâtir et hors forêt, le territoire est principalement utilisé à des fins agricoles. L'exploitation agricole participe intensivement à la production du paysage ainsi qu'à la gestion et à la protection de la nature.

Il convient de favoriser l'agriculture intensive de proximité urbaine et périurbaine en périphérie immédiate de la zone à bâtir et de surcroît, permettre des aménagements qui assurent une bonne transition entre le domaine bâti et le domaine agricole.





## 8. Conclusion

### Pourquoi avoir choisi comme titre *Concept de développement urbain Moutier 2030* ?

Les termes de Plan directeur ou de Conception directrice ont une connotation et une portée très précise dans le contexte administratif et juridique de l'aménagement du territoire. Nous voulions l'éviter car d'une part, ce n'est pas notre objectif et d'autre part, le degré de précision et de détermination dans l'évolution temporelle du programme de réalisation et d'investissements financiers sont à ce stade impossibles à coordonner.

Le but étant plutôt de créer un outil de planification qui, sur la base d'analyses et de statistiques, oriente sur les objectifs à atteindre et sert *de fil rouge* pour les planifications ultérieures. Le mot *concept* est utilisé comme terme très général dans le but de déployer une cohérence thématique à long terme, du moins à l'horizon de 2030. Le concept n'est pas formaliser par des scénarios qui dicteraient précisément l'organisation d'un nouveau quartier ou la restructuration d'un quartier vétuste.

### Urbanisme

L'urbanisme d'aujourd'hui et de demain ne peut et ne pourra plus se penser ni se concrétiser uniquement par la mise en place de zones juxtaposées qui déterminent la manière de bâtir (*le zoning*). Le résultat de cette démarche montre, à Moutier en particulier, les limites par trop administratives qui ne permettent plus la gestion des multiples thématiques imbriquées dans le développement urbain actuel.

Le *Concept de développement urbain* se présente comme incitation à approfondir les thématiques urbaines durables, complexes et interdépendantes. (Mixité, densité, mobilité, énergie renouvelable, qualité de vie, la biodiversité, etc.)

Il est l'amorce pour la mise en place des scénarios d'aménagement, de requalification, de valorisation de la Ville de Moutier.

### Les effets

Les premières planifications sont en cours, il s'agit d'établir des scénarios pour l'aménagement des espaces publics significatifs, notamment par des propositions d'aménagement de la Place de la Gare, des Places du Collège et du Suisse, des propositions et des scénarios pour le développement de l'Espaces Gare-Sud ainsi qu'un plan d'action pour la mobilité douce.

D'autres planifications en cours vont déjà dans le sens d'un renforcement et d'une requalification du Centre-ville. (Projet Îlot du Moulin, Rue Centrale, etc.)

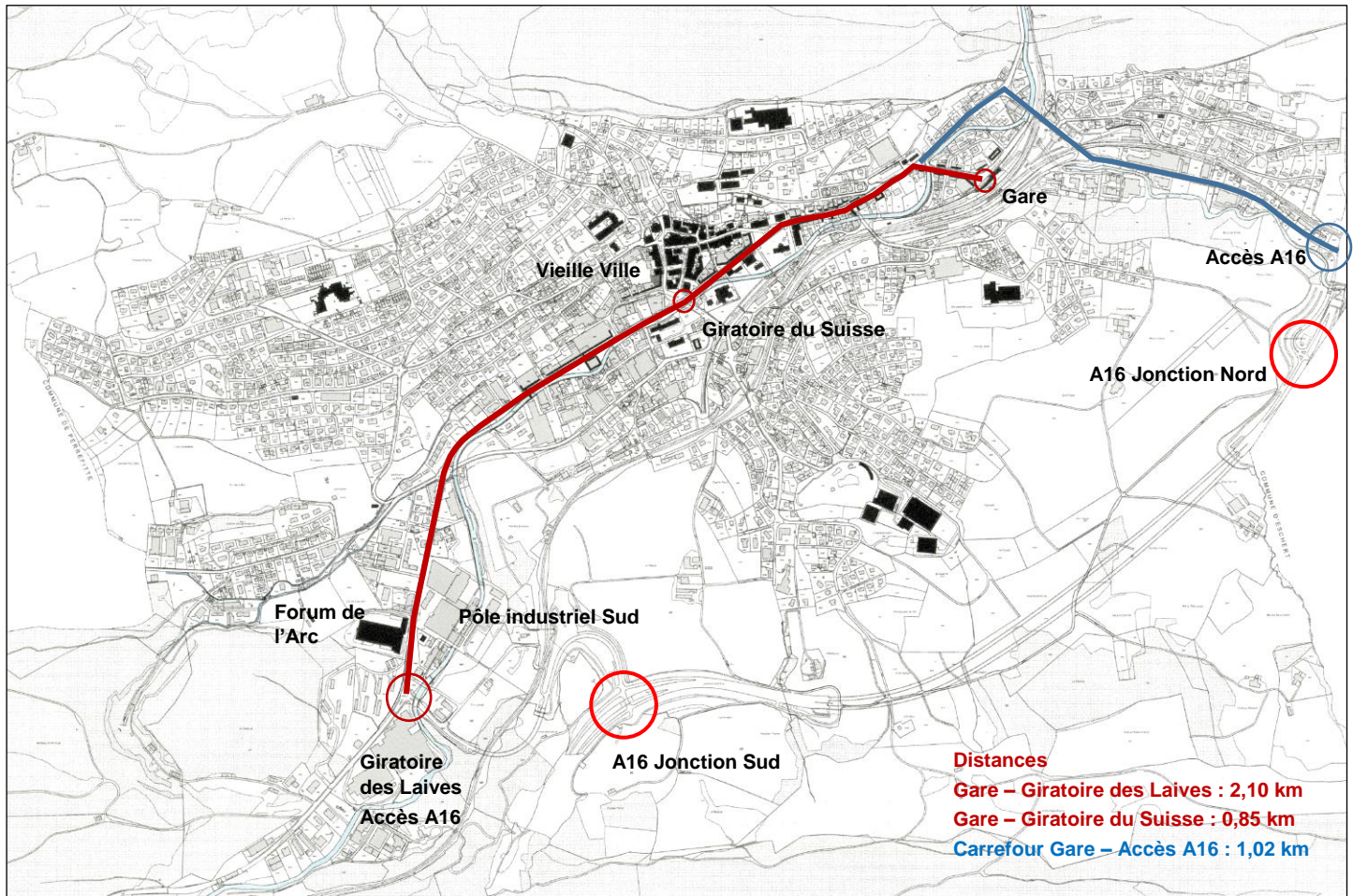
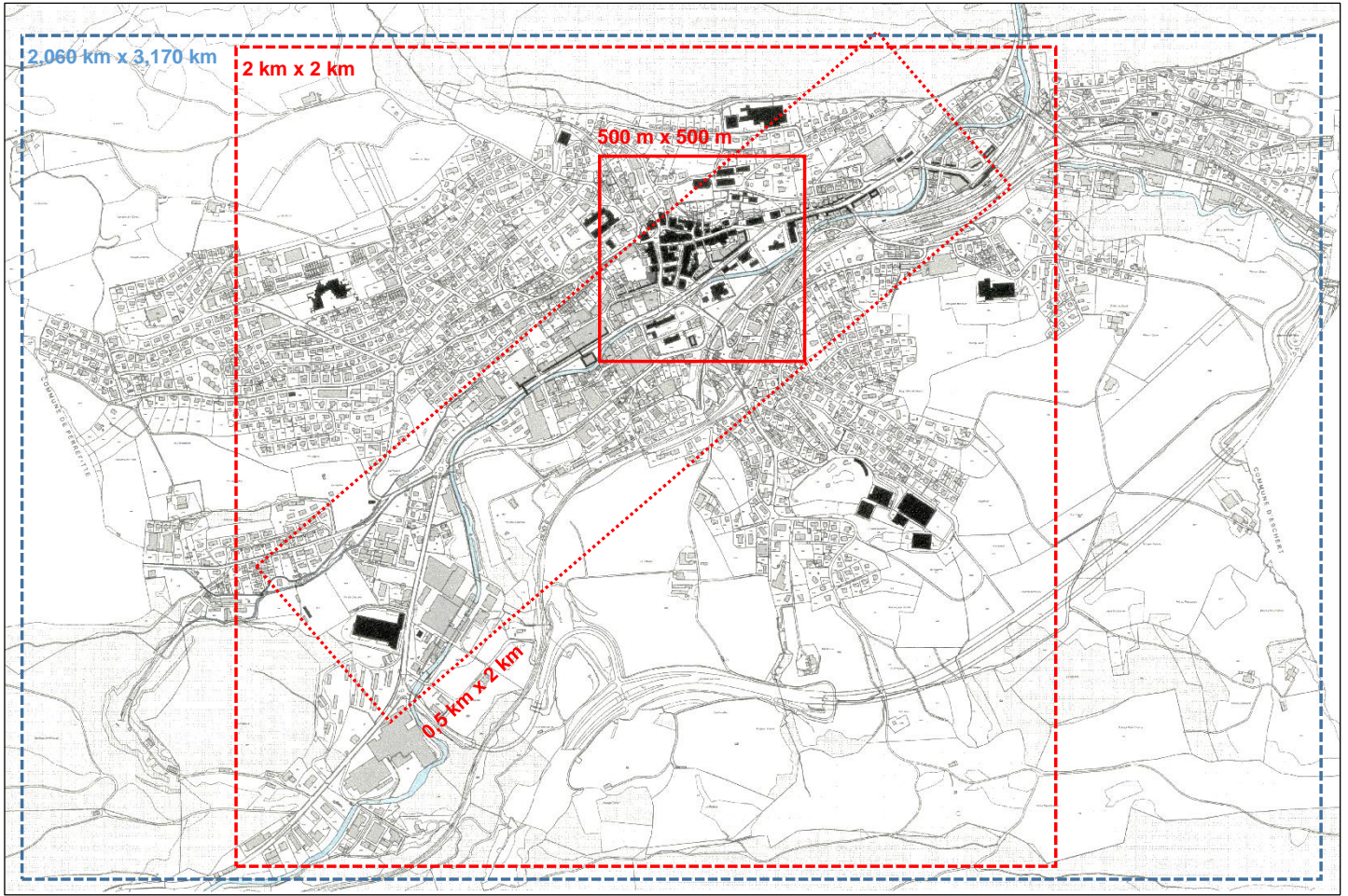
Dans un avenir proche, le *Concept de développement urbain Moutier 2030* servira de base et de guide thématique pour la révision complète de l'aménagement local.

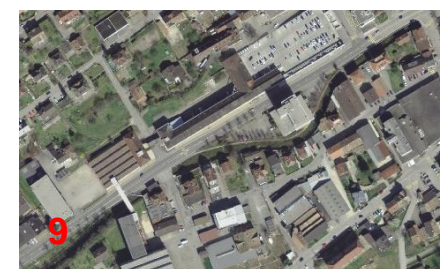
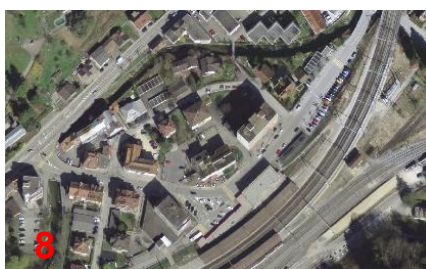
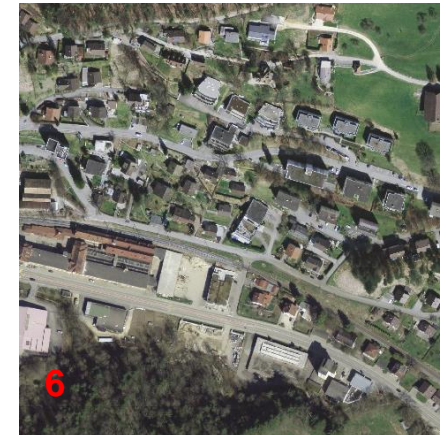
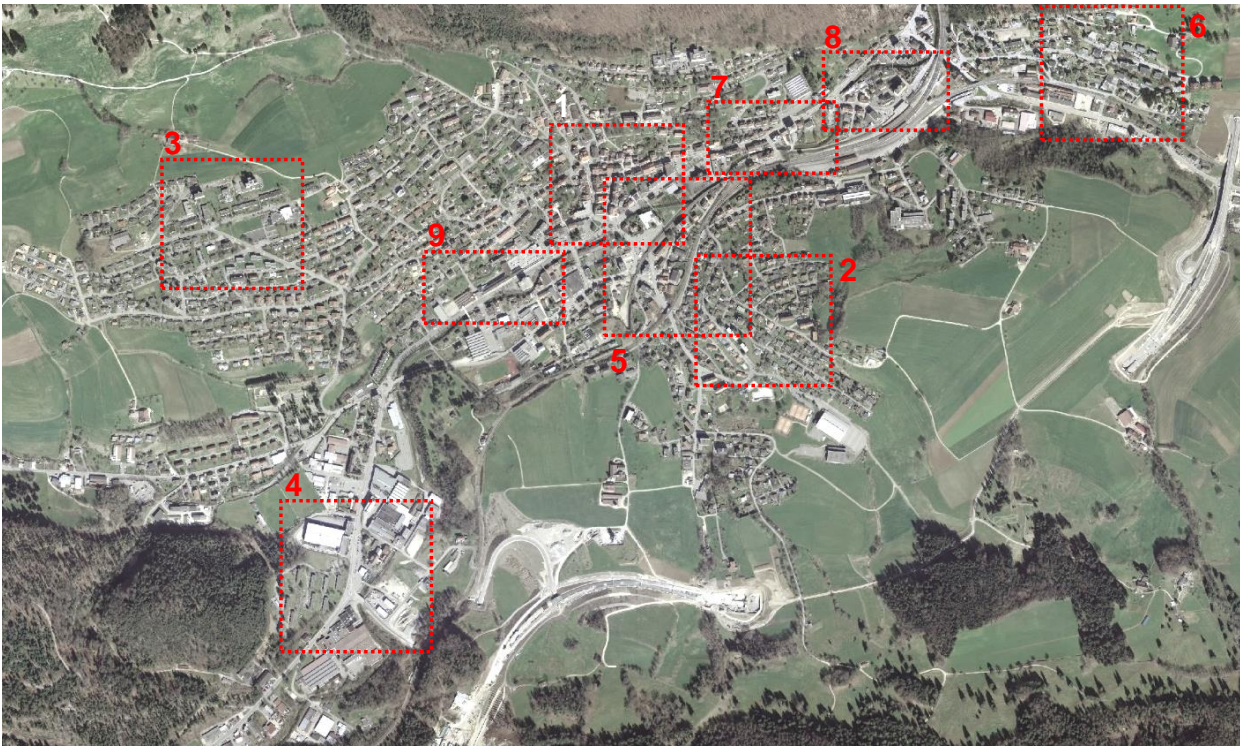
Le Concept de développement urbain vise également d'autres objectifs qui devront s'inscrire dans le long terme, même au-delà de 2030.

### Pour une vision partagée

Une vision du développement urbain de la Ville de Moutier est un projet ouvert et flexible, Il dépend de plusieurs critères ; techniques, économiques, sociales, culturels, et de l'engagement des institutions. En premier lieu, c'est aux habitants de la cité qu'il revient de participer à l'élaboration partagée du projet urbain.







**Glossaire** (Source : *Collection projet urbain / meddtl – Projets urbains durables – Ed. Le Moniteur*)

Quelques précisions utiles dans la compréhension des termes durable, densité, mixité, etc. utilisé dans le Concept d'aménagement urbain Moutier 2030.

### **Durable**

Durable ne veut pas seulement dire pérenne, et ceux qui limitent la durabilité à la pérennité refuse sa nouvelle acception. Elle renvoie à l'écoresponsabilité, c'est-à-dire qu'est durable toute action engagée dans le sauvetage planétaire prenant en considération tous les aspects culturels, sociaux, économiques et environnementaux mis en jeux dans leur indissociable interdépendance.

### **Densité**

La recherche de densité figure parmi les premières ambitions du développement durable appliqué à la ville, avec la mixité et la participation. La densité accrue des secteurs bâtis est une condition de l'avenir des agglomérations, à l'heure actuelle beaucoup moins dense qu'au XX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de construire d'avantage de mètres carrés habitables ou utiles sur une surface de sol donnée. La densité a pour vocation de réduire l'étalement urbain sur le territoire agricole, la longueur et le recours au déplacement motorisé, et donc l'émission de gaz à effet de serre.

### **Mixité**

La recherche de mixité figure parmi les premières ambitions du développement durable appliqué à la ville, avec la densité et la participation. Elle s'exprime en termes de mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle, et se traduit par la mise en œuvre de différents types d'habitat (neuf / ancien, individuel / collectif et de différentes fonctions urbaines (services et commerces, transports collectifs, espaces publics porteurs d'identité et espaces extérieurs de loisirs à proximité / qualité des espaces publics et des espaces collectifs). Réaction salutaire à l'urbanisme de ségrégation produit par le zonage, la mixité doit être appliquée avec précaution, de manière chaque fois spécifique, afin d'éviter de produire une homogénéité défavorable à la diversité urbaine.

### **Corridor ou réseau écologique / Trame verte et bleue**

Un corridor écologique est une zone de passage fonctionnelle, terrestre, aquatique ou aérienne, entre plusieurs espaces naturels. Il garantit, pour un groupe d'espèces à poils, à plumes ou à écailles, le déplacement, la dispersion et l'exploitation de leur milieu, ou la recolonisation des milieux perturbés. Il relie différentes populations et favorise leur dissémination et leur migration. Le corridor écologique, élément essentiel de la conservation de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes, est un outil majeur de l'aménagement du territoire, au cœur de la trame verte et bleue. Les projets de trame verte et bleue visent à maintenir et à reconstituer un réseau d'échange sur le territoire pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer. En d'autres termes assurer leur survie !

Elle contribue ainsi au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc. Dans un contexte urbain, quand la continuité n'est pas littérale, elle peut être constituée, telle un pas japonais, d'îlots relais.

### **Ecoquartier**

L'écoquartier, littéralement le « quartier écologique » possède tout à la fois des qualités sociales, économiques et environnementale ; une gouvernance de longue durée autour d'un projet partagé ; une mixité et une diversité sociale, urbaine et fonctionnelle ; pertinence dans le montage socio-économique du programme (foncier, besoin, réversibilité, économie locale, modularité, etc.) ; des performances écologiques (sobriété, mobilité douce, densité juste, prise en compte de la nature et de la biodiversité, reconquête des espaces pollués ou dégradés, prévention des nuisances, ambiance urbaine apaisée, etc.).

### **Agriculture urbaine et périurbaine**

Cette agriculture accueille des pratiques différentes de celles de l'agriculture intensive des grandes terres de plaine ou de plateau. Agriculture intensive et de proximité, elle rapproche dans les circuits courts les producteurs des consommateurs. Exercée sur des surfaces restreintes, il ne s'agit pas pour autant de pratiques privées sur les balcons, dans les jardins familiaux ou les terrasses. Menée par des professionnels indépendants ou coopératifs, orientée vers le maraîchage et l'horticulture avec cueillette ou panier bio, le petit élevage, l'apiculture, la production de fleurs ou des productions locales spécifiques, elle concourt, dans des conditions difficiles de production, à la sécurité et à l'hygiène alimentaire des villes, tout en diminuant les coûts, les émissions de CO<sub>2</sub> et le besoin en énergie.

**Prise de position de la Commission d'Urbanisme**

Le Concept de développement urbain a été présenté à la Commission d'Urbanisme qui l'a soutenu et a donné son préavis favorable au Conseil municipal.

**Participation et information de la population**

Le dossier a fait l'objet d'un dépôt public de deux semaines. Deux remarques écrites sont parvenues au Service de l'Urbanisme. Elles provenaient des agriculteurs opposés au développement de la zone à bâtir dans les secteurs des Laivattes et Creux au Loup. En novembre 2012, le projet a été présenté au Conseil de Ville dans le cadre de l'information et participation de la population.

En 2013, l'OACOT (Office des affaires communales et de l'organisation du territoire) et l'Association Jura-Bienne ont pris position sur ce qui était encore désigné comme Plan directeur sectoriel Moutier 2030.

La notion de plan directeur a été abandonnée dans la mesure où en l'état, les contenus ne pouvaient être coordonnés ni dans le temps et ni au plan financier.

Le groupe de travail s'est réuni une dernière fois en janvier 2014 pour décider des adaptations et des corrections à apporter au projet.

**Les auteurs du projet**

M. Pascal Eschmann	.....
M. Christian Poma	.....
M. Francis Koller	.....
M. Jean-Jacques Cléménçon	.....
M. Manuel Gsteiger	.....
M. Christian Kropf	.....
M. Frédy Délétroz	.....
M. Stève Guerne	.....
Statistiques	
M. Jean-Paul Bovée	.....
Urbanisme	
M. Daniel Croptier	.....

**Le Concept de développement urbain « Moutier 2030 » est validé par le Conseil municipal**

Moutier le,

Le président

Le chancelier

M. Maxime Zuber

M. Christian Vaquin